

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

*Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique*

*Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou*

*Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion*



# Mémoire

En vue de l'obtention du Diplôme de Master académique

**Option : *Management public***

Thème du mémoire :

*Programme de renforcement des capacités  
des acteurs locaux de développement  
CapDel et démocratie participative.  
(Cas de la commune de Tigzirt)*

**Présenté par :**

ZEROUALI Mohamed Amine  
OUDIAI Mohamed

**Sous la direction de :**

M<sup>r</sup> DRIR Mohamed.

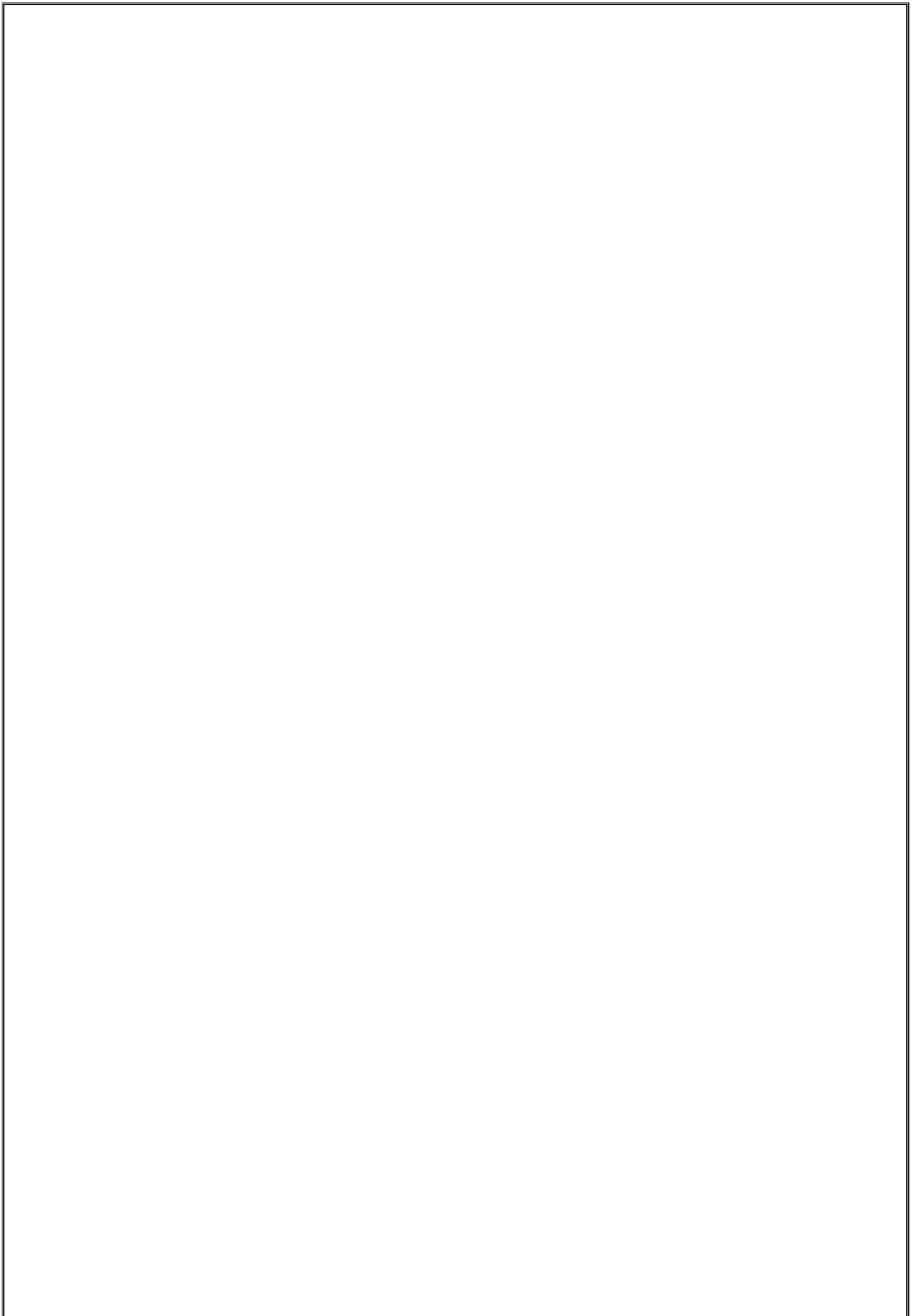
**Membres de jury :**

**Président :** M<sup>r</sup> SEDIKI Abderahmen.

**Rapporteur :** M<sup>r</sup> DRIR Mohamed.

**Examineur :** M<sup>r</sup> LHADJ MOHEND Moussa.

**Promotion : 2015/2017**



## *Remerciements*

Je tiens à exprimer ma gratitude ainsi que mon profond respect et remerciement les plus sincères à :

- Mon promoteur, le professeur DRIR Mohamed pour son aide précieux, ses orientations et ses conseils judicieux.
- Notre responsable du Master, M<sup>me</sup> KISSOUM et tous les enseignants qui ont contribué à la réussite de la première promotion du Master « Management public », 2015-2017.
  - Aux partenaires et tous les membres du TEMPUS DEVETER.
  - Tout le personnel administratif de la commune de Tigzirt.
  - Toutes les personnes qui nous ont aidées de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

## *Dédicaces*

*Je dédie ce mémoire de fin d'études :*

*À nos parents qui ont toujours été à nos côtés.*

*À nos chers camarades et amis.*

*À nos chers frères et sœurs.*

## Liste des abréviations

- ADE** : Administrations Déconcentrées de l'Etat
- ANDT** : Agence Nationale de Développement du Tourisme
- ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploie des jeunes
- BM** : Banque Mondiale
- CENEAP** : Centre National d'Etudes et d'Analyse pour la Population et le Développement
- CNL** : Commissariat National de Littoral
- DATAR** : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- DI** : District industriel
- DL** : Développement local
- EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilités Limitées
- FMI** : Fond Monétaire International
- MI** : Milieu Innovateur
- OCDE** : Organisation pour la Coopération, et le Développement Economique
- ONU** : Organisation des Nations Unies
- OSC** : Organisation des Sociétés Civiles
- PAC** : Plan d'Aménagement Côtier
- PAEDT** : Plan d'Aménagement et d'Embellissement pour le Développement Touristique
- P/APC** : Président d'Assemblée Populaire Communale
- P/APW** : Président d'Assemblée Populaire de Wilaya
- PCD** : Plan Communaux de Développement
- PDAU** : Plans Directeur d'Aménagement Urbain
- PME** : Petite et Moyenne Entreprise
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- POS** : Plan d'Occupation des Sols
- PTT** : Poste et Télécommunication
- PUD** : Plan d'Urbanisation Directeur
- RGPH** : Recensement General de la Population et de l'Habitat
- RN** : Route Nationale
- SARL** : Société à Responsabilités Limités
- SNC** : Société en Nom Commun

**SUCH** : Subdivision de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat

**SPL** : Système Productif Local

**TAP** : Taxe sur les Activités Professionnelles

**ZAC** : Zone d'Activité Concernée

**ZEST** : Zone d'Expansion et Sites Touristiques

**ZI**: Zone Industrielle

# sommaire

---

<b>Introduction général</b> .....	1
<b>Chapitre I : Développement local fondements et théorie</b>	
<b>Section 1 : Concepts de base</b>	
1.1 Emergence et définitions du développement local .....	3
1.1.1. Emergence du concept .....	3
1.1.2 Quelques définitions du développement local .....	4
1.1.3 Les composants du développement local .....	5
Le territoire .....	6
Les acteurs .....	7
Les acteurs institutionnels .....	7
La communauté .....	7
Les acteurs économiques .....	7
Un croisement des logiques : économique, sociale et politique .....	8
La participation active de la population .....	8
Le partenariat .....	8
Un processus de mobilisation des acteurs .....	8
L'articulation du local à son environnement .....	9
Les relations internes à l'environnement local .....	9
Les relations externes à l'environnement local .....	10
<b>Section 2 : Les approches territoriales du développement local</b>	
2.1 Le district industriel .....	10
2.2 Les principales caractéristiques du district industriel .....	11
2.2.1 Existence d'une communauté locale .....	11
2.2.2 Une forte intensité d'entreprises .....	11
2.2.3 Une main-d'œuvre professionnelle et spécialisée .....	12
2.2.4 Le marché du district .....	12

## sommaire

---

2.2.5 Une concurrence intense et une information partagée sur le marché .....	12
2.2.6 L'adaptabilité du système .....	12
2.2.7 L'introduction de nouvelles technologies .....	12
2.2.8 Le système de financement .....	13
2.3 Les éléments qui dynamisent le district industriel .....	13
2.3.1 Une conscience des classes sociales et une appartenance locale .....	13
2.3.2 Les systèmes productifs locaux (SPL) .....	13
Les SPL de type « district industriel italien » .....	14
Dans les SPL technologiques de type district technologique en milieu innovateur .....	14
Dans les SPL émergents et grappes de PME en émergence .....	14
2.3.3 Les systèmes des PME organisées autour de grandes entreprises .....	14
2.3.4 L'approche des milieux innovateurs .....	15
Définition du milieu innovateur .....	15
Les caractéristiques du milieu innovateur .....	16
L'approche des clusters .....	17
La présence de clients locaux .....	18
La présence de fournisseurs locaux spécialisés .....	18
L'interdépendance des industries .....	18
La présence d'un certain degré de rivalité entre les entreprises .....	19
Conclusion .....	20

# sommaire

---

## **Chapitre II : La gouvernance territoriale la place de la gouvernance dans les territoires**

### **Section 1 : Le concept de gouvernance et ses fondements**

1.1 Historique et définition du concept de lagouvernance .....	21
1.1.1 Historique .....	21
1.1.2 Quelques définitions de lagouvernance .....	21
1.1.3 Les indicateurs de gouvernance selon la BanqueMondiale .....	21
1.1.4 Les acteurs de lagouvernance .....	25

### **Section 2 : La gouvernance territoriale (locale)**

2.1 Aperçu historique sur la gouvernanceterritoriale .....	28
2.2 Définition de la gouvernanceterritoriale .....	28
2.3 Les caractéristiques de la gouvernanceterritoriale .....	28
2.4 Les enjeux de la gouvernanceterritoriale .....	30
Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale	30
La participation, une condition à proliférer pour mieuxgouverner .....	31
Améliorer le partenariat public/privé .....	31
2.6 La coopération intercommunale, définition, objectifs etenjeux .....	32
Les objectifs del'intercommunalité.....	32
La définition del'intercommunalité.....	32
Les enjeux del'intercommunalité .....	33
2.7 Articulation entre les politiques menées à différents échelons territoriaux.....	34
2.8 Typologie des gouvernanceslocales.....	34
2.8.1 Gouvernance privée.....	34
2.8.2 Gouvernance privée collective .....	34
2.8.3 Gouvernance publique.....	35

## sommaire

---

2.8.4 Gouvernance mixte.....	35
2.9.1 La relation salariale locale .....	35
2.9.2 Le mode de coordination entre entreprises .....	35
2.9.3 Le mode d’insertion et d’intervention des acteurs publics .....	35
2.9.4 Le positionnement de l’espace local au sein de la division spatiale du travail .....	35
2.9.5 Le mode d’exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local .....	36
2.10 Les ambiguïtés de la gouvernance territoriale.....	36
<b>Section 3 : Eléments de renforcement au niveau local</b>	
3.1 Ladécentralisation .....	37
3.1.1 La décentralisation politique.....	38
3.1.2 La décentralisation fiscale.....	38
3.1.3ladécentralisation administrative .....	38
3.2 Démocratie participativelocale .....	39
3.2.1Définition de la démocratie participativelocale .....	39
3.2.2Champ d’application et avantages de la démocratie participativelocale .....	41
3.2.3 Les formes de la démocratieparticipative .....	42
La participation-démocratisation généralisée.....	42
La participation-décision : une approche qui vise à refonder le modèle démocratique .....	42
La participation-consultation : une approche qui ne modifie que marginalement les fonctionnements des institutions .....	43
3.3La coopérationintercommunale .....	43
3.3.1 Définition de la coopération intercommunale .....	43
3.3.2 Enjeux de la coopération intercommunale .....	44
Conclusion.....	45

## sommaire

---

### **Chapitre III : La réalisation projet CapDel : opportunité et initiatives.**

<b>Section 1 : Le processus de formation urbaine du littoral de Tizirt</b> .....	48
1.1 Le type de tissu des trois communes de la daïra de Tizirt.....	48
1.1.1 La commune de Mizrana.....	48
1.1.2 La commune d'Iflissen .....	48
1.1.3 La commune de Tizirt .....	49
1.2 Les étapes de la formation urbaine de la ville de Tizirt .....	50
1.2.1 La formation urbaine de Tizirt à travers l'histoire .....	50
1.2.1.1 Tizirt à l'époque romaine .....	50
1.2.1.2 Tizirt à l'époque phénicienne .....	50
1.2.1.3 Tizirt à l'époque byzantine.....	51
1.2.1.4 Tizirt à l'époque vandale .....	51
1.2.1.5 Tizirt à l'époque française.....	51
1.2.2 La formation urbaine de Tizirt après l'indépendance .....	52
1.2.2.1 La phase des programmes spéciaux 1962-1971 .....	52
1.2.2.2 La phase des plans d'aménagement et d'urbanisme .....	53
1.2.2.3 La phase du PAEDT 1971-1977 .....	53
1.2.2.4 Le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D) 1977-1998.....	54
1.2.2.5 Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU).....	54
<b>Section 2 : Indicateurs de développement urbain de la ville de Tizirt</b>	
2.1 Evolution de la population ville de la Tizirt .....	55
2.2 Evolution du nombre d'hôtels .....	57
2.3 Evolution du nombre de permis de construire .....	58
2.4 Evolution du nombre de PME et de commerçants .....	60
2.5 Evolution du parc logements .....	61
<b>Section 3: Impacts et conséquences de l'urbanisation sur le littoral de la daïra de Tizirt .</b>	
3.1 Impact de l'urbanisation sur la ville de Tizirt .....	62

## sommaire

---

3.1.1L’anarchie urbaine .....	62
3.2.1 Extension incontrôlée de la ville de Tigzirt .....	63
3.2 Impact sur le foncier et le logement .....	64
3.2.1 Impact sur le foncier .....	65
3.2.2 Exemples de prix du foncier sur le littoral .....	66
3.2.3Impact sur le prix du logement .....	67
3.2.4Exemples de prix de logement à Tigzirt .....	67
3.3Impact sur la vie sociale .....	68
3.4 Impacts sur l’environnement .....	68
3.4.1La pollution .....	68
3.4.2La dégradation des plages .....	69
3.4.3Impact sur les espaces verts .....	69
3.4.4 La dégradation des plages .....	69
3.4.5 Présentation de La loi n°02-02 .....	70
3.4.6 Les trois bandes délimitées par la loi 02-02 .....	70
3.4.7 Exemples de dégradation des plages .....	71
3.5Impact sur le patrimoine matériel .....	73
<b>Section 4 : Les mesures prises par le gouvernement algérien pour la protection et la valorisation du littoral</b>	
4.1 La promulgation de la loi 03-01 du 17-02-2003 relative au développement durable du tourisme .....	74
Définition du développement durable .....	74
La loi 03-03 du 17 -02-2003 relative aux Zones d’Expansion et Sites Touristiques (ZEST) .....	74
4.2Définition des ZEST .....	75
4.2.1 Définition de zest.....	76
4.2.2 la présentation de zest.....	76

# sommaire

---

4.3 La création du Plan de d'Aménagement Côtier (PAC .....	78
4.4La création du Commissariat National du Littoral .....	78
4.4.1Les objectifs du CNL .....	78
4.4.2Présentation du CNL .....	78
4.4.3 Les principales mesures prises par le CNL de Tizirt .....	79
<b>Section 05 : Le Projet CapDeL</b>	
5.1 Les dix communes pilotes du CapDeL .....	82
5.2Les quatre composantes du CapDeL .....	83
5.2 Modernisation et simplification des services publics .....	84
5.4 Développement Economique Local (DEL) et diversification de l'économie .....	84
5.4.1 Gestion multisectorielle des risques environnementaux majeurs au niveau local .....	85
5.5Lancement du CapDeL .....	85
5.5.1Les diagnostics territoriaux participatifs .....	86
5.5.2 Les projets catalyseurs de développement local.....	88
5.5.3Les Plans Communaux de Développement (PCD) de « nouvelle génération».....	89
5.5.4Le Plan de formation des acteurs locaux sur la gouvernance concertée .....	90
<b>Conclusion générale</b> .....	91

## **Méthodologie**

Dans un premier temps, nous allons essayer de cerner des éléments théoriques relevant de notre thème de recherche. Ensuite, nous tenterons de répondre à notre problématique par la vérification des hypothèses suite à un travail d'investigation sur le terrain de notre projet d'étude.

Ainsi, notre travail est structuré en trois chapitres : deux chapitres théoriques et le troisième est consacré à notre enquête de terrain. Le premier aura pour objet le développement local. Il visera à exposer les fondements et les théories construites afin de faciliter et d'explicitier les concepts et leur évolution. Ce chapitre traitera, dans une première section les concepts clés concernant le développement local. La deuxième section exposera les approches territoriales du développement local. Le second chapitre introduira le concept de gouvernances et de son émergence. Cela va se faire par la présentation d'un petit historique du concept, puis quelques définitions qui vont éclairer notre vision sur cette notion, avant de passer à l'exposition des différents types et composants de cette notion.

En ce qui concerne notre enquête de terrain, elle sera exposée dans le dernier chapitre, dans lequel nos hypothèses seront examinées. Ce chapitre comptera une présentation de l'enquête de terrain, les caractéristiques de l'échantillon ayant servi à la collecte des informations à savoir la commune de TIGZIRT et la présentation du projet CAPDEL.

Enfin, c'est la confrontation effective de nos hypothèses avec la réalité du terrain, qui permettra leur confirmation ou infirmation. Elle sera fonction de la synthèse des résultats de l'enquête menée auprès des différents acteurs locaux et des établissements publics au niveau de la commune.

## Introduction générale

---

Les crises vécues, dans le monde entier, à partir des années 1970 ont montré l'intérêt croissant porté au local comme niveau important dans l'analyse économique et son rôle dans l'émergence de propositions (en guise de solutions) inédites. Ici le local fait référence à une échelle de taille variable, qui suppose une certaine cohérence dans l'organisation des actions et de leurs activités. Le territoire se voit, alors comme une interprétation majeure du local et émerge ainsi, comme niveau pertinent de réflexion et d'action économique (Courlet, Ferguene, 2004).

On assiste à l'émergence du concept de développement du local, basé sur la valorisation des ressources locales et la mobilisation des acteurs qui se substituent aux politiques de développement « par le haut ».

La question de développement local n'est plus l'affaire d'un seul acteur (l'Etat) il est bien entendu un devoir à accomplir par tous. Il apparaît par conséquent que le socle du développement local réside dans l'existence de relations fortes entre les différents acteurs locaux.

Il est important, de s'intéresser aux relations entre les acteurs du territoire car, il ressort que le développement territorial (local) dépend fortement de l'état de la nature des interactions prévalant entre les acteurs.

Il s'avère que la façon avec laquelle les acteurs se coordonnent et articulent leurs actions explique leur développement et plus particulièrement déterminé le processus de construction des territoires (Arabi-Maghrebi, 2009)

Autrement dit, les modes de coordination mis en place renseignent amplement sur la trajectoire que comptent donner les acteurs de développement de leur territoire. Ces modes de coordination font alors référence à la gouvernance des territoires (ou territorial). Celle-ci se présente comme une caractéristique de territoire qui déploie des mécanismes de coordination spécifiques afin de réguler les comportements des acteurs et leurs interrelations dans l'objectif de construire et d'exploiter des ressources spécifiques, de redéployer des ressources, ou tout simplement de mettre sur pied un projet de développement local (Gilly, Penot, 2003).

Convaincu que la démocratie participative et le développement local (développement économique, local, services publics et environnement) passent par le renforcement de la société civile et de son dialogue avec la population d'une part (représente activité) et avec les autorités locales d'autre part (participation), le programme CAPDEL (Programme de

## Introduction générale

---

renforcement des capacités des acteurs de développement économique comme modèle) consacre une part importante de ses efforts à l'appui aux associations locales. Cet appui consiste en premier lieu à un renforcement des capacités qui se feront à travers des formations théoriques, mais surtout selon la méthode « Apprendre en faisant », à travers l'accompagnement et l'appui dans l'action.

Le programme s'articulera de manière intégrée autour de deux piliers interdépendants, en l'occurrence un appui à la modernisation de l'administration et aux stratégies sectorielles hors hydrocarbures, créatrices de revenu et d'emplois durables d'une part et d'autre part un appui au développement des capacités des acteurs locaux pour favoriser le développement local et l'accès aux services publics de qualité.

Pour illustrer notre travail, nous avons opté pour la commune de Tizirt (l'une des communes modèles) une commune à vocation touristique vue la pluralité de ses potentialités et son patrimoine historique et archéologique.

Nous essayerons par ailleurs tout au long de notre travail de répondre à la problématique suivante :

- Comment que le projet CAPDEL pourra contribuer au développement des territoires et quels sont les obstacles qui ferment des synergies locales ?
- Quelles sont les défis et les objectifs de la gouvernance locale et les différents portraits prenants dans le développement local ?
- Est-ce-que les acteurs de la commune de Tizirt peuvent-être renforcés par le CAPDEL ?

### **Hypothèse de travail**

- Les différents acteurs de la commune essayant de renforcer la planification stratégique communale, en vue de créer des emplois et des revenus ;
- On recherche Implication des acteurs locaux dans le développement local en s'appuyant sur la gestion participative.

C'est à partir des années 1970, en raison de la crise économique des grands ensembles industriels et les disparités existant sur le territoire, que les modèles classiques construits sur la base d'une dimension spatiale passive sont remis en cause et que de nouvelles modalités de développement sont apparues afin de remplacer les anciennes en mettant l'accent sur la notion du « local ».

La notion du local se présente comme le lieu le plus proche de la réalité et des individus et serait ainsi le lieu de définition des besoins et de réalisation des actions. Les nouvelles approches du développement essaient de cerner et de mieux cadrer ce nouveau mode de développement qui émerge du local au global. Le développement local est apparu dans des conditions particulières et a un intérêt de plus en plus croissant, du fait qu'il se présente comme mode alternatif de développement, qui vise à utiliser les initiatives locales comme moteur de développement.

Dans ce chapitre, la première section traitera des concepts de base du développement local et apportera des clarifications théoriques adéquates qui permettent de mieux cerner et visualiser le concept. La seconde section aura trait à la présentation des principales théories et approches nouvelles de développement et du territoire en question. Enfin, la troisième section présentera les éléments qui soutiennent et renforcent le développement local.

## **Section 1 : Concepts de base**

Dans cette section, nous exposerons le cadre conceptuel concernant le développement local afin de mieux comprendre et utiliser correctement cette notion.

### **1.1 Emergence et définitions du développement local.**

#### **1.1.1 Emergence du concept.**

Auparavant, le terme « développement » était employé à l'échelle d'un pays, qui est perçu comme un espace bien défini, puis le vocable « local » s'est introduit pour désigner le développement dans le cadre infranational, c'est-à-dire au niveau régional.

Le développement local est un concept qui est apparu dans les pays occidentaux. Il est considéré comme faisant partie des nouveaux paradigmes, cadres d'analyses et d'interventions pour venir à la rescousse des économies européennes en proie à des difficultés. Le développement local s'exerce sur un espace, déjà constitué ou à constituer, considéré comme territoire réduit. Vers la fin des années 50, John FRIEDMAN et Walter STHÖR<sup>1</sup>, mettent en avant la « théorie de développement endogène » ; approche volontariste du développement, basée sur un territoire limité, qui voit dans le développement une démarche partant du bas et privilégiant les ressources endogènes. Cette théorie met l'accent sur la nécessité de prendre en compte les valeurs culturelles et les usages traditionnels locaux et fait appel aux différents modes de coopération.

Selon W.B Sthör<sup>2</sup>, le développement endogène est celui qui n'est pas guidé par des inputs externes. Il est identifié par les propriétés suivantes :

- La différenciation du développement dans l'espace;
- La prise en compte des bases historiques, culturelles et institutionnelles de la région;
- L'innovation dans la sphère organisationnelle au niveau local.

Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années 80.

### **1.1.2 Quelques définitions du développement local**

La première définition associée à ce concept était avancée en 1983, par J.L.GUIGOU dans un colloque à Poitiers ; « Le développement local est l'expression de la solidarité local créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique»<sup>3</sup>.

Cette définition montre l'importance de l'unification des forces des acteurs locaux en vue de faire face aux différentes menaces extérieures (marginalisation, déclin, expulsion, ou

---

<sup>1</sup> J.F et W.S, cites par BELATTAF.M et IDIR. A. (2006), « Le développement local : quelque éléments théorique et pratique », communication au colloque international : « Articulation Espace-local-Espace mondial », Bejaia 21 et 22 juin, Université de Bejaia, laboratoire Recherche et Développement, p.7.

<sup>2</sup> Idem, p 185.

<sup>3</sup> GOUTTEBEL. J. Y. (2003), « Stratégies de développement territorial », 2ème Ed. Economica, Paris. p 95.

disparition) et de la réappropriation des richesses de la région par la population locale en vue de créer ce développement local.

Une seconde définition nous est donnée par la DATAR dès 1982. Elle définit le développement local comme étant : « La mise en œuvre le plus souvent, mais pas exclusivement, dans un cadre de coopération communale, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux, culturels du développement, généralement initiée par des élus locaux. Un processus de développement local s'élabore à partir d'une concertation large de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commune ».<sup>4</sup>

Bernard Pecqueur définit le développement local comme « une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes, pour valoriser les ressources dont ils disposent »<sup>5</sup>.

La définition la plus originale du développement local est celle de GREFFE.X qui stipule que « Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active »<sup>6</sup>.

### **1.1.3 Les composants du développement local :**

Le développement local est un processus qui se base sur une volonté commune et une capacité collective de valoriser les ressources locales humaines et naturelles. Il implique également la participation active, concertée et coordonnée de divers éléments en vue d'impulser la dynamique de développement. Il incombe alors de bien repérer chaque composante afin de pouvoir maîtriser le processus. Belattaf. M et Idir. A (2006) retiennent cinq facteurs principaux :

---

<sup>4</sup> Définition du DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale), cité par J.Y.Goutebel. Op.cit.

<sup>5</sup> B. Pecqueur, « Le développement local : mode ou modèle », Paris, Ed. Syros Alternative, 1991.

<sup>6</sup> Greffe.X, territoire de France, les enjeux économiques de la décentralisation, Paris, Economica, 1984, p 146.

**Le territoire :**

Selon Lorthiois J. (1996), le territoire, « est un espace physique dont les limites sont définies par des critères géographiques, administratifs, économiques, humains,...(...). Tout projet de développement fait référence à un territoire, mais en lui donnant généralement une définition restrictive, purement administrative ou géographique : on voudrait appuyer une dynamique (le développement) sur une notion essentiellement statique. Or le territoire doit être considéré comme un facteur vivant, flexible. »<sup>7</sup>. Le territoire doit être donc un lieu vivant et aussi un lieu d'articulation des groupes sociaux qui l'occupent, tout comme il doit être le lieu de concertation entre les acteurs qui renforcent les initiatives de développement local.

Claude Courlet (2001), note ainsi que « Le territoire apparaît comme une construction collective, à la fois produit et condition de processus de production de ressources spécifiques ».<sup>8</sup> Ces ressources vont être exploitées par les acteurs pour lancer la dynamique de production locale. Il ajoute que le territoire doit être « l'émanation d'une logique de l'action collective qui s'incarne dans des institutions sociales qui produisent des normes ».<sup>9</sup>

Enfin, « Le territoire représente le point d'ancrage de développement local, en plus d'en fournir les ressources, il regroupe les acteurs qui partagent certaines formes d'identités de même qu'une dynamique particulière »<sup>10</sup>. Le groupe de recherche en administration publique, note que « Le territoire est tout simplement un substrat qui supporte le processus de développement »<sup>11</sup>. Ici, l'ancrage territorial fait référence aux dimensions du territoire qui sont d'ordre identitaire (le territoire a une identité propre à lui : un nom, des limites, une histoire, des acteurs,...), matériel (le territoire possède des caractéristiques naturelles, des ressources,...) et organisationnel (le territoire possède une organisation des acteurs sociaux et institutionnels : des rapports hiérarchiques, ou de même catégorie). Cependant, le territoire

---

<sup>7</sup> LORTHIOIS J. (1996), « Le diagnostic local des ressources », ASDIC-Edition W. Dans BELATTAF. M et IDIR. A. (2006), op cit, p. 12.

<sup>8</sup> COURLET Claude (2001), « Territoires et régions : Les grande oubliés du développement économique », L'Harmattan, Paris, p. 34.

<sup>9</sup> Ibidem, p. 34.

<sup>10</sup> BONNER Frédéric (2006), « Le rôle des acteurs locaux dans la construction de l'économie sociale : le cas de la MRC de la Haute-Yamaska », Mémoire présent à la faculté d'études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences en Géographie, Département de géographie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, janvier 2006, p. 15.

<sup>11</sup> GAGNON Jacques (sous la direction de), PREVOST Paul et al (2003), « Valorisation des expériences de développement local en Haïti », annexe 7 Développement local, Groupe de recherche en administration publique et management internationale (GRAP) / Chaire J.W McConnell de développement local, Université de Sherbrooke, septembre 2003, p. 9.

n'est pas donné (il n'existe pas partout), il faut le construire. C'est notamment ce que notent Ferguène A. et Banat R. (2009)<sup>12</sup>, mais aussi, celui-ci peut servir de support à plusieurs processus de développement, un réceptacle.

**Les acteurs :**

Il existe plusieurs acteurs, sur un même territoire, qui se différencient tant sur les plans économique et social que sur les logiques adoptées. Sur ce point, Lorthiois<sup>13</sup> (1996) considère trois types d'acteurs sur le territoire :

**Les acteurs institutionnels :**

Englobent l'ensemble des acteurs ayant un pouvoir légitime et élus démocratiquement. Autrement dit, tous les acteurs relevant des collectivités, qu'elles soient centrales, déconcentrées ou décentralisées. Ils regroupent l'Etat et ses structures déconcentrées, les collectivités locales et leurs services techniques, les organismes publics et semi-publics.

**La communauté :**

Représente l'ensemble des individus vivant et agissant sur un territoire donné, et qui partagent des valeurs, des normes, des responsabilités, des handicaps, des chances, des relations avec leur environnement, et les mêmes problèmes. En d'autres mots, la communauté est « un regroupement organisé sur un territoire naturellement et historiquement constitué ».<sup>14</sup> Elle est composée de valeurs, de personnes, d'institutions, d'entreprises, d'activités et de ressources qui se caractérisent par une cohérence économique et sociale constituant les fondements et les dynamiques du développement local.

**Les acteurs économiques :**

Désignent l'ensemble des entrepreneurs et opérateurs économiques du territoire qui ont un rôle déterminant dans la dynamique économique locale en l'influençant par leur production, leurs investissements, leurs services ainsi que leur consommation, mais également, ils correspondent à l'ensemble des banques et des bailleurs de fonds car ils

---

<sup>12</sup> GAGNON Jacques (sous la direction de), PREVOST Paul et al (2003), « Valorisation des expériences de développement local en Haïti », annexe 7 Développement local, Groupe de recherche en administration publique et management internationale (GRAP) / Chaire J.W McConnell de développement local, Université de Sherbrooke, septembre 2003, p. 9.

<sup>13</sup> FERGUENE A et BANAT R. (2009), « Construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en syrie », revue d'Economie Régionale et Urbaine N°4, (2009), pp. 684-685.

<sup>14</sup> PREVOST Paul, « le développement local : contexte et définition », Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), p.18.

participent au financement des investissements, à la création des projets et contribuent, de ce fait, à la création d'emplois et à la valorisation des ressources locales.

**Un processus de mobilisation des acteurs :**

L'élaboration d'une stratégie efficace de développement local implique la participation de l'ensemble des acteurs au projet de développement et leur mobilisation. Cette dernière peut se traduire à travers deux pratiques :

**Le partenariat :**

Ne signifie pas uniquement une simple concertation en vue d'harmoniser les actions. Il signifie l'expression d'une volonté collective d'agir ensemble en vue de créer de nouvelles pratiques, de nouvelles actions. Le partenariat permet de réduire le cloisonnement entre les acteurs et de faire ressortir beaucoup plus les complémentarités entre eux. Il permet surtout d'allier les approches transversale (acteurs de même secteurs et niveau) et verticale (acteurs de différents secteurs et niveaux).

**La participation active de la population :**

Doit émerger avec le processus de développement local. Elle doit l'accompagner tout au long des différentes phases, du diagnostic à l'évaluation des actions, en passant par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet. Cette participation est d'autant plus importante qu'il existe au sein du territoire une démocratie participative. Cette dernière est le complément de la démocratie représentative qui est déterminée notamment par le degré de décentralisation existante. Elle contribue à entretenir le système d'échange d'idées et de débat sur le territoire, qui débouche sur la connaissance des attentes des acteurs et la proposition de solutions.

En somme, il s'agit de réussir une synergie permettant de mettre en mouvement solidaire toutes les potentialités dont peut bénéficier tout projet de développement local.

**Un croisement des logiques : économique, sociale et politique :**

Le projet de développement local suppose l'association de trois approches : économique, sociale et politique. Ceci s'explique, d'une part, par la multiplicité des acteurs participant au projet, et par conséquent, la multiplicité des visions. D'autre part, ce croisement de logiques reflète le caractère global du développement, qui considère la nécessité d'allier les approches transversale et complémentaire (horizontale et verticale). Le croisement de

ces logiques s'illustrent notamment par :

- L'association des compétences des différents acteurs (compétences économiques, sociales et politiques) et la synergie de leurs actions.

- La prise en compte d'une approche de fonctionnement systémique, autrement dit, la considération du territoire comme un système composé de plusieurs sous-systèmes (sous-système économique, sous-système social et sous-système politique) dont il faut appréhender les interrelations et interdépendances dialectiques.

- Enfin, la valorisation des complémentarités entre les actions provenant des niveaux national, régional et local, et de différents secteurs (éducation, santé, industrie, agriculture, tourisme, ...).

### **L'articulation du local à son environnement :**

Le local est perçu comme étant « l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises - et en particulier les petites - se créent et se développent ». Bien évidemment, cet environnement comporte en plus des entreprises, d'autres acteurs (institutions publiques, administrations, population, associations, ...). L'environnement immédiat, en l'occurrence le local, se trouve ainsi situé dans l'environnement global, plus grand, qui l'englobe, et avec lequel il entretient des relations particulières. Au niveau local, ces relations sont de deux ordres : internes et externes.

### **Les relations internes à l'environnement local :**

Elles représentent les relations qu'entretiennent les acteurs du territoire entre eux. Autrement dit, ce sont des relations « exclusivement internes » au territoire qui entretiennent sa cohésion et sa solidarité. La plus petite échelle des relations internes est le quartier ou le village, car ils constituent l'unité idéale pour porter un diagnostic dynamique afin de mobiliser l'ensemble des réseaux familiaux, communautaires et institutionnels aptes à transformer les opportunités en actions. Ces différentes relations internes peuvent se constituer en microprojets de développement à différentes échelles : quartier, ville, ...

### **Les relations externes à l'environnement local**

Elles concernent les relations entre territoire. C'est ici que s'appréhende le local par rapport au global dans lequel il est contenu avec d'autres territoires. Ces relations se traduisent par une coopération intercommunale, c'est-à-dire, une coopération décentralisée<sup>15</sup> et de partenariat. Cette coopération permet de développer un système d'échange très intense dont les résultats peuvent être plus que proportionnels aux efforts. Elle mobilise tous les acteurs partageant les mêmes préoccupations et les mêmes visions. Le fruit de ces relations extra-locales peut se traduire également par un ancrage territorial des acteurs.

## **Section 2 : Les approches territoriales du développement local**

Ce sont les nouvelles approches du développement local qui partent de la construction de nouvelles grilles d'analyse et prennent en considération un élément nouveau, par rapport aux approches traditionnelles, qui ont été longtemps dissimulées dans l'analyse économique.

Nous nous limiterons, dans le cadre de ce point, à quelques explorations des différentes approches du développement territorial, à savoir les approches du district industriel, des Systèmes Productifs Localisés (SPL), des milieux innovateurs et des clusters.

### **2.1 Le district industriel :**

Beccatini (1992) a défini le district industriel comme étant « une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnements, comme par exemple les villes manufacturières, il tend à y avoir osmose parfait entre communauté locale et entreprises»<sup>15</sup>.

D'après cette définition, le district se compose de deux éléments très importants : une collectivité soudée par un système de valeurs culturelles partagées par tous et une population d'entreprises entretenant des relations de concurrence et de coopération. L'osmose entre ces deux éléments est une caractéristique essentielle du district.

---

<sup>15</sup> BECCATINI G (1992), « le district marshallien : une notion socio-économique », dans BENKO George et LIEPETZ Alain (sous la direction de). (1992), « les régions qui gagnent, district et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique », Ed. Presses universitaires de France (PUF), Paris, PP. 36-37.

Pour Florence Vidal<sup>16</sup> (1998) le district industriel « est un grand complexe productif où la coordination entre les différentes phases et le contrôle de la régularité de leur fonctionnement ne sont pas soumis à des règles préétablies ou à des mécanismes hiérarchiques comme cela se déroule dans la grande entreprise».

La définition qui résume, à notre sens, les principales caractéristiques du district industriel, est celle que proposent Piore M. et Sabel C. F. Ces auteurs voient le district industriel comme « une concentration de PME qui se spécialisent en diverses phases d'une même production, une structure sociale spécifique composée de petits entrepreneurs, artisans et ouvriers qualifiés, hautes rémunérations, spécialisation élevée et flexibilité, technologies avancées et capacités d'innovations, multiples rapports de confiance, de coopération, de division organisée du travail»<sup>17</sup>.

## **2.2 Les principales<sup>19</sup> caractéristiques du district industriel**

### **2.2.1 Existence d'une communauté locale :**

Celle-ci est marquée par son système de valeurs et de pensée homogène qui évolue relativement aux conditions prévalant dans le district. En parallèle à ce système, il existe tout un corpus d'institutions et de règles (marché, entreprises, famille, école, autorités locales, associations, ...) qui véhiculent les valeurs et les transmettent de génération en génération. Cette communauté entretient des échanges permanents entre ses individus et le monde qui l'entoure car, selon Becattini « une population vivant en vase clos ne pourrait fournir au district les comportements et les capacités variés dont elle a besoin pour son développement»<sup>18</sup>.

### **2.2.2 Une forte intensité d'entreprises :**

Ces entreprises sont concentrées dans un territoire géographiquement limité en se spécialisant dans une seule phase de processus de production spécifique au district.

### **2.2.3 Une main-d'œuvre professionnelle et spécialisée**

---

<sup>16</sup> COURLET Claude (2001), op cit, P. 62.

<sup>17</sup> COURLET Caude (2001), op cit, p.62.

<sup>18</sup> BECCATINI G (1992), op cit, dans BENKO G. et LIPIETZ A. (1992), op cit, p. 39.

Le district industriel offre une variété d'activités professionnelles qui correspondent le mieux à chaque membre de la communauté. Il se caractérise aussi, par une tendance intrinsèque à redéployer constamment ses ressources humaines dans le but d'améliorer sa compétitivité et sa productivité et ce, grâce aux renseignements qu'il tire sur les candidats à l'embauche qui y circulent.

#### **2.2.4 Le marché du district**

Pour le district, le prix n'est pas la seule variable déterminante des décisions des acheteurs. En plus du prix, le marché de district doit offrir de très amples renseignements complémentaires sur le produit. Le marché du district doit constituer un réseau de liens solides avec les autres marchés.

#### **2.2.5 Une concurrence intense et une information partagée sur le marché :**

La concurrence au sein du district est rude, mais le coût marketing du produit final est réduit, cela revient à la solidarité et à la circulation de l'information qu'offre son milieu social.

#### **2.2.6 L'adaptabilité du système :**

La capacité du district, à travers sa « machine sociale » constituée du système de valeurs, à exercer un contrôle quasi automatique sur les différentes phases du processus productif, permet une adaptation rapide et judicieuse aux évolutions de la production.

#### **2.2.7 L'introduction de nouvelles technologies :**

L'innovation technologique renforce l'organisation interne du district et améliore la position socioéconomique de celui-ci. Son introduction apparaît ainsi comme une avancée sociale réalisée grâce à une prise de conscience progressive de la part de l'ensemble des segments de l'activité industrielle et de toute la population.

#### **2.2.8 Le système de financement :**

Dans le district, les institutions financières doivent être prudentes pour assurer le bon fonctionnement du système de financement, car en cas d'imprudence, elles peuvent induire des conséquences économiques néfastes et des effets négatifs dans les chaînes de tout ce district.

### **2.3 Les éléments qui dynamisent le district industriel :**

L'élément essentiel du dynamisme du district n'est pas autre que la maîtrise des coûts. Le choix des sous-traitants dans le district n'est pas purement économique. Il repose aussi sur la volonté de garder ou non le contrôle sur la ou les phase(s) à externaliser du processus productif.

#### **2.3.1 Une conscience des classes sociales et une appartenance locale :**

Au sein du district, émerge l'appartenance à une classe sociale. Cette classe se considère comme faisant partie d'une communauté géographique, mais le sentiment d'appartenance qui y prévaut, en général, est celui d'appartenir à la « communauté industrielle locale » qui est perçue comme l'épanouissement individuel et familial sur lequel repose le district.

#### **2.3.2 Les systèmes productifs locaux(SPL) :**

La notion du système productif local est apparue en France pour décrire le cas français qui connaît une dynamique positive de composition globale des territoires. Cette notion de SPL se réfère aussi à l'économie régionale, relative notamment à l'innovation. Elle est issue de la lignée des travaux sur les districts industriels. Elle partage ainsi certaines caractéristiques comme le regroupement de petites et moyennes entreprises, et le partage d'un même système de valeurs.

Claude Courlet (1994) définit le SPL comme « une configuration d'entreprises regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier, voire de plusieurs métiers industriels. Les entreprises entretiennent des relations entre elles et avec le milieu socioculturel d'insertion. Ces relations ne sont pas seulement marchandes, elles sont aussi informelles et produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises. Le métier industriel dominant n'exclut pas la possibilité de l'existence de plusieurs branches

industrielles»<sup>19</sup>.

La DATAR classe les SPL en quatre types :

**Les SPL de type « district industriel italien »** : ils ont les mêmes caractéristiques des districts industriels italiens : un nombre de PME en relations étroites entre elles, et qui se basent dans leurs activités sur un savoir faire local, une culture et une histoire commune. Ce type de SPL s'implante dans certaines grandes métropoles et dans les zones industrialisées.

**Dans les SPL technologiques de type district technologique en milieu innovateur** : les entreprises sont hautement spécialisées dans des activités innovantes, liant des relations très denses entre elles, basées sur le partage d'une même culture technique. Ces SPL se trouvent dans les zones urbaines, milieux propices au développement des innovations et où se concentrent la plupart des activités de recherche et de formation.

**Dans les SPL émergents et grappes de PME en émergence** : pour pouvoir bénéficier des échanges d'expériences nécessaires à leur développement, les entreprises de ce type de SPL s'installent les unes à proximité des autres. L'objet central de cette coopération inter firmes est d'abord de bénéficier des atouts des ressources humaines disponibles, avant de s'engager sur des objets plus importants pour la réalisation des SPL.

**2.3.3 Les systèmes des PME organisées autour de grandes entreprises** : c'est le cas des PME qui sont installées autour d'un ou plusieurs donneurs d'ordres. Leur apparition est favorisée par les politiques d'externalisation des activités menées par les grandes entreprises en vue d'acquies plus de flexibilité et de pouvoir répondre à une demande finale variable et différenciée. L'organisation de la production de l'industrie automobile française est un exemple de ce type de SPL où de multiples fournisseurs évoluent autour de grands constructeurs d'automobile.

---

<sup>19</sup> COURLET Claude, « les systèmes productifs localisés », dans, « industrie, territoires et politiques publiques », sous la direction de Claude COUÉLRT et Bernard SOULAGE ? Ed. L'Harmattan, Paris 1994, pp. 17-18.

### 2.3.4 L'approche des milieux innovateurs :

Le concept de milieu innovateur est dû sans contexte aux chercheurs et aux collectifs de recherche associés dans le cadre du GREMI<sup>20</sup> (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs – Association Philippe AYDALOT). Elle interprète le développement local comme étant un effet des processus innovateurs et des synergies à l'œuvre sur un territoire donné. Selon cette approche, le milieu est conçu comme un ensemble de relations qu'entretiennent les acteurs d'un territoire donné et sont liées au contexte territorial qui les valorise. L'innovation n'apparaît plus comme un ensemble de paramètres techniques mais plutôt comme une « vision plus territorialisée : l'innovation est alors la création d'un milieu (pour répondre à un défi ou à un besoin local par l'utilisation de l'expérience locale)<sup>21</sup>. Elle est le fruit de l'inventivité du milieu et répond au besoin de développement local, moyen que se donne une société pour progresser. Aussi avancée que soit l'innovation, elle ne peut réussir que si elle repose sur des éléments de continuité avec l'expérience acquise par le milieu » (AYDALOT,1989)<sup>22</sup>.

#### Définition du milieu innovateur :

Selon Quévit (1992), le concept de milieu innovateur a été surtout « utilisé pour cerner les formes organisationnelles territorialisées des rapports entre la technologie et la production dans le contexte spécifique des relations industrielles »<sup>23</sup>.

Avant de passer à la définition proprement-dite du milieu innovateur, il conviendrait d'abord d'éclaircir la notion de milieu.

Ayant un caractère multidimensionnel et faisant référence à la fois au milieu «contexte» et au milieu «acteur», le milieu est ainsi défini par GREMI comme «un ensemble territorialisé dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font de transactions multilatérales génératrices d'externalités

---

<sup>20</sup> FRGUENE A. (1999), « Dynamiques territoriale et milieux innovateurs », Cahiers du CREAD, N°50, 4ème trimestre, 1999.

<sup>21</sup> (AYDALOT Ph, 1985, p. 16) cité dans : PEYRACHE6GADEAU Véronique, « la contribution de Philippe aydalot à l'édification de la théorie des milieux innovateurs », dans RERU N°/1999, p.627.

<sup>22</sup> COURLET Claude, « les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? », dans COUELRT Claude et SOULAGE Bernard, 1994, « industrie, territoires et politiques publiques », Ed. L'Harmattan, paris, p. 23.

<sup>23</sup> QUEVIT Michel (1992), « Milieux innovateurs et couplage local-international dans les stratégies d'entreprise : un cadre pour l'analyse », Canadian journal of Regional Science, N°/2, été 1992, p. 231

spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources»<sup>24</sup> (Maillat, Quévit, Senn, 1993, p. 6). Cet ensemble territorialisé (milieu) est ouvert sur son environnement technologique et de marché, permettant ainsi aux agents d'entretenir des relations diverses, et se caractérise par l'existence de savoir-faire, de règles, de normes, de valeurs, et de capital relationnel.

Le milieu innovateur est un « ensemble spatial constitué » se référant aux relations qu'entretiennent les agents économiques avec leur environnement dans leur stratégie d'innovation technologique » (Aydalot, 1986 ; Perrin, 1989; Maillat, Quévité et Senn, 1993)<sup>25</sup>.

D. Maillat (1992) s'inspire ainsi de Quévit pour percevoir le milieu innovateur comme « un ensemble d'éléments économiques, sociaux, politiques et culturels». <sup>26</sup> La combinaison de ces éléments va permettre l'émergence, au sein du milieu, de stratégies résultant des innovations réalisées, alliant entre les avantages de l'internalisation et de l'externalisation.

Au final, Ferguène A.<sup>27</sup> (1999) relève trois composantes principales pour la définition du milieu innovateur :

- L'espace géographique qui se caractérise par un ensemble de ressources qui sont à la fois matérielles et immatérielles, génériques et spécifiques.
- La logique d'organisation qui recouvre l'ensemble des formes d'organisation présentes sur le territoire et qui influencent les stratégies d'entreprises (intégration ou externalisation).
- La dynamique d'apprentissage qui désigne les aptitudes des acteurs évoluant dans le milieu (entreprises, institutions, main-d'œuvre) à s'adapter rapidement et efficacement aux transformations de l'environnement proche et lointain.

### **Les caractéristiques du milieu innovateur :**

En plus des trois composantes soulevées par Ferguène A. (1999) permettant d'identifier le

---

<sup>24</sup> TABARIES Muriel (2005), « les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherche sur les milieux innovateurs », Chiers de la Maison de Science Economique (MSE), N°18, P. 4.

<sup>25</sup> QUEIT Michel (1992), op cit, p. 231.

<sup>26</sup> PROULX Marc-Urbain (1992), « Milieux innovateurs et développement régional », Canadian Journal of Regional Science, N°XV/2, été 1992, p.144.

<sup>27</sup> FERGUENE A. (1999), op cit, consulté sur CD-ROM

milieu innovateur et évoquées par Camagni (1991) ; Maillant et Perrin (1992)<sup>28</sup>, les caractéristiques du milieu innovateur peuvent être identifiées comme suit :

- L'ouverture. Le milieu innovateur est un système ouvert qui entretient des relations diverses avec son environnement.

- L'organisation des ressources. Les acteurs du milieu organisent et coordonnent les ressources en vue de parvenir à de nouvelles combinaisons productives.

- Le milieu innovateur recouvre une vision territorialisée de l'innovation. Cela veut dire que le territoire intervient de façon active dans le processus de création technologique et influence fortement ce processus dans son impulsion initiale et dans son déroulement de sorte que le résultat (l'innovation) dépende fortement de la nature du territoire où elle est créée.

- Le milieu innovateur traduit une vision de l'innovation comme processus complexe. Ceci renvoie au nombre important d'intervenants dans le processus d'innovation et la diversité de leurs activités et donc de la complexité des relations qu'ils entretiennent entre eux. A titre d'exemple nous reprenons l'énumération de Courlet C. (1994) : « la recherche fondamentale, la recherche appliquée, la recherche-développement, la préparation de prototypes, la mise en production, la commercialisation et l'adaptation au marché »<sup>29</sup>

- Enfin, le milieu innovateur fait référence à une problématique évolutionniste de la technologie. Cela suggère l'existence de l'idée de discontinuités, de ruptures et, finalement, d'avancées par sauts qualitatifs. Elle traduit une analyse en termes d'effets de proximité spatiale sur le processus d'innovation technologique.

### **L'approche des clusters :**

A la fin des années 1980 et début des années 1990, un nouveau mode de concentration géographique des entreprises commence à prendre de l'ampleur un peu partout dans le monde. Des concentrations géographiques d'entreprises interconnectées que Michael Porter (1990) appellent « clusters », sont devenues des faits frappants et importants dans les analyses microéconomiques de la compétitivité des entreprises et du rôle de la localisation en termes d'avantages compétitifs.

---

<sup>28</sup> UZUNIDIS Dimitri, « Milieu innovateur, relations de proximité et entrepreneuriat. Analyse d'une alchimie féconde », Canadian Journal of Regional Science (en ligne), Volume 33, numéro spécial, p.96.

<sup>29</sup> COURLET C (1994), op cit, p.24.

A propos de la définition du concept de cluster, Porter (1990, 1998) le perçoit comme « une concentration géographique d'entreprises liées entre elles, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services, de firmes, d'industries connexes et d'institutions associées (universités, agences de normalisation ou organisations professionnelles, par exemple) dans un domaine particulier, qui s'affrontent et coopèrent »<sup>30</sup>.

Selon ROSENFLAND, un cluster est une « masse critique d'entreprises (suffisante pour attirer des services, des ressources et des fournisseurs spécialisés) ayant des relations systémiques fondées sur des complémentarités et des similarités, sur une étendue géographique limitée »<sup>31</sup>. Et COOKE en (2003) le considère comme une « concentration géographique d'acteurs technologiques unis par des chaînes de valeur économique, évoluant dans un environnement bénéficiant d'infrastructures de soutien, partageant une stratégie commune et visant à attaquer un même marché »<sup>32</sup>.

Le cluster est perçu comme un mode nouveau d'organisation spatiale des entreprises. Il combine entre les avantages de la grandeur du marché et les avantages de l'organisation hiérarchique ou de l'intégration verticale des activités. Il permet surtout de mieux valoriser la chaîne de valeur des entreprises. Entre autre, le cluster notamment sa dynamique, résulte de la présence et de la combinaison de certaines caractéristiques que sont<sup>33</sup> :

**La présence de clients locaux :** ces clients sont la source de la demande du cluster et se démarquent par leur exigence dans le choix des produits poussant ainsi les entreprises à innover en permanence, et obligeant ces dernières à répondre en quantité et en qualité à leurs besoins.

**La présence de fournisseurs locaux spécialisés :** ces fournisseurs doivent satisfaire la demande des entreprises du cluster en termes de ressources notamment humaines, mais aussi physiques et de capital. Les ressources fournies comprennent également les infrastructures de toutes natures (de transport, administratives, d'information,...).

**L'interdépendance des industries :** les entreprises du cluster doivent

---

<sup>30</sup> PORTER M. cité dans : LARGIER Arnaud & al (2008), « clusters mondiaux : Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux », Institut d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région d'Ile de France (IAURIF), Paris, p. 10.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> LARGIER Arnaud & al. (2008), op cit, p. 12.

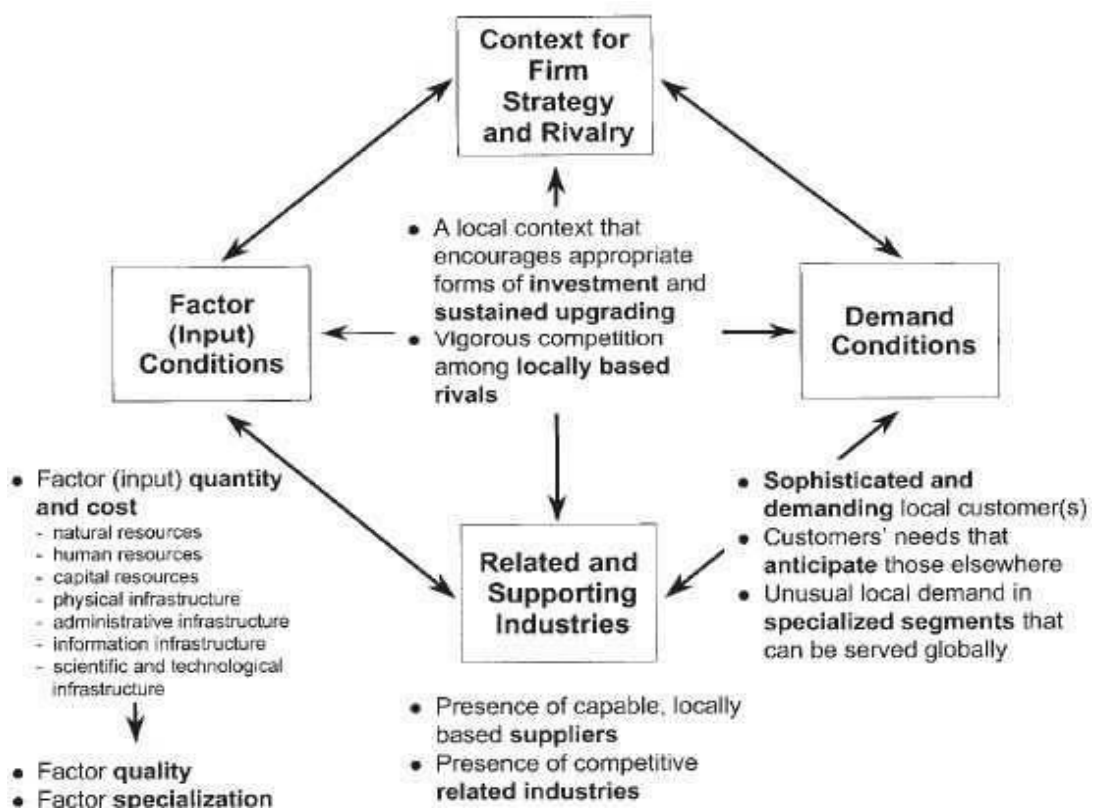
<sup>33</sup> DOLOREUX D., SHEARMUR R., CHENARD Ph. (2007), « la création et le développement de clusters maritimes au Canada et en Europe », Revue d'Economie Régionale et Urbaine N°3, 2007, p. 268.

pouvoir s'appuyer sur l'existence d'industries connexes, sur des entreprises ayant des activités complémentaires aux leurs et qui entretiennent avec elles des relations en amont et enaval.

**La présence d'un certain degré de rivalité entre les entreprises :** ce degré de rivalité est déterminé par la présence d'environnement favorable à l'innovation, à la concurrence et garantissant le respect des règles decelle-ci.

La somme de ces facteurs est résumée dans le schéma ci-après:

**Figure 1 :** les sources des avantages compétitifs de localisation.



**Source :**PORTER Michael E. (2000), « location, Competition, and Economic Development : Local Clusters in a Global Economy », Research and Practice, Economic Development Quarterly, Vol. 14 N°. 1, February 2000,p.20.

**Commentaire :** à travers cette figure (figure 1) en résumé, que le succès des entreprises d'un même secteur à être compétitives est dû à leur concentration et proximité

géographique où elles seront fortement liées et connectées entre elles et avec les autres acteurs de leur environnement.

### **Conclusion**

Dans ce premier chapitre, nous avons pu cerner le cadre conceptuel du développement local et les différentes nouvelles approches.

En effet, le développement local n'est pas justement lié au contexte économique. D'autres contextes et dimensions interviennent. Il s'appuie essentiellement sur les ressources locales (développement endogène) et sur les procédures et dynamiques de mobilisation de la population locale, principal acteur d'un ou plusieurs projets communs.

La notion de développement local se repose sur l'autonomie des dynamiques de transformation des systèmes productifs locaux. Ce sont les acteurs locaux organisés en réseau qui sont au centre du dispositif car ils ont la capacité d'internaliser les connaissances pour les intégrer aux ressources locales. Dans cette vision du développement endogène, il n'y a pas opposition entre le local et le global mais des interactions entre ces deux niveaux. Dans le cadre des économies développées, on peut dater les transformations des articulations locale-global en fonction de l'évolution du cadre institutionnel et des formes d'organisation de la production.

### Introduction

La notion de gouvernance, depuis son apparition à nos jours, ne cesse d'évoluer et de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux de recherche de divers auteurs.

En effet, la gouvernance apparait alors comme un élément principal et comme solution pour assurer un développement cohérent qui permet de maintenir la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce chapitre nous allons exposer les généralités et les concepts clés de la gouvernance et de son émergence. Cela va se faire par la présentation d'un petit historique du concept, puis quelques définitions qui vont éclairer notre vision sur cette notion, avant de passer à l'exposition des différents types et composants de cette notion.

### Section 1 : Le concept de gouvernance et ses fondements

Dans cette section, nous passerons en revue l'historique et la définition du concept de la gouvernance, ses indicateurs et enfin, ses acteurs.

#### 1.1 Historique et définition du concept de la gouvernance :

Avant de donner les définitions de la gouvernance, nous présenterons d'abord sa genèse (son historique).

##### 1.1.1 Historique :

L'origine et l'historique du mot gouvernance sont rarement présentés de manière unique, mais varient selon les acteurs, chacun privilégiant tel ou tel aspect de ce parcours. Et quel que soit le regard choisi, l'origine ancienne du concept de gouvernance est désormais soulignée.

Le mot gouvernance est hérité de la racine grecque des mots «kyberman» et « kybernetes » qui signifient respectivement « naviguer » et « piloter », c'est à dire : tenir le gouvernail, piloter le navire en maîtrisant la trajectoire. De cette même racine provient d'ailleurs le terme « cybernétique » et son objet qui est la régulation des trajectoires. Cependant, la gouvernance n'est pas le « gouvernement » et à dire vrai le terme a du mal à émerger au-delà d'une utilisation médiévale à caractère institutionnel où il caractérise un mode de la gestion municipale, avec déjà, on le notera, une notion de subsidiarité féodale qui anticipe ce que deviendra, bien plus tard, le concept. En effet, c'est qu'au XX<sup>e</sup> siècle que

le terme « gouvernance » refait surface dans les pays anglo-saxons par l'auteur Ronald H. Coase (1937) pour expliquer un nouveau moyen de coordination au sein des entreprises. Il s'agit alors, d'un concept économique qui propose de réduire le cout des transactions par un pilotage moins bureaucratique et mieux coordonné.

À partir de 1975, Williamson<sup>1</sup> renforce la théorie des coûts de transaction et définit la gouvernance comme l'ensemble des mécanismes de coordination réglant d'une part l'organisation hiérarchique interne à l'entreprise, d'autre part les relations entre l'entreprise et ses partenaires, notamment dans le cadre de rapports contractuels stables destinés à réduire les coûts de transaction.

Il faut attendre la fin des années 80 pour que le concept glisse du champ économique vers le champ politique en Angleterre, qui est entré dans le domaine des relations internationales par l'usage de l'expression de « bonne gouvernance » pour désigner les particularités de la bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. Et c'est à travers cette notion que les institutions internationales (FMI et BM) prônent des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques.

### 1.1.2 Quelques définitions de la gouvernance :

La notion de gouvernance a été définie par nombreux auteurs depuis son apparition à nous jour. Chaque définition met l'accent sur un aspect particulier, selon le domaine et le centre d'intérêt des définiteurs. La première définition accordée à ce concept le qualifie d'un mode de fonctionnement au sein des entreprises. Les autres définitions qui viennent après se concentrent sur les aspects relatifs à une stratégie de développement participatif qui vise à amorcer un processus de développement local.<sup>2</sup>

Fraçois-Xavier Merren (1998), « la gouvernance peut se définir comme un processus où les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leurs expertises, leurs capacités et leurs projets et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités ».

Dans le même contexte, selon Le Galès (2006) : « La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour

---

<sup>1</sup> WILLAMSON Oliver E, (2005), « The Economics of Governance », University of California, Berkeley, january 2005, p.1.

atteindre des buts, discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité »<sup>3</sup>.

Cette définition, considère la gouvernance en premier lieu comme un processus de coordination les différents acteurs de la société, puis comme un ensemble d'institutions, de lois, de règles et d'acteurs capables de réussir ce processus de développement participatif.

Pour la Banque mondiale (1999), la gouvernance est définie comme le style et la pratique de l'autorité dans la gestion des ressources économiques et sociales en vue d'atteindre le développement. Cette définition de la Banque Mondiale s'interprète de façon succincte et s'apparente à un discours universaliste normatif où une partie seulement des théories mentionnées est utilisée et où seules certaines conclusions sont retenues.

Une autre définition proche de celle présentée par la Banque Mondiale est celle proposée par le comité de développement de l'OCDE (l'Organisation pour la Coopération, et le Développement Economique) qui considère la gouvernance comme « l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social »<sup>4</sup>.

Selon le PNUD (1997), la gouvernance peut, dans son sens le plus général, être définie comme « l'usage de l'autorité politique, économique ou administrative pour gérer les affaires d'une communauté »<sup>4</sup>. Cela implique un système de valeurs et de règles que les membres de la communauté partagent par coutume ou s'engagent de respecter. Au sein des communautés politiques (locales, nationales, internationales), le système en question comprend des institutions et des règles du jeu par lesquelles la société gère ses affaires.

Pour Jean-Pierre Gaudin (2002) : « La gouvernance, ce serait tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières »<sup>5</sup>.

Le point commun à toutes les définitions de la gouvernance est qu'il s'agit de la manière dont le pouvoir est exercé et de la manière dont les décisions importantes dans une

---

<sup>3</sup> [http://www.institut-gouvernance.org/index\\_fr.html](http://www.institut-gouvernance.org/index_fr.html)

<sup>4</sup> [Beria-cfp.org/PAGE-ARTTICULATIONgouv.11.ht](http://Beria-cfp.org/PAGE-ARTTICULATIONgouv.11.ht)

<sup>5</sup> United Nations Development Programme, Reconceptualizing Governance, UNDP, New York, 1997, p.

société sont prises. Elle se réfère non seulement aux institutions, mais également au fonctionnement de ces institutions. Les différentes définitions soulignent également l'importance non seulement des acteurs de l'État, mais également des divers autres acteurs de la société civile dans la gouvernance au niveau local.

### 1.1.3 Les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale<sup>6</sup> :

Dans un rapport de recherche publié en 2005, Daniel Kaufman, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, et Aart Kraay, Économiste principal dans le Groupe de recherche de la Banque, proposent un tableau de bord à l'échelle mondiale, comprenant des indicateurs de gouvernance. Kaufman et Kraay ont développé et analysé six (06) composantes chiffrables de la bonne gouvernance en prenant comme point de départ la fin des années 90. Ces indicateurs sont résumés comme suit:<sup>7</sup>

**Être à l'écoute et rendre compte** : mesure les droits politiques, civils et les droits de l'homme

**Instabilité politique et violence** : mesure la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme;

**Efficacité des pouvoirs publics** : mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public;

**Fardeau réglementaire** : mesure l'incidence de politiques non favorables au marché ;

**Etat de droit** : mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité ;

**Maîtrise de la corruption** : mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'Etat par les élites).

---

<sup>6</sup> Jean-Pierre Gaudin, « pourquoi la gouvernance ? » Presses de la FNSP, coll, La bibliothèque du citoyen, Paris, 2002, p 43.

<sup>7</sup> In A. L. NAIT CHABANE, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », thèse magister, dirigé par Pr KHARBACHI. H, université de Bejaia, 2010 ;

La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables proviennent de plusieurs sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier.

### **1.1.4 Les acteurs de la gouvernance :**

Il s'agit de toutes les parties qui s'engagent dans un partenariat, et fixent l'objectif de construire, administrer et améliorer les conditions de vie des populations et la réalisation d'un objectif commun

Le Programme des Nations Unies pour le Développement retient trois (03) paliers de gouvernance à savoir : l'État et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

#### **L'Etat :**

La réussite des projets de développement dépend largement du rôle de l'État qui permet à travers ses institutions et l'exercice de ses pouvoirs : législatifs, judiciaire et exécutif ; de concevoir un environnement politique légal et un climat favorable au développement humain, tout en préservant les intérêts individuels et collectifs. En effet, c'est à l'État de veiller au respect de la loi, au maintien de l'ordre et de la sécurité, de créer une identité et une vision nationales, de définir une politique et des programmes publics, de générer des recettes pour les services et infrastructures publics, d'élaborer et d'appliquer son budget, de réglementer et d'encourager le marché.

#### **Le secteur privé :**

Le secteur privé réunit toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles, qui exercent des activités économiques et qui ne sont pas étatiques. Le secteur privé contribue au développement territorial par la production et la fourniture des biens et services, la création de l'emploi et la répartition des revenus aux citoyens. Bien que sa localisation dans une région spécifique contribue davantage à son développement, le secteur privé n'est pas propre à un territoire spécifique, vu la possibilité pour les grandes entreprises et les multinationales de s'implanter dans plusieurs régions par le moyen de leurs filiales.

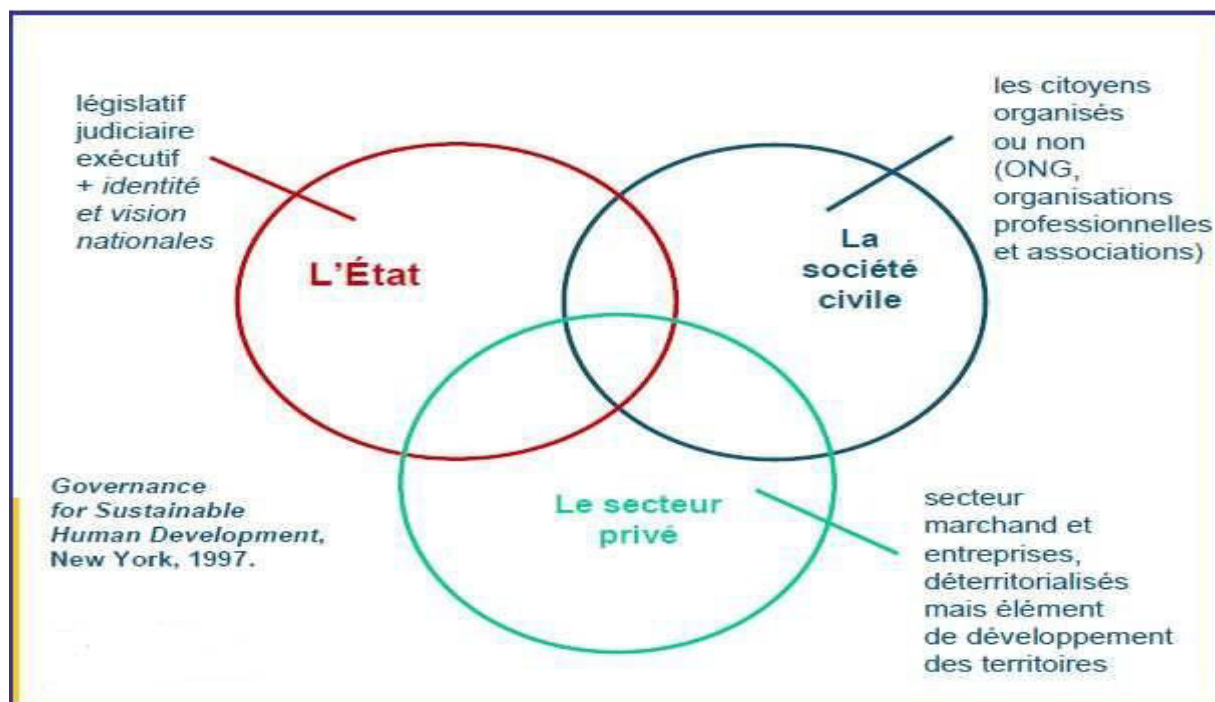
#### **La société civile :**

La société civile est représentée par l'ensemble des êtres humains occupant un espace territorial donné. Elle est constituée de personnes agissant individuellement ou en groupe

## Chapitre II La gouvernance territoriale la place de la gouvernance dans les territoires

structuré dans des organisations non gouvernementales, des organisations professionnelles, des associations religieuses, féminines, culturelles, communautaires, etc...., pour faciliter l'interaction politique et sociale, notamment en mobilisant des groupes de citoyens pour qu'ils participent aux activités économiques, sociales et politiques, afin de défendre l'intérêt de leur territoire

**Figure 2 : les trois paliers de la gouvernance selon le PNUD (1997)**



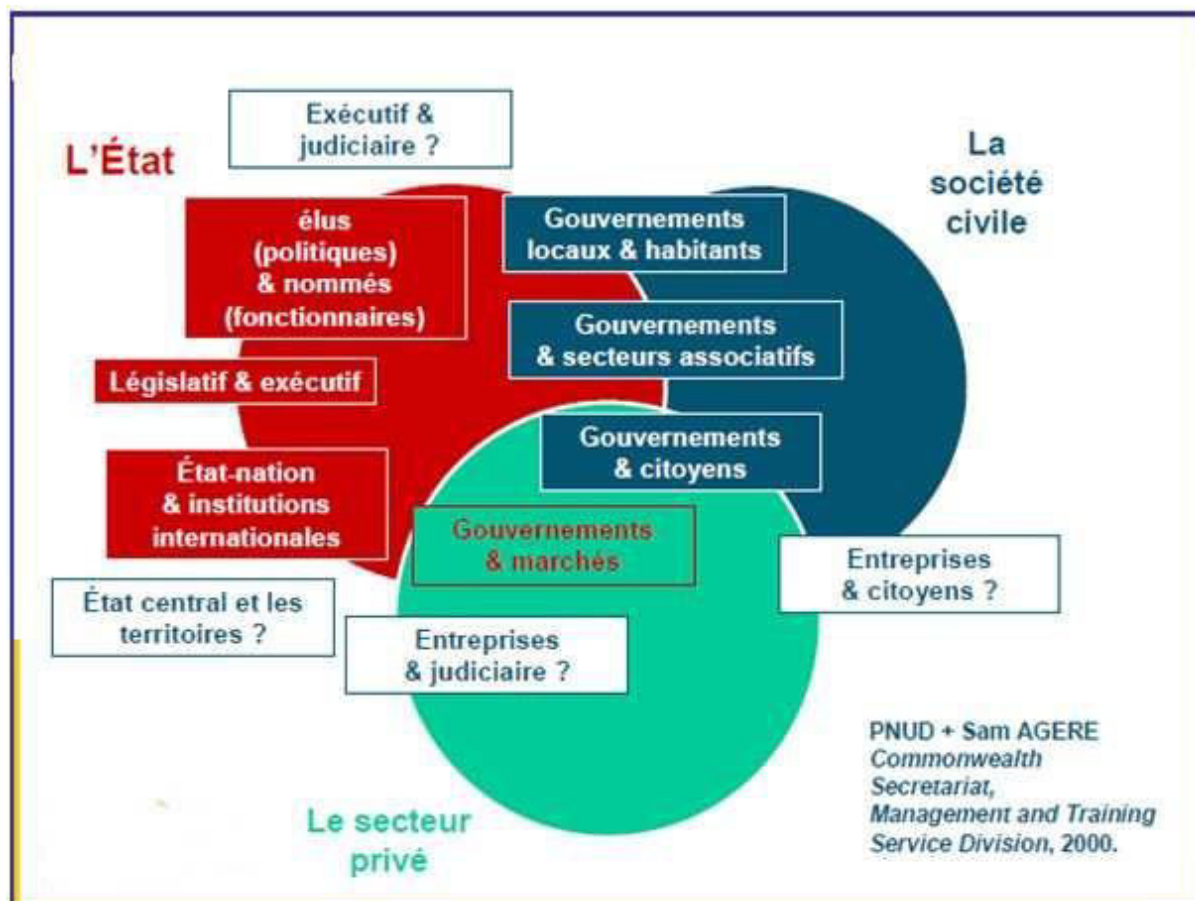
**Source:** PUND, Governance for sustaiaable human development, New York, 1997. In DESTATTE Philippe.

La figure ci-dessus (n°2) illustre les trois paliers de la gouvernance retenus par le PNUD. Cependant, même si la lecture la plus aisée du système se positionne sur les trois acteurs précédemment invoqués. Cette figure ne nous éclaire pas davantage sur la complexité des relations entretenues entre ces différents paliers de la gouvernance. En effet, dans une autre figure plus récente du PNUD, sept (07) type de relations communes peuvent caractériser le système complexe degouvernance.

- La relation entre les gouvernements et les marchés;
- La relation entre les gouvernements et les citoyens;
- La relation entre les gouvernements et les secteurs associatifs ou privés;
- La relation entre les élus (politiques) et les nommés (fonctionnaires);

- La relation entre les institutions des gouvernements locaux et les habitants des villes et des campagnes;
- La relation entre le législatif et l'exécutif;
- La relation entre l'Etat-nation et les institutions internationales.

Figure 3 : les sept types de relation du système complexe de la gouvernance



**Source** : PUND et Sam AGERE Commonwealth Secretariat, Management and Training Service Division, 2000. In DESTATTE Philippe territoriale et gouvernance (séminaire prospective-info La prospective territoriale, outil d'aide à la planification spatiale, outil de gouvernance ?), Paris, le 18 septembre 2003.

### Section 2 : La gouvernance territoriale (locale)

A travers cette section, nous exposerons les théories liées au concept de la gouvernance territoriale.

#### 2.1 Aperçu historique sur la gouvernance territoriale :

Au début des années 90, ce sont des économistes et politiques anglo-saxons, et certaines institutions internationales (FMI, BM, ONU), qui ont remis à l'honneur la notion de gouvernance. Ce pendant, en y introduisant deux nouvelles préoccupations à savoir, comme les note Paye O. (2005), « d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution, d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (national, mais aussi local, régional et international) »<sup>8</sup>. La nouveauté qui était apportée à la notion de gouvernance, à partir des années 90, est la participation des sociétés, ancrées dans les différents niveaux territoriaux, dans la gestion.

À ce propos, F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur (2005), estiment que « les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent être resituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques »<sup>9</sup>, c'est-à-dire les modes de gestion et de développement qui marquent une rupture avec le développement classique comme politique provenant des sphères supérieures de l'État vers les niveaux inférieurs. Ces démarches traduisent par conséquent l'essor du développement local et de la décentralisation. L'évolution de la gouvernance territoriale renvoie alors aux questions de développement local et met l'accent sur les conditions de l'implication croissante des acteurs locaux (privés ou publics) ainsi qu'une mobilisation active des acteurs pour une décision autonome par rapport au pouvoir central public. La coordination et les formes de régulation ne se limitent plus au niveau politique, mais, s'élargissent à l'économique, au social, et au culturel.

#### 2.2 Définition de la gouvernance territoriale :

La gouvernance territoriale est définie comme « le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre les acteurs géographiquement

---

<sup>8</sup> PAYE O. (2005), « la gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique », Études internationales, vol. 36, n°1, 2005, p.13.

<sup>9</sup> LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. (2005), « la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », Géographie Économie Société, 2005/4, vol.7, p.322.

Poches en de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement » (Gilly, Wallet, 2005)<sup>10</sup>. Dans cette définition la gouvernance est présentée comme étant un processus d'articulation entre les différents acteurs territorialement proches visant à réussir un processus de développement, comme elle évoque aussi la notion de proximité.

J-P. Gaudin (2002)<sup>11</sup> considère que la gouvernance a des apparitions multipolaires. Il note que la gouvernance « se donnera à voir sur plusieurs scènes, l'économie, le management public, la sociologie, ou encore la science politique. Elle sera commentée par des cercles intellectuels et des courants d'analyse bien distincts »

La gouvernance territoriale représente une rationalisation du partage du pouvoir entre les différents acteurs ayant des intérêts dans l'organisation ou la firme. Elle donne l'importance à l'initiative publique et/ou privée dans l'efficacité de l'action publique. Elle croit aussi que la gestion des effets de la répartition du pouvoir entre les propriétaires, d'une part et les gestionnaires d'autre part.

C'est dans ce contexte qu'une vision territoriale de la gouvernance est adoptée par les auteurs qui projettent le territoire dans le cœur de la recherche. Pour eux, la bonne gouvernance permet de lutter contre les méfaits du marché, plutôt que de faire son jeu.

### 2.3 Les caractéristiques de la gouvernance territoriale :

EME (2003)<sup>12</sup> identifie plusieurs caractéristiques de la gouvernance territoriale. Dans une première approche, la gouvernance locale se replace dans le champ plus vaste du changement profond des modes d'action de la société sur elle-même, en particulier à travers la décentralisation qui transforme l'architecture politico-administrative de la société, mais aussi à travers des formes territoriales des politiques publiques. La gouvernance des territoires locaux est ainsi l'une des marques distinctives d'une seconde modernité qui s'oppose aux logiques des gouvernements de la première modernité qui, à travers la représentation et l'exercice d'une certaine souveraineté, sont centralisés, hiérarchisés et cloisonnés par domaines spécifiques d'activités (Muller,1990).

---

<sup>10</sup> In NAIT CHABANE Abdellatif op-cit.

<sup>11</sup> GAUDIN J-P. (2002), « pourquoi la gouvernance ? », la bibliothèque du citoyen, Presses de Science Po, Paris, p.33.

<sup>12</sup> Bernard EME, Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire, Institut d'Etudes Politiques de Paris. P.2

Les référentiels d'action se territorialisent : régulations transversales, souples et réactives entre les divers domaines d'action, globalisation territoriale des stratégies politiques. La coopération entre de multiples acteurs, activation d'une citoyenneté locale en sont les principales modalités (Ion, 1990 ; Jobert, 1995). Il en découle de nouveaux rapports sociaux locaux. À la seule subordination des gouvernés sous les règles de la démocratie représentative s'ajoute leur implication dans les argumentations et décisions politiques, ainsi que leur participation au champ politique local. C'est ainsi que les acteurs de la société civile, en particulier ceux qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire, sont conviés à faire œuvre de gouvernance.

La notion de gouvernance, depuis son apparition à nos jours, ne cesse d'évoluer et de faire l'objet d'étude de plusieurs travaux de recherche de divers auteurs.

En effet, la gouvernance apparaît alors comme un élément principal et comme solution pour assurer un développement cohérent qui permet de maintenir la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce chapitre nous allons exposer les généralités et les concepts clés de la gouvernance et de son émergence. Cela va se faire par la présentation d'un petit historique du concept, puis quelques définitions qui vont éclairer notre vision sur cette notion, avant de passer à l'exposition des différents types et composants de cette notion.

### **2.4 Les indicateurs de gouvernance selon la Banque Mondiale<sup>13</sup> :**

Dans un rapport de recherche publié en 2005, Daniel Kaufman, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, et Aart Kraay, Économiste principal dans le Groupe de recherche de la Banque, proposent un tableau de bord à l'échelle mondiale, comprenant des indicateurs de gouvernance. Kaufman et Kraay ont développé et analysé six (06) composantes chiffrables de la bonne gouvernance en prenant comme point de départ la fin des années 90. Ces indicateurs sont résumés comme suit:<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup> Jean-Pierre Gaudin, « pourquoi la gouvernance ? » Presses de la FNSP, coll, La bibliothèque du citoyen, Paris, 2002, p 43.

<sup>14</sup> In A. L. NAIT CHABANE, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », thèse magister, dirigé par Pr KHARBACHI. H, université de Bejaia, 2010 ;

**Être à l'écoute et rendre compte** : mesure les droits politiques, civils et les droits de l'homme

**Instabilité politique et violence** : mesure la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme;

**Efficacité des pouvoirs publics** : mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public;

**Fardeau réglementaire** : mesure l'incidence de politiques non favorables au marché ;

**Etat de droit** : mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité ;

**Maîtrise de la corruption** : mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'Etat par les élites).

La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables proviennent de plusieurs sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier.

### 2.5 Les enjeux de la gouvernance territoriale :

Les principes de la gouvernance des territoires se résument dans les éléments suivant :

#### **Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale :**

Georges Cavallier, dans son analyse des villes européennes, affirme que «la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de

réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique. Les villes qui réussiront, ce sont celles où l'on sera capable de mettre en synergie les responsables venus de tous les horizons. Car aujourd'hui, il faut en être conscient, c'est projet qui construit de plus en plus le territoire ».<sup>15</sup>

À chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine, d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées. En effet, la réalisation d'un projet génère une identité collective et soutient l'existence du territoire qui ne sera pas un espace de pure de concurrence économique, désormais la gouvernance reposera sur la construction persistante de projets concertés.

Ainsi, il est important de soulever la question de l'échelle pertinente d'élaboration de projet. Beaucoup d'auteurs soulignent l'importance de renoncer à l'identification d'un territoire pertinent. Pour eux, il n'existe pas d'échelle territoriale optimale (ou minimale) qui favorise la concertation entre acteurs, le développement et l'innovation territoriale. Les espaces à considérer sont à structures variables selon les problèmes à résoudre.

La gouvernance territoriale implique l'établissement de nouveaux partenariats, sur un plan horizontal comme sur le plan vertical, et une détermination des règles et des principes de l'action au sein des territoires.

### **La participation, une condition à proliférer pour mieux gouverner :**

La participation de l'ensemble des acteurs apparaît comme une condition nécessaire pour la réussite de tout projet de développement, notamment la participation des citoyens, des associations et des bénéficiaires du projet. Le village apparaît alors comme l'échelle pertinente de la participation et ce, du fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des projets de développement et à partir de la quelle émerge l'association d'individu qui transmet les besoins des populations aux niveaux hiérarchiques et aux autorités concernées.

### **Améliorer le partenariat public/privé :**

Les acteurs privés (exemple : les banques et les entreprises) sont des acteurs diverses. Les succès en la matière ont été de plus en plus palpables notamment dans les tentatives d'aménagement urbain.

---

<sup>15</sup> CAVALLIER Georges, Gouvernement des villes et gouvernance urbaine, in Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne, pp.39

L'objectif est de parvenir à rapprocher la logique des élus d'une part et celle des chefs d'entreprises d'autre part, qui ne partagent les mêmes intérêts, ni les mêmes horizons temporels, et pourtant leurs mécanismes d'action sont différents. À cela se joint la rareté des disponibilités financières.

Patrick Le Galès, considère qu' « au-delà des entreprises “parasites” et des individus qui cherchent à tirer profit des biens collectifs produits, il existe des privés et/ou groupes d'intérêts professionnels susceptibles de contribuer à la gouvernance urbaine et d'orienter (du moins partiellement) leurs stratégies de manière à participer à la production de certains biens collectifs».<sup>16</sup>

Donc, la gouvernance territoriale, un processus de coordination entre les différents acteurs, ne se limite pas uniquement aux acteurs publics et n'opère pas d'exclusion. Au contraire, la gouvernance propose la création de nouvelles formes de partenariat de type public/privé, vise aussi à faire converger les intérêts général (de l'ensemble des acteurs) et à associer les logiques publiques et privées. C'est précisément cette convergence d'intérêts qui conduisant à l'émergence des projets de développement local est tout se la contribue à la création des politiques locales de développement.

### **2.6 La coopération intercommunale, définition, objectifs et enjeux :**

Dans cette partie, on va exposer la définition et les objectifs et les enjeux de l'intercommunalité.

#### **La définition de l'intercommunalité :**

La coopération intercommunale est définie comme étant une collaboration qui joue sur le maintien des entités communales et des conseils municipaux et sur une représentation des communes et non des habitants dans les instances intercommunales. Ainsi, les structures de coopération gèrent un certain nombre de dossiers et les conseils municipaux continuent de gérer ce qui ne relève pas de la compétence intercommunale<sup>14</sup>.

#### **Les objectifs de l'intercommunalité.**

Notons que l'intercommunalité est relative à plusieurs communes ou municipalités de proximité qui se regroupent pour travailler en commun à la création et à la gestion de services d'équipement, d'infrastructures ou à la délivrance de prestations afin de mieux répondre aux

---

<sup>16</sup> LE GALES Patrick, Quels intérêts privés dans les villes européennes, in Villes en Europe, Ed. La découverte, 1997, pp.234

besoin de leurs administrés et dans un but de développement local<sup>17</sup>. Elle va rendre institutionnel ce qui leur est commun du point de vue structurel, mais aussi fonctionnel. Elle offre ainsi une possibilité de réaliser des économies d'échelle, autour de la gestion mutualisée d'affaires considérées comme l'intérêt général pour tous les membres; tout en recherchant un haut degré de qualité du service rendu.<sup>18</sup>

A une écrasante majorité, l'intercommunalité est vue dans un sens où une commune, à elle seule, ne pourrait gérer des services ou des activités relevant de sa compétence pour assurer la pérennité du service public local. Celle-ci répond à plusieurs objectifs, que nous résumons ainsi :

- Favorise le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire;
- Réalisation du plein-emploi des ressources et des capacités humaines locales, par le développement de solidarités basées sur la complémentarité et non sur la concurrence entre les communes d'un même territoire<sup>19</sup>, permettant ainsi l'amélioration des conditions de vie de la population;
- Tout en préservant l'identité des communes, elle permet de regrouper des moyens et de développer des stratégies cohérentes sur une échelle plus importante<sup>17</sup> pour gérer en commun des équipements ou des services publics et faciliter des projets de développement économique à une échelle dépassant celle de la commune.<sup>20</sup>
- Rationalisation des conditions de fourniture des services publics locaux, l'adaptation de leur taille, de leur gamme, d'où l'économie d'échelle.<sup>21</sup>

### **Les enjeux de l'inter communalité :**

Les enjeux de la coopération intercommunale se résument comme suit : Elle vise à une réparation du pouvoir et en à une recomposition des territoires. Sans remettre en cause directement l'autorité du maire sur le territoire, l'intercommunalité exécute une redistribution des compétences, des moyens et des responsabilités. Ceci implique des enjeux matériels qui ne sont pas sans impact sur les modes d'exercices et de légitimation du pouvoir local.

---

<sup>17</sup> Alain DELCAMP «La coopération intercommunale en Europe», association pour la recherche des collectivités territoriales en Europe (ARCOLE), institut d'études supérieur, d'Aix-en Provence, p.1/22.

<sup>18</sup> F. Tessan, «développement local : principes et outil», p.1/22.

<sup>19</sup> RABIA (E). «L'intercommunalité un cadre institutionnel pour impulser la dynamique du développement local», In revue Profils, N° 05, 2005, pp. 33-35.

<sup>20</sup> CARLIER B., RUPRICH R. & LEVRAULT B., «Initiation aux finances locales », Edition Berger Levrault, 1996, p. 29.

<sup>21</sup> PAPILLON (J.C) et LEDUFF (R), «Gestion publique», Edition Vuibert, Paris, 1998, p. 69.

Les élus fondent leur pouvoir en fonction de la position qu'ils occupent à l'intersection des réseaux qui structurent la communauté locale. Ils apparaissent comme des médiateurs capables d'élaborer une perception globale des enjeux en présence. C'est pourquoi ils tentent de contrôler le développement de l'intercommunalité. Les responsabilités exercées au sein d'une coopération intercommunale jouent un rôle majeur dans le déroulement des carrières politiques locales. Au-delà de ses enjeux politiques, l'intercommunalité repose sur un long processus d'apprentissage par lequel les habitants prennent conscience de leur appartenance à un même territoire. Les élus prennent, pour leur part, l'habitude de travailler ensemble, de monter des projets, d'ajuster leurs positions. Sur le plan économique et fiscal, elle intervient pour répartir équitablement la charge financière entre les communes.

### **2.7 Articulation entre les politiques menées à différents échelons territoriaux :**

L'existence de différents niveaux territoriaux impliqués dans le processus de gouvernance, outre les acteurs directement liés au territoire (entreprises, populations, associations, ...), nécessite une articulation entre ces différents niveaux afin d'assurer la cohérence globale des mécanismes et leur pérennité. Cette articulation se concrétise notamment entre trois niveaux : national, régional, et local. Il s'agit de combiner les efforts de l'ensemble des acteurs et particulièrement des différents niveaux afin d'avoir une cohésion de l'action publique et privée, et de partager les responsabilités.

### **2.8 Typologie des gouvernances locales<sup>22</sup>**

La nature de la gouvernance territoriale renvoie à la dynamique propre du territoire, à son mode d'articulation avec des mécanismes globaux de régulation au sein desquels des acteurs-clefs jouent un rôle fondamental.

L'observation empirique permet de proposer des caractérisations plus précises et différenciées suivant les situations productives localisées. Ainsi, on peut distinguer quatre types de gouvernance territoriale, en fonction de son caractère privé ou non, des objectifs assignés et des modes d'appropriation par les acteurs des ressources ainsi produites :

**2.8.1 Gouvernance privée :** ce sont les acteurs privés dominants qui impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée. Il

---

<sup>22</sup> Gabriel Colletis, Jean-Pierre Gilly, Isabelle Leroux, Bernard Pecqueur, Jacques Perrat, Frédéric Rychen, et Jean-Benoît Zimmermann, « Construction territoriale et dynamiques productives », p.14

en ainsi de la firme motrice, par exemple, ou la création d'un grand groupe, qui structure l'espace productif local.

**2.8.2 Gouvernance privée collective :** dans ce cas, l'acteur clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies. On trouve dans ce cas les Chambres de commerce, les syndicats professionnels et toute forme de club regroupant des opérateurs privés.

**2.8.3 Gouvernance publique :** les institutions publiques ont des modes de gestion des ressources qui diffèrent de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs, donc par définition, utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Ce sont au premier chef, l'État, les collectivités territoriales et toutes les formes d'inter-collectivités (districts, syndicats d'aménagement ...), mais aussi les centres de recherche publics, ...etc.,

**2.8.4 Gouvernance mixte :** dans la réalité, rare sont les situations pures ; on trouve le plus souvent une association de ces différentes formes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou privée) avec un dosage spécifique et variable.

### **2.9 Les composantes de la gouvernance locale<sup>23</sup> :**

Zimmermann et Pecqueur résument ces composantes dans ce qui suit :

**2.9.1 La relation salariale locale :** (entre les entreprises et les salariés) dont différents types peuvent être repérés en fonction des logiques productives (notamment sectorielles) qui structurent les systèmes productifs locaux;

**2.9.2 Le mode de coordination entre entreprises :** selon qu'il renvoie principalement à la compétition entre les acteurs, ou au contraire, qu'il relève davantage de relations de partenariat. Ce dernier intègre les formes de coordination hors marché caractérisant par exemple les rapports entre les firmes et les centres de recherche;

**2.9.3 Le mode d'insertion et d'intervention des acteurs publics :** qui diffère selon les espaces productifs locaux en fonction de leur dynamique propre et de leur cohérence d'ensemble. Celles-ci varient selon les particularismes nationaux et le pouvoir de coercition

---

<sup>23</sup>Bernard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris, 2004, p.196-197

des acteurs publics centraux;

### **2.9.4 Le positionnement de l'espace local au sein de la division spatiale du travail:**

Dans un contexte de concurrence/coopération territoriale, celui-ci peut être qualifié à partir d'une analyse en termes de ressources productives spécifiques et génériques, afin de définir le degré d'autonomie de l'espace local par rapport aux logiques économiques globales.

**2.9.5 Le mode d'exercice de la contrainte monétaire et financière sur la trajectoire de développement du système productif local :** Par exemple l'influence différenciée des variations des taux de change sur les territoires selon que leur compétitivité est d'abord fondée sur une logique d'attractivité ou bien sur une logique de compétence.

La gouvernance locale, en tant que structure, n'est pas la simple combinaison de ces cinq proximités institutionnelles locales, mais leur combinaison, qui lorsqu'elle est suffisamment cohérente, permet de générer des régularités socioéconomiques locales.

### **2.10 Les ambiguïtés de la gouvernance territoriale<sup>24</sup> :**

Aujourd'hui, on assiste à un remplacement progressif du mot «gouvernement » par celui de la «gouvernance », ce qui implique l'abandon de la conception hiérarchique et la réalisation de nouvelles procédures pour les décisions collectives. En effet, la démocratie participative qui réunit l'ensemble des acteurs du territoire s'énonce à travers le privilège de choix collectifs et la marginalisation de l'État dans la démarche régulatrice des territoires. Elle se tâche de définir les compétences propres et de préciser les rôles de chacun. Dès lors, la construction des conditions de la compétitivité, de plus en plus, sur la scène locale rend le problème très complexe.

Selon Orange et Vertevelle (2003), dans ces conditions, les techniques de gouvernance se transforment en politiques publiques définissant des normes et des règles d'application générale, auxquelles succèdent des pratiques procédurales, dans de nombreux domaines.

L'objectif et les modalités de l'action des négociations et de la délibération collective dans des structures provisoires et loin de tout contrôle démocratique et financier. Cette variété de pratiques, donnent lieu à des enquêtes publiques, des groupes de discussion, des panels et jurys des citoyens, conférence de consensus, médiations...etc. elles révèlent une menace de

---

<sup>24</sup> A. L. NAIT CHABANE, université de Bejaia, 2010, op-cité.

détournement vers un système censitaire qui remplace la fortune par le capital culturel. Ce qui transforme facilement les savoirs en autocratie.

### Section 3 : Eléments de renforcement au niveau local

Dans cette section, nous essaierons de montrer et de citer les principaux éléments qui peuvent renforcer le niveau local, à savoir la décentralisation, la gouvernance participative locale et la coopération intercommunale. Dans le contexte actuel de mondialisation – globalisation, aucun pays, aucun territoire ne peut se permettre une politique d'autarcie et de renfermement sur soi. L'autonomie locale doit être renforcée par des dynamiques de partenariat et de solidarité.

#### 3.1 La décentralisation:

La décentralisation est un élément primordial pour favoriser le développement au niveau local. Elle est devenue, au cours de ces dernières années, un sujet important du débat politique dans les pays en voie de développement. Le terme de décentralisation est complexe. Il contient une variété de concepts et recouvre des sens différents. Généralement la décentralisation désigne « le transfert de compétences de l'Etat à des institutions distincts de lui, ici les collectivités territoriales »<sup>25</sup>. Autrement dit la décentralisation est « le transfert d'autorité et de responsabilités en matière de fonctions publiques depuis l'administration centrale vers les autorités intermédiaires ou locales ou vers des organismes gouvernementaux quasi autonomes et/ou vers le secteur privé »<sup>26</sup>.

Selon la Banque Mondiale, la décentralisation consiste en un transfert du pouvoir de l'Etat vers des personnes morales de droit public distinct de lui. C'est aussi un système d'administration dans lequel le pouvoir de décision est exercé à la fois par l'Etat et par des personnes morales autonomes soumises au contrôle, en principe de légalité, des autorités

---

<sup>25</sup> J. I. (BOUEF) et (M) MAGNAN, « les collectivités territoriales et la décentralisation », édition VIE POLITIQUE, année 2005, p. 38.

<sup>26</sup> Hans Born Olsen, « la décentralisation et la gouvernance locale : définitions et concepts », DDC (Direction du Développement et la Coopération), Suisse, novembre 2007, p.4.

Etatiques. Autrement dit, la décentralisation consiste en le transfert d'attribution de l'Etat à des collectivités ou institutions différentes de lui et bénéficiant, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion.

On distingue principalement trois formes de décentralisation dans le cadre du secteur public<sup>27</sup> :

**3.1.1 La décentralisation politique** : correspond à la délégation de pouvoir politique et de compétences décisionnelles à des subdivisions administratives tels que des conseils villageois élus, des conseils de district et des collectivités d'Etat. On est en présence de dévolution lorsque la délégation de certaines compétences décisionnelles, de financement et de gestion est faite à des collectivités publiques locales autonomes et totalement indépendantes de l'autorité à l'origine de la dévolution.

**3.1.2 La décentralisation fiscale** implique une réallocation de ressources à une autorité locale d'un montant lui permettant de remplir correctement ses tâches. Elle comprend également le transfert de la responsabilité en matière de prestations de services pour les fonds alloués. Les arrangements concernant l'allocation des ressources se négocient en règle générale entre les autorités locales et centrales. L'affectation des impôts locaux, la répartition des recettes fiscales, la fixation de taxes de marché et d'utilisateur relèvent également de la politique en matière de décentralisation fiscale.

**3.1.3 la décentralisation administrative** : représente le transfert de compétences décisionnelles, de ressources et de responsabilités aux fins de la fourniture d'un certain nombre de services publics, depuis l'administration centrale vers d'autres niveaux administratifs, divers organismes ou des antennes des organismes satellites de l'administration centrale. La forme la plus radicale de décentralisation administrative est la dévolution. La collectivité locale a l'entière responsabilité d'engager/congédier du personnel et d'attribuer des compétences/responsabilités pour l'exécution de certaines tâches. La déconcentration correspond au transfert de compétences et de responsabilités d'un niveau de l'Etat à un autre. L'unité locale est redevable au ministère ou à un bureau de l'autorité centrale qui a été décentralisée.

La décentralisation est considérée comme un mécanisme de transfert de pouvoir aux institutions locales. Celle-ci est une forme qui satisfait la volonté à la fois du gouvernement et des citoyens d'élargir le champ de la démocratie. Elle consiste en un transfert de pouvoir,

---

<sup>27</sup> Ibidem, p.4-6.

c'est-à-dire de compétences et de ressources financières nécessaires à son exercice, de niveau central (Etat) au niveau local (collectivités territoriales), et à des organes élus. C'est un facteur qui rapproche les populations aux niveaux de prise de décisions les concernant de manière à les rendre participatives. En favorisant le rapprochement des institutions publiques des citoyens, elle les rend plus facilement comptables de leur gestion. La décentralisation permet ainsi, un contrôle de proximité des administrations publiques pour une transparence de la gestion locale. Elle est aussi perçue comme un facteur de participation et de renforcement des capacités des populations et moyen de lutte contre la pauvreté au plan local. La décentralisation est un facteur d'amélioration de la capacité de gestion de la collectivité et un outil d'apprentissage de la gouvernance. Elle est un facteur qui permet un meilleur contrôle de la fourniture des services publics tout en facilitant la mise en œuvre des réseaux<sup>38</sup> de partenariat qui auront à doter les territoires en ressources stratégiques.

Toutefois, la décentralisation est un obstacle pour trois principales raisons. Elle est potentiellement inégalitaire. Elle dé-professionnalise les décisions techniques délicates. Le pouvoir est la question clé de la décentralisation.

Le processus de décentralisation reste soumis à des difficultés qui peuvent limiter son succès. La décentralisation peut favoriser la balkanisation des collectivités locales et donner lieu à des facteurs inefficaces. Elle peut en effet accentuer la performance de certains territoires au détriment d'autres, générée par la concurrence destructrice entre collectivités. Elle peut aussi accroître le niveau général de la corruption ainsi que les coûts en termes d'efficience dans la fourniture des services publics. Elle modifie, enfin, la frontière entre l'offre centrale et l'offre locale de services publics, suite à la réduction de rôle du gouvernement centrale, les coûts peuvent être élevés.

### 3.2 Démocratie participative locale :

Nous traiterons ici de la définition de la démocratie participative dans son application au contexte local, de ses avantages et des différentes formes qui la caractérisent.

#### 3.2.1 Définition de la démocratie participative locale :

Selon l'expression de R. Le Floch (2004), la démocratie participative est aussi perçue comme une « quête d'un remède pour la citoyenneté »<sup>28</sup>. Elle viserait par conséquent à repêcher une citoyenneté déclinante et désintéressée par les projets, et notamment par les

---

<sup>28</sup> B. KHERRDJEMIL, « territoire, mondialisation et redéveloppement », In revue d'économie régionale et urbaine (RERU), N°2, 1999, p.271.

politiques, de développement. Pour R. Le Floch (2004), une démocratie participative réussie est celle qui tend souvent vers des formes de « co-gestion », et c'est vers l'extension des responsabilités attribuées autour de ce « co » que s'oriente l'idéal de la démocratie participative, et non vers une autonomisation. Elle serait ainsi le lieu de l'expression et de discussion pour permettre l'émergence de visions nouvelles contribuant au développement de l'ensemble des acteurs.

La démocratie participative au niveau local renvoie à une « gestion participative notamment les politiques locales »<sup>29</sup>. Cela revient à restituer les relations entre l'Etat et la société dans une perspective horizontale communicationnelle et démocratique, et à observer les mécanismes de fonctionnement et de médiation émergeant entre les deux catégories (F. R. Gallegos, 2005). L'espace public et l'innovation institutionnelle permettent alors de cerner ces relations.

La participation des citoyens au niveau politique est supposée existante à travers l'échange et la décision concernant la matérialisation des intérêts de leur communauté politique. Reprenant Stewart (2001), F.R. Gallegos (2005, p. 258) souligne que la démocratie participative suppose la constitution d'une série de cadres et de dispositifs garantissant des processus de discussion et de réflexion dont peut résulter une vision plus précise des conflits sous-jacents d'une problématique déterminée et de façon de les aborder. La notion d'espace public renvoie précisément à ce type de cadre de réflexion synonyme d'un espace de participation des citoyens au niveau politique, de dialogue et d'interaction entre les différents acteurs. L'espace public paraît ainsi comme une instance de médiation entre les acteurs qui se caractérise par une forme institutionnalisée.

Quant au processus d'innovation institutionnelle, celui-ci fait référence à l'articulation progressive entre le système politique, l'activité publique des citoyens et les organisations sociale dans la perspective d'une gestion légitime des problèmes publics (F. R. Gallegos, 2005, p. 258). Dans ce cadre, il existe des dispositifs spécifiques favorisant la participation des acteurs dans l'élaboration des politiques tout au long des étapes de celle-ci, et conduisant à l'amélioration de la gestion publique. F. R. Gallegos (2005) note, encore, à propos de ce processus d'innovation institutionnelle que « le caractère institutionnel de la politique apparaît comme le responsable du positionnement de la qualité et des contenus qui soutiennent les

---

<sup>29</sup> GALLEGOS F. R. (2005), « Dispositifs délibératifs pour le développement local en Equateur : le cas des municipalités indigènes », dans BACQUE M-H., REY H. SINTOMER Y. (sous la direction de) (2005), op cit, p.257.

politiques de régulation économique et de redistribution de la richesse sociale »<sup>30</sup>.

L'innovation institutionnelle permet de développer des processus participatifs incluant les citoyens dans l'espace public afin de discuter et de réfléchir sur des stratégies visant à relancer le développement local et à améliorer les conditions de vie des citoyens. La participation des citoyennes au développement local permet de spécifier la dynamique des acteurs locaux, à la fois, comme moteur et expression de ce développement.

L'encouragement des initiatives de collaboration et de la coopération entre les acteurs est une condition à l'instauration d'une démocratie participative favorisant la négociation et la réflexion sur les problèmes de développement entre les acteurs. Toutefois, il faudrait surmonter les obstacles à la démocratie.

### 3.2.2 Champ d'application et avantages de la démocratie participative locale :

La première idée qui découle de la démocratie locale est de considérer que « toute personne est experte du lieu où elle vit »<sup>31</sup> afin d'éviter que les lieux soient détournés de leur usages. Pour cela il est indispensable d'impliquer en amont les habitants pour qu'ils puissent exprimer leurs avis et leurs besoins. De même les élus ne sont pas assez nombreux pour appréhender un quartier. Ils ont besoin de l'aide des habitants. La démocratie locale a donc pour rôle de permettre un meilleur fonctionnement du quartier, en mettant en relation des élus, les habitants et l'administration. Elle permet d'accroître la cohésion sociale au niveau local car les réunions et les assemblées organisées vont souvent dans le sens d'une intégration sociale.

La démocratie est aussi vue comme un moyen d'impliquer les gens dans la politique. L'échelon communal est considéré comme le lieu naturel de la participation politique. Il est en effet « un territoire lisible par les gens et par les groupes, c'est le lieu d'implication possible et l'objet d'une possibilité d'une mise en mouvement »<sup>32</sup>. Elle est aussi considérée comme un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Les citoyens ne sont pas seulement des électeurs intermittents mais ils agissent au quotidien pour leur environnement.

En résumé, ADELS<sup>33</sup> confère trois (03) principaux objectifs et avantages de la démocratie participative locale.

---

<sup>30</sup> GALLEGOS F. R. (2005), op cit, p.258.

<sup>31</sup> Anne Hurand, « enjeux et limites de la démocratie participative », dans observatoire du management alternatif, édition HEC "apprendre à oser", Paris, Mars 2008, p.9/21 ;

<sup>32</sup> « Démocratie participative local, comprendre, agir, proposer », collection les pratiques de CEDIS » ;

<sup>33</sup> (<http://www.adels.org/ressoures/observatoire.htm>)

- L'insertion d'un contrat social (lien entre les gens pour permettre ensuite de débattre);
- L'amélioration des services publics (expertise en usagers, ressource précieuse pour l'élu);
- La réhabilitation du milieu politique (participation de tous, remise en cause des barons élus ou associatifs).

### 3.2.3 Les formes de la démocratie participative :

Elles sont au nombre de trois (03) <sup>34</sup>:

#### **La participation-démocratisation généralisée : le pouvoir des individus**

Au sens le plus large, mais le moins répandu, la participation de l'individu désigne le fait qu'il contribue aux transformations des différents contextes dans lesquels il évolue. C'est par exemple, les salariés dans l'entreprise qui participent à la définition des nouvelles méthodes de travail, ou les usagers des hôpitaux consultés dans la mise en place d'une nouvelle réglementation d'accès aux soins. La participation est un vecteur de transformation sociale et de démocratisation généralisée. Selon Jean-Léon Beauvois (2006) « la démocratie participative aurait alors pour fonction de faire en sorte que les gens participent à l'exercice du pouvoir qui règle leur existence sociale dans la quotidienneté des rapports sociaux et des relations qu'ils ont avec les appareils du pouvoir».

Gérard Mendel développe une approche de la participation qui se situe dans « un esprit qui cherche à favoriser un pouvoir des individus sur leurs actes sociaux quotidiens, en particulier dans le travail. Elle vise au passage de la société de masse. Celle d'aujourd'hui, à une société d'individus sociaux qui développent leurs ressources psychologiques dans la dimension privée - qui ne regarde qu'eux - mais aussi dans la sphère sociale »<sup>35</sup>.

#### **La participation-décision : une approche qui vise à refonder le modèle démocratique :**

Chez les militants de la démocratie participative, la participation peut se définir comme l'ensemble des actes par lesquels les citoyens interviennent dans le processus de décision publique et influencent les décisions des gouvernants (Sandra Breux 2004). Dans la mesure, où cette conception de la participation est référée de manière explicite au mécanisme de la prise de décision politique, on l'appellera « participation-décision ou la participation des

---

<sup>34</sup>Cedric Polère, « la démocratie participative : état des lieux et premiers éléments de bilan, synthèses milinaires, le centre de ressources prospectives du grand Lyon, 2007, p.1/28.

<sup>35</sup> Mendel G. (2003), « pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative ».

citoyens » à des espaces divers, mais presque toujours d'échange et de délibération, elle est un moyen d'étendre leur accès à la décision. En fait, elle peut laisser plus ou moins de pouvoir aux citoyens : dans sa version minimum, elle consiste en l'expression des désirs des citoyens sur leurs affaires. Dans sa version maximum, elle permet de remettre à des citoyens la gestion d'un budget, d'un projet, etc., indépendamment de la volonté du pouvoir local.

Selon Jean-Léon Beauvois la démocratie participation se présente comme un contrepoids face au caractère trop abstrait ou trop lointain (on dirait "technocratique"), ou encore trop pesant ("bureaucratique") du pouvoir d'Etat ou du pouvoir des organes centraux et de son exercice par les commissionnaires, fonctionnaires ou administrateurs, y compris décentralisés. Il s'agit de créer ces contrepoids en essayant de faire descendre le plus bas possible le processus de prise, au moins d'aval démocratique, des décisions politiques, de l'amener au plus "près du terrain", là où ces décisions doivent s'appliquer ».

### **La participation-consultation : une approche qui ne modifie que marginalement les fonctionnements des institutions :**

La notion de participation se restreint à la phase d'expression ou de consultation, et ne revendique pas "des comptes" sur la décision elle-même. Par exemple, en France, la loi Barnier<sup>36</sup> et la loi sur la "démocratie de proximité" étendent la participation des citoyens, qui peuvent donner leur avis et être écoutés, et ont un pouvoir consultatif reconnu. Les instances de débats où la population peut s'exprimer se sont multipliées ces dernières années, en France (décisions d'aménagement susceptibles d'avoir des répercussions sur les riverains, conseils de quartier...). Mais leurs promoteurs ne les mettent pas au service de la participation-décision, et l'influence de la décision est loin d'être leur seule finalité.

### **3.3 La coopération inter communale :**

Nous présenterons dans ce point ce qu'est la coopération intercommunale et quels sont les enjeux qu'elle comporte.

#### **3.3.1 Définition de la coopération intercommunale :**

La coopération inter-collectivité est l'un des problèmes les plus difficiles auxquels sont confrontés les politiques locales contemporaines et c'est aussi un phénomène peu connu

---

<sup>36</sup> Loi de Barnier, relative à la démocratie de proximité, promulguée le 27 février 2002, sur proposition de la commission P.Mauroy.

puisque par définition<sup>37</sup> la coopération est une réponse que s'efforce de donner soit l'Etat, soit les structures intermédiaires, soit les collectivités de bas elles-mêmes à l'inadéquation des institutions aux réalités économiques et sociales.

En effet, la coopération intercommunale vient pour résoudre principalement deux sortes de problèmes<sup>38</sup> : l'isolement et le défaut de moyens pour les communes rurales trop petites, l'éclatement de l'urbain sur de multiples communes qui conduit à une incohérence du développement à l'échelle de la ville (locale).

La coopération intercommunale est définie comme étant « une collaboration qui joue sur le maintien des entités communales et des conseils municipaux et sur une représentation des communes et non des habitants dans les instances intercommunales. Ainsi, les structures de coopération gèrent un certain nombre de dossiers et les conseils municipaux continuent de gérer ce qui ne relève pas de la compétence intercommunale»<sup>39</sup>. Notons que l'intercommunalité est relative à plusieurs communes ou municipalités de proximité qui se regroupent pour travailler en commun à la gestion de services d'équipement, d'infrastructures ou à la délivrance de prestations afin de mieux répondre aux besoins de leurs administrés et dans un but de développement local<sup>40</sup>. Elle va rendre institutionnel ce qui leur est commun du point de vue structurel mais aussi fonctionnel. Elle offre ainsi une possibilité de réaliser des économies d'échelle, autour de la gestion mutualisée d'affaires considérées comme l'intérêt général pour tous les membres, tout en recherchant un haut degré de qualité de service rendu.

En résumé, l'intercommunalité est vue dans un sens où une commune, à elle seule, ne pourrait gérer des services ou des activités relevant de sa compétence pour assurer la pérennité du service public local.

### **3.3.2 Enjeux de la coopération intercommunale<sup>41</sup> :**

Elle vise, premièrement, à une répartition du pouvoir et, deuxièmement, à une recomposition des territoires. Sans remettre en cause directement l'autorité du maire sur le territoire, l'intercommunalité exécute une redistribution des compétences, des moyens et des responsabilités. Ce qui implique des enjeux matériels qui ne sont pas sans impact sur les modes d'exercice et de légitimation du pouvoir local.

Les élus fondent leur pouvoir en fonction de la position qu'ils occupent à

---

<sup>37</sup> Alain DELCAMP, « la coopération intercommunale en Europe », Association pour la recherche sur les collectivités locales en Europe (ARCOLE), institue d'étude supérieure d'Aix-en-Provence, p.1/22.

<sup>38</sup> F. Tesson, « développement local : principe et outils », p.1/7.

<sup>39</sup> Ibidem, p.1.

<sup>40</sup> Conseil de l'Europe avec la collaboration de Clotilde DFFIDIER, « coopération internationale », manuel de comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), 2008, p. 4/52.

<sup>41</sup> François RANGEON, « présentation : l'intercommunalité en question », P. 9/12.

l'intersection des réseaux qui structurent la communauté locale. Ils apparaissent comme des médiateurs capables d'élaborer une perception globale des enjeux en présence<sup>42</sup>. C'est pourquoi ils tentent de contrôler le développement de l'intercommunalité, les responsabilités exercées au sein d'une coopération intercommunale jouent un rôle majeur dans le déroulement des carrières politiques locales. Au-delà de ses enjeux politiques, l'intercommunalité repose sur un long processus d'apprentissage par lequel les habitants prennent conscience de leur appartenance à un même territoire. Les élus prennent, pour leur part, l'habitude de travailler ensemble, de monter des projets et d'ajuster leurs positions. Sur le plan économique et fiscal, elle intervient pour répartir équitablement la charge financière entre les communes.

### Conclusion :

Les investigations inhérentes à ce chapitre nous ont aidés à cerner plusieurs notions essentielles de la gouvernance, en général, et de la gouvernance territoriale, en particulier. De même, nous avons mis en relation la proximité et la gouvernance locale, et ce, en s'appuyant sur quelques principes tels que : la légitimité et la cohésion territoriales ; la démocratie et la citoyenneté ; la pertinence et la compétence de l'action publique ; le partenariat entre acteurs ; la relation locale globale et l'articulation entre les différents échelons de gouvernance.

La gouvernance des territoires se caractérise principalement par, une décentralisation (à travers une mutation vers une logique participative dans la construction de décisions) politique et administrative. Elle milite aussi pour des modes d'action basés sur la régulation transversale, souple, réactive entre les domaines d'actions et la coopération de plusieurs acteurs. De même, la gouvernance suppose l'implication et la participation de la société civile dans la prise de décision au niveau local ; une pluralité d'acteurs qui renforce la figure d'un Etat social de régulation et de distribution au profit des instances partenariales ; une logique de projet qui dépasse un simple processus temporaire et qui est incluse dans la continuité et la durabilité du développement local.

---

<sup>42</sup> A. Faure, « les politiques locales entre référentiels et rhétorique », dans A. faure, G. Pollet et P. Warin (dir), la construction du sens dans les politiques publiques, l'harmattan, 1995, P. 75

Depuis l'indépendance, l'Algérie connaît, sous la pression de deux phénomènes majeurs qui sont la croissance démographique et l'exode rural, une urbanisation très rapide que les pouvoirs publics et autres gestionnaires concernés n'ont souvent pas pu maîtriser et contenir. En effet, si en 1966, les villes abritaient 31% de la population algérienne, en 1998 la population urbaine a atteint 58% de la population totale pour atteindre 66% en 2008.<sup>1</sup>

La wilaya de Tizi-Ouzou, à l'instar des autres wilayas du pays, n'a pas échappé à la règle. Les différentes villes de la wilaya ont connu un développement urbain important.

Concernant notre ville d'étude, à savoir : la ville côtière de Tizirt, les statistiques disponibles montrent qu'entre les deux recensements (RGPH) de 1998 et 2008, la population de la commune est passée de 10 414 habitants à 11 962 habitants, soit une croissance de 1,4% en l'espace d'une décennie, alors que la population urbaine au cours de la même période, est passée de 4 347 habitants en 1998 à 8 001 habitants en 2008, soit une croissance de 8,4% , une progression qui dépasse largement la croissance de la population totale ; Ceci dénote une urbanisation rapide et excessive ayant engendré la pression sur le foncier.

Dans ce présent travail, l'étude du développement urbain du littoral de la daïra de Tizirt sera focalisée sur la croissance urbaine de la ville de Tizirt ; ce chapitre est subdivisé en quatre sections, la première traitera du processus de formation urbaine de la ville de Tizirt à travers l'histoire, dans la deuxième, nous présenterons l'impact de l'attractivité du littoral (attractivité économique et résidentielle) sur le développement urbain de la ville, dans la troisième section, nous essayerons de montrer l'impact du boom urbain de la ville de Tizirt sur les richesses du littoral et enfin, la quatrième et la dernière section sera consacrée aux mesures prises par l'Etat algérien pour le freinage de cette explosion urbaine et pour la protection du littoral.

Pour ce faire, notre travail est basé sur des entretiens auprès des différents acteurs de la commune de Tizirt, à savoir : l'APC, l'agence foncière locale, les agences immobilières de Tizirt, la direction de la SUCH, le service d'urbanisme et la direction des travaux publics.

Les conclusions sont tirées après l'analyse des différentes informations collectées et des constatations lors de notre sortie sur le littoral de la daïra de Tizirt.

### **Section 1 : Le processus de formation urbain du littoral de Tizirt**

Le type d'urbanisation et de bâti se distinguent entre les trois communes de la daïra de Tizirt, d'où la différence de tissu de chacune d'elle.

#### **1.1 Le type de tissu des trois communes de la daïra de Tizirt :**

Le tissu de la daïra de Tizirt diffère d'une commune à une autre comme suit :

##### **1.1.1 La commune de Mizrana :**

Elle est occupée à 80% par son espace forestier, elle présente un caractère rural par ses villages traditionnels, qui se situent en dehors de la RN24. L'extension de ces villages se fait de manière spontanée et diffuse le long des voies de communication (CW03 et les différents chemins communaux).

Son chef-lieu (Ait-Saïd) étant situé au Sud de la commune, ne fait pas partie de la bande littorale, il abrite une population de 2 295 habitants soit 24,14% de la population totale de la commune; la commune de Mizrana est classée comme étant rurale et ne connaît pas un fort développement urbain.

##### **1.1.2 La commune d'Iflissen :**

Elle se caractérise par son espace rural, son chef-lieu (Agouni-Moussi) se situe au Sud de la commune et abrite quelques équipements administratifs.

Le domaine littoral de la commune comprend quelques agglomérations secondaires, à savoir: Issenhadjen, Timizar, Boumaghis, Tassnent, thala N'Chebiha,

Sidi-Khaled et IgerNsar ; celles-ci sont constituées essentiellement de maisons traditionnelles et de constructions récentes implantées le long des voies de communications.

### 1.1.3 La commune de Tizirt :

Tizirt est le chef-lieu de la commune et de la daïra ; elle est implantée sur le site de l'ancien comptoir phénicien et romain ; la commune constitue un pôle économique et touristique sur tout le domaine littoral.

Son chef-lieu (Tizirt) est traversé par la RN24 ; il concentre la majorité de la population en raison de sa situation géographique et économique, la commune se caractérise par deux types de tissus : l'ancien tissu de la ville coloniale, c'est le noyau central qui repose sur le principe de la centralité et de la convergence.

Concernant le cadre du bâti dans la commune de Tizirt, il est constitué de deux types de tissu différents, à savoir : le type urbain et le type rural.

Le type urbain : c'est le tissu caractérisant l'agglomération chef-lieu de la commune de Tizirt.

Le type rural : il caractérise les agglomérations secondaires de la commune de Tizirt, à savoir : Tifra, El Kelaa, Cheurfa et El Azaib.

Ces agglomérations secondaires sont formées par des constructions dispersées sans trame urbaine ; l'urbanisation se développe le long des voies de communication qui les relie à la ville de Tizirt, plus particulièrement en longeant :

- Le CW37 reliant El-Kelaa à la ville de Tizirt,
- le chemin communal CC01 reliant l'agglomération secondaire de Tifra à la ville de Tizirt,
- et le chemin communal CC02 reliant l'agglomération secondaire de Cheurfa à la ville de Tizirt.

De là, nous pouvons dire que l'accélération de l'urbanisation se localise essentiellement dans la ville de Tizirt, vu son attractivité économique et résidentielle, la ville enregistre un taux d'urbanisation élevé par rapport aux autres communes et une extension linéaire le long de la RN24 vers la commune d'Iflissen.

### 1.2 Les étapes de la formation urbaine de la ville de Tizirt :

Afin de présenter le processus d'urbanisation de Tizirt, nous avons opté pour une approche historique avec l'objectif de repérer des perspectives d'extension urbaine de la ville.

En effet, le processus de formation urbaine de la ville de Tizirt est passé à travers l'histoire par plusieurs étapes, à savoir :

#### 1.2.1 La formation urbaine de Tizirt à travers l'histoire :

En s'appuyant sur les informations du PDAU et du POS1 de la commune de Tizirt, le processus de la formation urbaine de la ville de Tizirt peut être résumé comme suit :

##### 1.2.1.1 Tizirt à l'époque phénicienne

RUSUCURUS fut le nom donné à Tizirt à cette époque. Tizirt constituait l'un des comptoirs dont les phéniciens jalonnaient leur route maritime.

Le choix de l'implantation a été fait par rapport aux avantages que représente cette ville :

- Terre réglée par une rythmique de cours d'eau,
- Terre prolongée à l'îlot.

Une fois sur le site, les phéniciens procédèrent à la construction du port et à l'établissement d'un comptoir d'échanges basés sur le troc avec les berbères.

##### 1.2.1.2 Tizirt à l'époque romaine

La ville romaine a été construite entre 145-47 avant JC, la première structure d'occupation Romaine à Tizirt est un casernement qui remonte au 2ème siècle après J.C.

Vers le début du 3<sup>ème</sup> siècle après J.C, l'agglomération a connu une grande période de stabilité, ce qui a permis l'extension et le développement de son tissu urbain.

A l'avènement du christianisme, apparu à Tizirt au 4<sup>ème</sup> siècle, de nombreux édifices religieux furent construits, telles que la basilique et la chapelle.

### 1.2.1.3 Tizirt à l'époque vandale :

L'envahissement de la cité romaine par les Vandales est venu au moment où Tizirt vivait un élan considérable d'une vraie cité moderne. Cette agression a détruit tout ce qui a été édifié pendant des siècles et a engendré un dépeuplement massif, conduisant la cité à se replier sur elle-même dans le port.

### 1.2.1.4 Tizirt à l'époque byzantine<sup>1</sup>

La ville byzantine a occupé la partie nord de la cité romaine. Elle a subi une décroissance des 2/3 de ce qu'elle était à l'époque romaine. Elle fut construite à la hâte selon les exigences militaires et en utilisant des matériaux trouvés sur place.

### 1.2.1.5 Tizirt à l'époque française

L'occupation française s'est faite en deux phases :

#### 1.2.1.6 La première phase 1888-1946

Elle est caractérisée par l'élaboration du plan cadastral qui a partagé la ville en trois niveaux :

**Niveau agricole** : Il est constitué de parcelles de dimensions très importantes, elles sont associées linéairement formant des bandes parallèles subdivisées selon la direction Nord-Sud.

**Niveau préurbain** : C'est le niveau intermédiaire entre l'urbain et l'agricole, il est composé de parcelles agricoles plus petites appelées à recevoir une éventuelle extension à long terme.

**Niveau urbain** : Il est composé de deux parties distinctes, l'édification du village colonial s'est faite dans le respect de l'environnement naturel et historique au Sud du site archéologique.

---

<sup>1</sup>PDAU 2005 de la commune de Tizirt.

Le siège actuel de la mairie a été édifié à l'époque coloniale, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et ce après une opération de cadastre partielle de la commune, achevée en 1888.

### **1.2.1.7 La deuxième phase : 1946-1962**

Après saturation du premier tissu, le village subi une extension vers l'Est par franchissement de la barrière de croissance. A cette époque, la commune de Tizirt s'appelait commune mixte de Mizrana qui aujourd'hui, forme une dizaine de communes. Juste après l'indépendance, Tizirt a connu un premier découpage administratif et en 1984 un deuxième découpage, inchangé jusqu'à ce jour.<sup>2</sup>

Le processus de la formation urbaine de la ville de Tizirt continue son développement après l'indépendance, où la ville a bénéficié de différents programmes et de plusieurs projets d'aménagement et de développement.

Après la saturation de ce noyau central, il y a eu un dédoublement du tissu urbain vers l'Est avec des constructions le long de la RN24.

Juste après l'indépendance, le village colonial connut une première extension contrôlée vers le Sud et la route menant vers Cheurfa.

### **1.2.2 La formation urbaine de Tizirt après l'indépendance**

Le développement urbain de la ville de Tizirt après l'indépendance a connu plusieurs étapes.

#### **1.2.2.1 La phase des programmes spéciaux 1962-1971**

Durant cette période, l'Etat algérien ne disposait pas d'instrument de contrôle urbain ; il se contentait des projets entamés par les colons, c'est dans ce cadre que la première extension incontrôlée du village colonial s'est faite, une extension vers le Sud (vers l'agglomération secondaire de Cheurfa). L'extension se traduit par la réalisation de la cité de recasement pour répondre à la demande en logement ; elle fût suivie par la

---

2

réalisation d'une agence des PTT dans l'ancien noyau et plus tard d'un CEM au sud de la cité de recasement et d'une maison de jeunes vers l'Est de la ville.

### 1.2.2.2 La phase des plans d'aménagement et d'urbanisme

Ils ont pour objectif de :

- Fixer les orientations fondamentales d'aménagement de territoires intéressés ;
  - Déterminer les prévisions et les règles d'urbanisme ;
  - Définir les conditions permettant de rationaliser l'utilisation de l'espace ;
  - Préserver les activités agricoles ;
  - Protéger les périmètres sensibles et les sites paysagers ;
- Prévoir aussi les terrains réservés aux activités économiques, d'intérêt général et aux constructions pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'équipements collectifs, de services, d'activités et de logements.

### 1.2.2.3 La phase du PAEDT 1971-1977 :

Dans le cadre du développement touristique, Tizirt bénéficie en 1971 du Plan d'Aménagement et d'Embellissement pour le Développement Touristique (P.A.E.D.T), dont l'objectif est de promouvoir le tourisme et la détermination de la vocation touristique de la ville côtière de Tizirt.

Dans ce cadre, il était prévu la réalisation de l'hôtel MIZRANA, les camps de vacances et les bungalows à l'Est de la ville.

### 1.2.2.4 Le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D) 1977-1998

En 1977 fut établi le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D) pour la ville de Tizirt ; cet instrument d'urbanisme a été élaboré dans le but de prendre en charge l'extension et le développement du tissu urbain, de planifier toutes les opérations à court, moyen et long termes, de délimiter les périmètres urbains et de le diviser en plusieurs zones juxtaposées.

Les opérations qui ont été réalisées par le PUD sont les suivantes:

- **Le lotissement EST** : Disposé à la sortie Est de la ville, il est composé d'habitations individuelles au sud de la RN 24.
- **La cité des 120 logements** : C'est une cité d'habitat collectif réalisée en 1982 à la périphérie Sud du noyau colonial, sur le parcours menant vers Cheurfa.
- **La Zone d'Habitat Urbaine Nouvelle (Z.H.U.N)** : Elle est réalisée sur le parcours Sud, reliant la ville de Tizirt aux agglomérations secondaires de Tifraet de Cheurfa, cette nouvelle extension a créé une nouvelle direction décroissance vers le Sud.

### 1.2.2.5 Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU)

Le P.D.A.U de Tizirt est approuvé en 1995 dans le but de gérer la future croissance urbaine.

Ses différentes orientations sont les suivantes :

- Fixer des limites claires à la ville ;
  - Restructuration des différents réseaux d'assainissement ;
  - le revêtement de certaines voies ;
  - élargissement des routes nationales ;
  - projection de plusieurs équipements (réseau voirie et le réseau).
- projection d'une zone d'activité au niveau de la partie sud de la ville et une zone industrielle.

Après ces différentes étapes et dans le but de répondre à la demande de la population en logements, la ville de Tizirt a bénéficié de plusieurs projets d'habitat collectif ou semi-collectif.

Dans la section suivante, nous présenterons les principaux indicateurs de développement urbain de la ville de Tizirt, précisément les indicateurs liés à l'attractivité touristique et économique du littoral.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

### Section 2 : Indicateurs de développement urbain de la ville de Tizirt

Le tourisme balnéaire a été en grande partie, le facteur lié à l'urbanisation de la ville côtière de Tizirt, l'attractivité économique et résidentielle du littoral, fait que les unités d'hébergement, les résidences secondaires, les infrastructures touristiques sont en pleine évolution.

Plusieurs projets dans différents secteurs ont été lancés et par conséquent l'espace urbain de la ville de Tizirt marque une évolution importante en termes d'habitat, d'équipements et d'infrastructure. Mais, ce qui nous intéresse dans ce travail, et l'évolution urbaine due à l'attractivité du tourisme balnéaire, c'est à dire le nombre d'hôtels, de constructions résidentielles et de constructions à usage commercial.

#### 2.1 Evolution de la population ville de la Tizirt :

L'évolution de la population de la ville de Tizirt à travers les différents recensements, sera présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°1 : Evolution de la population de la commune et la ville de Tizirt

	RGPH 1977	RGPH 1987		RGPH 1998		RGPH 2008	Taux
--	--------------	--------------	--	-----------	--	-----------	------

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

La commune	Total	dont ACL	total	dont ACL	Taux d'acc. 7/87	Total	ACL	AS	ZE	Taux d'acc. 87/98	Total	ACL	AS	ZE	d'acc. 98/2008
TIGZIRT	7387	1585	9069	3 089	2	10414	4347	5236	831	1	11962	8 001	3352	609	1.4

Source : annuaire statistique 2010 de la wilaya de Tizi-Ouzou

Concernant l'évolution de la population de la commune de Tigzirt, nous remarquons qu'entre les deux recensements de 1977 et 1987, la population n'a pas connu une évolution importante ; elle est passée de 7387 habitants à 9069 habitants en l'espace d'une décennie, soit un taux d'accroissement de 2%, alors que le taux d'urbanisation est passé de 21,45% à 34,06%, cette évolution est due à la croissance démographique.

Entre 1987 et 1998, un ralentissement de la pression démographique a été enregistré, la population est passée de 9 069 à 10 414 habitants, soit un taux d'urbanisation de 34,06% à 41,74%, l'augmentation de la population urbaine dans cette période représente 93,53% de l'augmentation totale, c'est une augmentation qui dépasse la croissance naturelle, d'où le phénomène de l'exode rural, surtout après la réalisation des deux lotissements de la ville (lotissement Est et lotissement Ouest).

La période 1998-2008 constitue la période du boom urbain de la ville de

Tigzirt ; la population totale est passée de 10 414 habitants à 11 962 habitants, soit un taux de croissance de 1,4%, alors que la population urbaine a été multipliée par deux, elle est

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

passée de 4347 habitants à 8 001 habitants, le taux d'urbanisation est passée de 41,74% à 66,88%, l'augmentation de la population urbaine dépasse la progression de la population totale.

D'après ce tableau, nous remarquons une diminution de la population des agglomérations secondaires et des zones éparses (une diminution de 222 habitants pour les zones éparses et de 1 884 habitants pour les agglomérations secondaires), il s'agit du phénomène des l'exode rural vers le centre ville de Tizirt.

En effet la recherche de la proximité des voies de communication et des différentes fonctions de la ville, la recherche de résidence au bord de la mer, la recherche d'un emploi dans la ville de Tizirt, constituent les principales causes de cet exode.

Selon les services de l'APC de Tizirt, plus de 80% des citoyens de la ville sont originaires de la commune de Mizrana, alors que les 20% restants, viennent d'Iflissen, de Makouda et d'autres communes limitrophes, tandis que les habitants originaires de Tizirt demeurent encore dans les agglomérations secondaires plus particulièrement à Tifra et à Cheurfa.

### 2.2 Evolution du nombre d'hôtels :

Si dans les années 1970, la ville de Tizirt comptait un seul hôtel ( l'hôtel étatique « Mizrana »), aujourd'hui, nous avons 13 hôtels<sup>1</sup> implantés sur le littoral de la ville et la périphérie de Tizirt.

La ville de Tizirt compte à elle seule 9 hôtels, alors que les 4 autres se trouvent dans la commune d'Iflissen ; ajoutons à cela, deux autres hôtels en cours de réalisation du côté de Tassalast au Sud de la RN24.

La liste des hôtels ouverts sur le littoral de la daïra de Tizirt est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°2 : listes des hôtels ouverts sur le littoral de la daïra de Tizirt

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

La commune	Nom de l'hôtel	catégorie	Nombre de chambres	Nombre de lits
Tigzirt	Les 3 frères	3*	24	32
	Le Numide	3*	40	68
	Mizrana	3*	25	25
	Aures	1*	16	22
	SNCGuedmene et CIE	/	16	38
	Pavillon de la plage	/	10	20
	La Baie	/	14	28
	Tigzirt	/	11	11
Iflissen	Le Solitaire		24	35

Source : annuaire statistique 2010 de la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous remarquons que 9 hôtels seulement sont en pleine activité, les cinq restants ont été fermés par l'Etat.

### 2.3 Evolution du nombre de permis de construire :

Bien que l'évolution de la population urbaine s'accompagne par une augmentation de la demande en logements, la ville de Tigzirt constitue aujourd'hui une ville de nouvelles constructions ; en effet, l'évolution du bâti, se traduit par l'évolution du nombre de permis de construire.

Le nombre de permis de construire de la commune de Tigzirt allant de l'année 2003 à 2009, seront représentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : Evolution du nombre de permis de construire dans la commune de Tigzirt.

### Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Le nombre de permis de construire	40	55	165	231	220	228	241	163	203

Source : La direction de la SUCH de Tizirt

Nous constatons qu'entre 2003 et 2004, l'augmentation des permis de construire était moyenne, elle est passée de 40 à 55 permis.

De 2004 à 2005, nous remarquons que le nombre de permis est multiplié par 3 au cours d'une année seulement, pour atteindre 165 permis. Selon la direction de la SUCH de la commune de TIGZIRT, cette augmentation est due aux aides à l'habitat rural offertes par le gouvernement algérien.

Depuis 2005, le nombre de permis de construire ne cesse d'évoluer pour atteindre le nombre de 241 en 2009 ; en 2010 nous constatons une diminution légère (163 permis de construire), puis une autre augmentation à 203 en 2011 ; les constructions sont réparties en auto-construction et des immeubles à différents usages. En tout et au cours de 9 ans, le nombre de permis de construire pour la commune de Tizirt s'élève à 1 528, dont la plupart sont livrés aux nouveaux promoteurs de la ville de Tizirt.

Concernant le lotissement d'El-Azaib (à l'Ouest de la ville de Tizirt), nous remarquons une urbanisation très accélérée, des constructions individuelles sous forme de villas ; selon les agences immobilières et les services de l'APC de Tizirt, la plupart des constructeurs dans cette partie de la commune est algéroise, mais originaires de Tizirt; une évolution d'urbanisation très rapide surtout avec la réouverture de la RN24, après 20ans de fermeture, suite à la décennie noire.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

Ajoutons à cela, la construction des résidences secondaires par des immigrés et des citoyens des autres villes, dans le but est de passer des vacances au bord de la mer.

Concernant les constructions au centre ville de Tizirt, elles sont sous forme de bâtiments situées le long de la RN24, d'un gabarit de R+4 minimum, le rez-de chaussée est destinée aux commerces et aux différents services (restaurants, kiosques et cybercafé), les appartements sont destinés à l'habitat permanent ou saisonnier (saison estivale).

### **2.4 Evolution du nombre de PME et de commerçants**

Pendant que les estivants et les touristes choisissent la ville de Tizirt comme un lieu de détente et d'habitat secondaire, vu sa proximité de la plage et ses différents sites touristiques, d'autres trouvent dans cette ville, un lieu d'investissement et de commerce; l'attractivité économique du littoral de la wilaya de Tizi-Ouzou est de plus en plus importante d'où l'augmentation du nombre de commerces.

Bien que le développement des activités économiques s'accompagne par une urbanisation, l'évolution du nombre de commerçants et de PME dans la ville de Tizirt peut être un indicateur de développement urbain de cette ville côtière.

En effet, selon les statistiques disponibles, le nombre de PME a connu une évolution importante ; il est passé de 314 PME en 2008 à 675 PME en 2009, une augmentation due aux dispositifs d'aides à l'investissement et à la création de micro-entreprises, comme le dispositif de l'ANSEJ, mais aussi à la course à l'investissement dans une ville côtière à fort potentiel touristique et économique.

Concernant le nombre de commerçants, il est passé de 714 commerçants en 2005 à 885 commerçants en 2010

### **2.5 Evolution du parc logements**

L'augmentation de la population se traduit par l'augmentation du logement et du bâti ; si dans les années 1970, la commune de Tizirt disposait d'un seul

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

lotissement, aujourd'hui en 2013, elle compte 12 lotissements résidentiels, dont deux lotissements seulement appartiennent à l'Etat.

Le parc en logements de la commune de Tizirt est passé de 2 369 unités en 1998 à 4 936 logements en 2010<sup>3</sup>

Les résidences secondaires ont connu également une évolution rapide, en 2010 le chiffre atteint 1 320 logements secondaires ; selon les services de l'APC de Tizirt, la plupart des résidences secondaires appartiennent aux immigrés, qui viennent passer leurs vacances au bord de la mer, en dehors de la saison estivale ; les propriétaires de ces résidences les louent aux particuliers, à des prix très bas par rapport à la saison estivale.

Le nombre de constructions illicites ou non déclarées est également en évolution, en 2010, nous dénombrons un nombre de 34 constructions illicites sur le territoire de la commune, plus particulièrement dans la ville de Tizirt, alors qu'en 1998, le nombre de constructions illicites ne dépassait pas les 16 bâtisses.<sup>4</sup> soit une évolution de 1.23% par an.

Nous constatons que le tourisme balnéaire constitue la principale cause du développement urbain de la ville de Tizirt ; la plupart des constructions au cœur de la ville sont à usage résidentiel ou commercial ; une urbanisation qui engendre une pression sur le foncier ainsi que sur le littoral.

Dans la section suivante, nous traiterons de l'impact de ce développement urbain sur le littoral de la daïra de Tizirt.

### **Section 3: Impacts et conséquences de l'urbanisation sur le littoral de la daïra de Tizirt :**

Le littoral de la daïra de Tizirt a été soumis au cours des dernières décennies à des évolutions brutales au gré des pulsions immobilières de nature spéculative, qui se sont

---

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

traduites par des impacts sur la ville de Tizirt, une consommation très poussée de l'espace et une dégradation de l'environnement naturel.

Dans cette section, nous présenterons les impacts et les effets de l'explosion urbaine de la ville de Tizirt sur le littoral

### 3.1 Impact de l'urbanisation sur la ville de Tizirt

Les effets de la pression touristique sur le littoral sont induits par la pression de la fréquentation qui s'exerce tant par les activités humaines et la fréquentation du bord de la mer, que par la réalisation d'équipements d'hébergement, de transport et de loisirs. Parmi les effets de l'urbanisation sur la ville de Tizirt, nous remarquons, l'anarchie urbaine et l'extension de la ville dans tous les sens.

#### 3.1.1 L'anarchie urbaine :

La ville de Tizirt se trouve aujourd'hui livrée à une urbanisation linéaire anarchique, sans respect d'instruments d'urbanisme (PDAU et POS), de trame urbaine et de trame architecturale ; le béton a consommé toutes les terres destinées à l'urbanisation et même les terres non urbanisables ; le périmètre urbain de la ville ne cesse de s'élargir et son linéaire urbanisé dépasse les 3 km.

Le non-respect des instruments d'urbanisme (PDAU et POS) : il s'agit du non-respect des réglementations, à titre d'exemple :

Selon la réglementation du PDAU, la hauteur moyenne à préconiser dans le secteur urbanisé (le centre ville de Tizirt) varie de R+0 à R+5<sup>5</sup>, alors que nous retrouvons des immeubles qui dépassent le gabarit de R+6, privant ainsi les autres habitants de la vue sur la mer.

Une autre réglementation concernant l'alignement des constructions par rapport aux voies de communication, les constructions doivent être de 10m de l'axe des voies principales, de 7m de l'axe des voies secondaires<sup>6</sup>..., mais sur le terrain nous

---

<sup>5</sup>PDAU 2005 de la commune de Tizirt

<sup>6</sup> Ibid.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

remarquons l'étroitesse de la RN24, des immeubles très proches de la route, d'où, l'impossibilité d'élargissement des voies de communication dans la ville de Tizirt.

Il s'agit d'une urbanisation qui ne tient pas compte de l'environnement urbanistique et architectural, à chacune des bâtisses un style, un gabarit et une forme différente, d'où la destruction de l'image de la belle ville côtière, selon Pierre GOUROU « ...plus la population s'urbanise, moins les villes sont agréables... ».<sup>7</sup>

Par conséquent, la ville côtière de Tizirt se trouve saturée et stagnée ; fait de promoteurs privés, l'urbanisation de la ville se développe dans toutes les directions tout en dévorant au passage les poches de terrains susceptibles d'accueillir des projets d'équipements publics ; c'est ainsi que des conurbations se sont formées autour des axes routiers reliant la ville de Tizirt aux autres agglomérations secondaires et même à la commune d'Iflissen (au village de Taksebt dans la commune d'Iflissen).

### **3.1.2 Extension incontrôlée de la ville de Tizirt :**

Actuellement, l'extension se fait dans tous les sens, vers le Sud, l'Est et l'Ouest.

#### **3.1.2.1 L'extension vers le Sud :**

C'est vers l'agglomération secondaire de Cheurfa, le long du chemin communal 02 (CC02), les lotissements résidentiels « Yacine » et « Abdellah » du côté du tribunal et d'autres constructions vers le Sud, le béton envahit toutes les terres séparant l'agglomération secondaire de Cheurfa et la ville de Tizirt, une conurbation est entrain de se former tout au long de ce chemin.

#### **3.1.2.2 L'extension vers l'Ouest :**

---

<sup>7</sup> M.DAHMANI, S.DOUMANE, S.OUALIKENE, Z.SAHEB ; « Tizi-Ouzou Fondation-Croissance-Développement » ; ed « AURASSI » ; Tizi-Ouzou 1993 ; page 379.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

Le long de la RN72, reliant la ville de Tizirt au chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou et le long de la RN24 (vers l'agglomération secondaire d'El-Azaib), nous remarquons une stagnation au point de rencontre de ces deux routes (lieu dit «Boutrahi »), selon les services d'urbanisme de la commune de Tizirt, toutes ces constructions sont privées, destinées à la vente ou à la location et les rez-de chaussée sont destinés aux commerces.

### **3.1.2.3 L'extension vers l'Est :**

Vers la commune d'Iflissen, où nous assistons à des constructions tout le long des deux côtés de la RN24, ce sont des bâtiments destinés aux commerces, services et à l'habitat.

La RN24 constitue l'axe principal du développement urbain de la ville de Tizirt ; l'extension urbaine commence à dépasser les limites Est de la ville pour atteindre dans quelques années la commune d'Iflissen ; selon la direction des travaux publics de la commune de Tizirt, des équipements touristiques et résidentiels sont programmés le long de la RN24, à Ferraoun et à Taksebt aussi.

L'extension de la ville se fait également vers le Sud-Est, c'est-à-dire, vers l'agglomération secondaire de Tifra, le long du CC01 ; ces deux agglomérations qui sont maintenant collées formant une conurbation de plusieurs kilomètres.

### **3.2 Impact sur le foncier et le logement :**

L'urbanisation rapide de la ville de Tizirt a pour conséquence une augmentation toujours plus grande de la demande de terres, elle exerce des pressions plus fortes sur les terres existantes dans les zones urbaines et sur les zones périphériques à la ville.

#### **3.2.1 Impact sur le foncier :**

Selon l'agence foncière locale de Tizirt, la nature juridique des terres de la commune est à 95% de propriété privée et 5% seulement des terres reviennent à l'Etat. Selon la même source, le foncier public dans la ville de Tizirt est urbanisé à plus de 98%, actuellement. l'Etat ne dispose plus de terrains pour accueillir de nouveaux projets publics ou de terrains à vendre.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

L'Etat ne vend plus à Tizirt, les pouvoirs publics ont bloqué depuis l'année 2006, par un arrêté du Wali, toute vente de terrains publics, suite aux problèmes antérieurs concernant les transactions des terres dans le cadre des lotissements.<sup>8</sup>

La rareté du sol a un impact important sur les plans de développement de la ville de Tizirt, celle-ci ne possédant plus d'espace pour l'installation d'équipements publics ; à titre d'exemple, la ville ne dispose d'aucune aire de stationnement ; celui-ci se fait en pleine ville tout le long des trottoirs, alors que les estivants utilisent les petits parcs des plages; la programmation d'une gare dans la ville est d'une utilité importante, mais le manque d'assiette foncière freine ce projet. La rareté et le manque d'assiettes foncières publiques a un impact également sur le foncier privé et son prix ; cette rareté qui offre aux particuliers l'occasion de vendre des petites parcelles de terres à des prix très élevés, d'où la spéculation foncière.

A ce propos Jean FEGER a écrit, « ...les investisseurs s'étaient révélés moins intéressés par le tourisme en tant que service, activité économique répondant aux besoins de toutes les couches de la société, que par la spéculation foncière, la vente des terrains et la construction de résidences secondaires étaient liées à la mer. Ce qui manifeste par la naissance d'une urbanisation anarchique au bord de la mer, avec un grand gaspillage d'espace et faible productivité touristique ».<sup>9</sup>

Concernant le prix du foncier privé, il est en permanente évolution ; les prix sont déterminés par la loi du marché (l'offre et la demande) et varient en fonction du site de la terre (au centre ou à la périphérie de la ville, à proximité ou loin des voies de communication, vue sur la mer,...), selon les agents immobiliers de la ville de Tizirt, les prix varient de 10 000 DA à 110 000 DA le mètre carré.

### 3.2.2 Exemples de prix du foncier sur le littoral :

---

<sup>8</sup>Entretien auprès de l'agence foncière de Tizirt

<sup>9</sup>Ahmed TESSA ; op.cit ; page : 18.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

En s'appuyant sur les informations collectées auprès des agences immobilières de la ville de Tizirt, nous citons quelques exemples concernant le prix du foncier dans cette ville côtière.

- Le prix d'une parcelle de terre dans l'agglomération secondaire de El-Azaib, à la périphérie Ouest de la ville de Tizirt est estimé 30 000 DA/m<sup>2</sup>.
- Le prix d'un mètre carré à Sidi-Khaled est évalué à un prix de 20 000 DA/m<sup>2</sup>, alors que dans la même agglomération mais cette fois-ci un terrain près de la RN24 le prix augmente à 23 000 DA /m<sup>2</sup>.
- Le prix du sol dans l'agglomération de Tifra à 40m de la route et à quelques minutes de la ville de Tizirt est de 30 000 DA/m<sup>2</sup>.
- Alors que dans le littoral vierge de Mizrana, exactement à Mazar, le prix ne dépasse pas les 10 000 DA/m<sup>2</sup>.
- Du côté de Tassalast le prix du foncier atteint 32000 DA/m<sup>2</sup>.
- Le prix du sol dans un lotissement privé au centre ville de Tizirt avec une vue sur la mer est de 40 000 DA/m<sup>2</sup>.
- Un terrain acté au cœur de la ville de Tizirt, le terrain est d'une superficie de 1263 m<sup>2</sup> avec permis de construire, son prix atteint les 65 000 DA/m<sup>2</sup>.

Nous constatons que les prix sont de plus en plus élevés en s'approchant du centre ville, de la mer et des voies de communication.

Selon l'agence foncière locale et les différentes agences immobilières de la ville de Tizirt, la rareté du sol dans la ville fait que les terres constructibles sont hors prix et le privé ne vend plus de terrains ; nous assistons, au cours de ces dernières années, au procédé du troc, c'est-à-dire, le propriétaire d'un terrain en ville se fera construire par un promoteur immobilier un immeuble, puis ils se partagent les appartements ou les bénéfices de vente ou de location, sans que ce propriétaire ne dépense un Dinar.<sup>10</sup>

### 3.2.3 Impact sur le prix du logement :

---

<sup>10</sup>Entretiens auprès des agences immobilières de Tizirt.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

L'attractivité économique et résidentielle de la ville de Tizirt a un impact sur le prix de vente et de location de logement aussi.

Les prix de location varie en fonction des saisons et du site de l'appartement ; selon l'agence immobilière « Le littoral » de Tizirt, le prix de location d'un appartement de type F3 dans la ville de Tizirt est de 5000 DA/jour en saison estivale, alors qu'en hiver il ne dépasse pas les 15 000 DA/mois.<sup>11</sup>

Concernant le prix de vente, il varie en fonction de la localisation de l'immeuble et d'autres critères (la superficie, la finition,...).

### 3.2.4 Exemples de prix de logement à Tizirt :

- Le prix d'un logement de type F2 en semi-fini, d'une superficie de 50m<sup>2</sup> avec un local de 17,5m<sup>2</sup> et vue sur la mer est de 7 000 000 DA.
- Un appartement de type F3 dans l'agglomération secondaire de Tifra est de 5 900 000DA.

Nous remarquons que le prix du logement augmente en fonction de la superficie, de la proximité du centre ville, de la vue sur la mer et de la finition.

### 3.3 Impact sur la vie sociale

Le développement urbain ou la croissance de la population urbaine surtout en période estivale, engendre des impacts néfastes sur la vie sociale de la population, le meilleur exemple à citer est le problème lié au manque d'alimentation en eau potable.

Actuellement l'alimentation en eau potable de la ville de Tizirt se fait par la chaîne M.T.I (Makouda-Tizit-Iflissen) et une station de dessalement de l'eau de mer mise en service depuis 2004, en plus d'une station de monobloc d'une capacité journalière de 2500m<sup>3</sup>/jour et d'une capacité de stockage de 1600m<sup>3</sup>/jour, une alimentation qui

---

<sup>11</sup>Entretien avec les services de l'APC de Tizirt.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

n'arrive pas à satisfaire les besoins d'une population permanente qui dépasse les 12 299 habitants, auxquels s'ajoutent des milliers d'estivants en été (les touristes et les estivants sont considérés comme les plus grands consommateurs de l'eau).<sup>12</sup>

Lors de notre enquête auprès des agences immobilières de Tizirt, nous avons rencontré un touriste, un immigré qui vient passer ses vacances dans sa ville natale, il nous a annoncé qu'il vient de passer un mois à Tizirt sans aucune goutte d'eau.

Un problème qui nuit à la vie sociale et même au développement du tourisme dans cette ville côtière.

### **3.4 Impacts sur l'environnement :**

L'urbanisation du littoral stimulée par les flux touristiques provoque une accumulation de pollutions qui conduit à la dégradation de certains lieux très fréquentés comme les plages ; les impacts de l'urbanisation sur l'environnement se traduisent par la pollution et la dégradation de la richesse naturelle.

#### **3.4.1 La pollution :**

La croissance de la population dans la commune de Tizirt engendre une augmentation annuelle du tonnage de déchets et pollueurs de l'environnement.

En effet, si en 1998 la commune de Tizirt comptait 10 411 habitants, elle traitait une quantité de 6,24 tonnes de déchets/jour<sup>13</sup>; en 2010, la population atteint 12 299 habitants, et la quantité de déchets atteint 22,95 tonnes/jours; ce qui explique l'augmentation de la pollution en fonction de l'évolution de la population. En 2010, la commune de Tizirt dénombre une décharge contrôlée, 24 décharges non contrôlées et 19 unités polluantes.

La pollution du littoral de Tizirt est divisée en deux types, la pollution atmosphérique et la pollution hydrique.

---

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Cadastre littoral : région Nord-Centre, wilaya de Tizi-Ouzou, septembre 2004, page 59 et 55.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

### **3.4.2 La pollution atmosphérique**

Dans la ville de Tizirt, la pollution atmosphérique est due aux gaz d'échappement des véhicules surtout les poids lourds et les engins de chantiers et aux fumées dégagées lors de l'incinération des déchets ménagers à l'aire libre.<sup>14</sup>

Une pollution qui augmente avec l'accroissement de la population en période estivale et aussi avec l'ouverture de la RN24, nous remarquons, la dégradation de la chaussée depuis cette ouverture engendrant un encombrement surtout les week-ends.

### **3.4.3 La pollution hydrique ou qualitative :**

Elle provient des rejets d'eaux usées des habitations domestiques, le volume journalier total des eaux usées déversé en mer par la ville de Tizirt est estimé à 617m<sup>3</sup>/jour, il se répartit à travers 4 rejets, 3 bassins de décantation à Tassalast, Ferraoun et à El-Azaib et le rejet du port sans bassin.<sup>15</sup>

### **3.4.5 La dégradation des plages :**

Les plages constituent le principal support du tourisme balnéaire, malgré l'existence de la loi 02-02 relative à la protection et à la valorisation du littoral ; le littoral de la daïra de Tizirt subit une forte pression par l'urbanisation, engendrant une dégradation de sa richesse naturelle. Des constructions illicites sur les plages, des rejets urbains directement dans la mer, dégradant ainsi la superficie et la biodiversité des plages.

Avant de citer les exemples de dégradation des plages de Tizirt, nous présenterons la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral.

### **3.4.6 Présentation de La loi n°02-02**

---

<sup>14</sup>Entretien auprès du CNL de Tizirt

<sup>15</sup> Ibid.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

La loi n°02-02 du 22 Dhou-El Kaada 1422, correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral<sup>16</sup>

Au sens de la présente loi, le littoral englobe l'ensemble des îles et îlots, le plateau continental ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents mètres (800m), longeant la mer et incluant :

- les versants de collines et montagnes, visibles de la mer et n'étant pas séparés du rivage par une plaine littorale,
- les plaines littorales de moins de trois kilomètres (3 km) de profondeur à partir des plus hautes eaux maritimes,
- l'intégralité des massifs forestiers,
- les terres à vocation agricole,
- l'intégralité des zones humides et leurs rivages dont une partie se situe dans le littoral à partir des plus hautes eaux maritimes ;
- et les sites présentant un caractère paysager, culturel ou historique.

Cette loi innove dans la mesure où elle revalorise une dimension naturaliste des espaces côtiers. Elle ne définit pas précisément «un aménagement du littoral», elle montre plutôt que la protection et la valorisation contribuent de façon générale à l'aménagement.

### 3.4.7 Les trois bandes délimitées par la loi 02-02

Par ailleurs la loi délimite trois bandes dans le littoral tel que défini à l'article(07), dans lesquelles sont édictées des restrictions relatives à l'urbanisation.

**La bande 1** : Il s'agit de la bande inconstructible des 100 mètres instaurée par la loi 90-294, dont la largeur peut atteindre 300 mètres à partir du rivage pour des motifs liés au caractère sensible du milieu côtier, cette bande inclut le rivage naturel dans lequel sont interdits la circulation et le stationnement des véhicules (sauf les véhicules de service, de sécurité, de secours, d'entretien ou de nettoyage des plages).

---

<sup>16</sup>M. MAGHFOUR KACEM, K.TABET AOUL; op.cit.Page : 36.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

**La bande 2** : cette bande est d'une largeur de 800 mètres ou sont interdites : les voies carrossables nouvelles parallèles au rivage. Toutefois, en raison des contraintes topographiques de configuration des lieux ou de besoins des activités exigeant la proximité immédiate de la mer, il peut être fait exception à cette disposition.

**La bande 3** : La largeur de la bande est de 3 km, dans cette bande sont interdits :

- Toute extension longitudinale du périmètre urbanisé, c'est-à-dire toute extension parallèle au rivage.
- L'extension de deux agglomérations adjacentes situées sur le littoral à moins que la distance les séparant soit de cinq (5) km au moins, cette mesure est établie pour éviter des agglomérations trop importantes sur le littoral et pour préserver les espaces naturels de la commune de l'urbanisation ;
- Les voies de transit nouvelles parallèles au rivage.
- Les constructions et les occupations du sol directement liées aux fonctions des activités économiques autorisées par les instruments d'urbanisme dans la bande des 3 km sont réglementées.

### 3.4.8 Exemples de dégradation des plages

Sur le littoral de la daïra de Tizirt, cette loi n'est pas respectée, La forte pression de l'urbanisation se traduit par une dégradation quantitative et qualitative des plages. Les impacts de l'urbanisation sur les plages autorisées à la baignade sont comme suit :

**3.4.8.1 La plage Tassalast** : Pour cette plage, un recul du trait de côte de 15m a été constaté de 1960 à 2002<sup>17</sup>, une station de dessalement et d'épuration STEP sont constitué à l'amont de la plage, un rejet urbain a été identifié sur la plage. Des kiosques saisonniers occupent l'arrière plage sur la plage de Tassalast. Des kiosques construits en dur de plus en plus nombreux, réduisant l'espace destiné aux baigneurs.

---

<sup>17</sup> Cadastre littoral ; op.cit ; page42, 43.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

**3.4.8.2 La plage Ferraoun Ouest** : Le recul du trait de côte est de 10m par rapport à celui des années 1960<sup>18</sup>, constructions illicites sous forme de villas, des fastfood et de petits restaurants sur la plage réduisant ainsi sa superficie et sa capacité d'accueil.

**3.4.8.3 La plage Ferraoun Est** : Elle a aussi subi un recul de trait de côte de 10m entre 1960 et 2002<sup>19</sup>, des commerces saisonniers s'installent pendant la période estivale ainsi que des constructions illicites sur la plage.

**3.4.8.4 La grande plage** : Selon le cadastre 2004 de la wilaya de Tizi-Ouzou, le trait de côte de la grande plage a reculé de 5m depuis 1960<sup>2</sup>, par des constructions illicites de plus en plus importantes sur le versant et qui arrive jusqu'à la haute plage.

Le meilleur exemple à citer concernant la dégradation des plages de la daïra de Tizirt est le cas de « la plage du port » ou « la petite plage » qui n'existe plus maintenant. Cette plage est consommée par le béton, elle est remplacée par le port de pêche et de plaisance qui s'étend sur une superficie de 5,6ha. Sur ce point, nous pouvons constater la négligence de l'environnement naturel lors de la conception de l'aménagement par les pouvoirs publics, privant ainsi, le littoral d'une plage si magnifique de 400m de longueur et de sable doré très fin.

Un impact qui touche même aux plages interdites à la baignade à l'exemple de la plage « Zegzou » appelée aussi « Tamda Ougemoun ». Une plage très fréquentée par les estivants et par des visiteurs tout au long de l'année ; sur cette plage se forme un petit village de vacances où nous trouvons : des restaurants, un bar et des habitats individuels, une urbanisation et des commerces qui se développent au détriment de la richesse naturelle du littoral de la wilaya de Tizi-Ouzou.

### 3.4.9 Impact sur les espaces verts

Mis à part les zones protégées par la loi, nous ne retrouvons aucun espace vert ou jardin dans la ville de Tizirt ; le seul jardin existant depuis la période de la colonisation française, il est constitué de béton maintenant, l'urbanisation envahit tous les espaces verts de la ville de Tizirt y compris les terres agricoles.

---

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

### **3.5 Impact sur le patrimoine matériel**

En plus de la destruction des maisons kabyles traditionnelles qui constituent un patrimoine matériel important dans la région côtière, l'urbanisation affecte les monuments historiques du littoral de la daïra de Tizirt.

A titre d'exemple, l'église de Tizirt, une église qui se trouve au centre ville, elle datant de l'époque coloniale française, une église qui peut constituer un patrimoine matériel important attirant beaucoup de touristes, méconnue par les visiteurs et même par les habitants de la ville ; elle se trouve, de nos jours, entourée de constructions et des immeubles ; elle est transformée en résidence de l'Imam de la mosquée de Tizirt.

En conclusion de cette section, nous pouvons dire que la principale cause de l'urbanisation de la ville de Tizirt est l'investissement spéculatif privé dans la mesure où la plupart des constructions sont destinées à la vente, à la location ou à un usage commercial.

### **Section 4 : Les mesures prises par le gouvernement algérien pour la protection et la valorisation du littoral :**

En Algérie ; il n'existe aucune politique visant à gérer et à promouvoir le tourisme balnéaire, encore moins d'une manière durable, même si actuellement, nous assistons à une prise de conscience de la part des pouvoirs publics : les thèmes «environnement, aménagement du territoire et développement durable du tourisme» sont au cœur des débats.

Dans le but de répondre à plusieurs questions concernant la protection du littoral et des espaces littoraux fragiles, le gouvernement algérien a adopté des mesures de protections sous formes de réglementations et dispositifs juridiques, dont les principales sont :

- La promulgation de la loi 03-01 du 17-02-2003 relative au développement durable du tourisme et la loi 03-03 du 17 -02-2003 relative

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

aux Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST),

- l'installation du Commissariat National du Littoral (CNL) en 2006,
- et le Plan d'Aménagement Côtiers (PAC) en 2002.

Dans le but protection de l'environnement, ces mesures consistent en l'application des principes du développement durable au secteur du tourisme d'urbanisation; nous présenterons ci-dessous les principales définitions liées aux mesures de protection du littoral.

### **4.1. La promulgation de la loi 03-01 du 17-02-2003 relative au développement durable du tourisme**

Cette loi vise à développer le tourisme durable et à appliquer les principes du développement durable au tourisme.

Mais, c'est quoi le développement durable ?

#### **4.1.1. Définition du développement durable :**

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »<sup>20</sup>

D'après cette définition, nous pouvons dire que pour la prospérité des générations futures et la protection de la biodiversité et du littoral, il est essentiel que la société mette un frein à l'exploitation des ressources et adopte une approche plus durable de l'urbanisation.

### **4.2. La loi 03-03 du 17 -02-2003 relative aux Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST)**

---

<sup>20</sup> <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

Elle a pour objet de définir les principes et règles de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des zones d'expansion et sites touristiques. Mais, c'est quoi une ZET ?<sup>21</sup>

### 4.2.1. Définition des ZEST

Les ZET ont été créées en 1988 par le décret n° 88-232, dans le but de redynamiser le tourisme balnéaire, répondre aux exigences des touristes en termes d'hébergement et de différentes infrastructures d'accueil et dans le but de mettre fin à l'anarchie urbaine qui envahit le littoral algérien.

Une Zone d'Expansion Touristique (Z.E.T) transformée dans les années 2000 en ZEST (Zone d'Expansion et Sites Touristiques) peut être définie comme suit :

Une Zone d'Expansion et Sites touristiques est « toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines et créatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'au moins une sinon plusieurs formes rentables de tourisme. »<sup>22</sup>

Le décret n° 88-232 du 5 novembre 1988 a délimité 8 ZEST à vocation balnéaire dans la wilaya de Tizi-Ouzou (une ZEST balnéaire est localisée près des plans d'eau, elle offre des possibilités balnéaires comme la pêches sous-marine, sport nautiques et des loisirs de détente<sup>2</sup>), les ZEST totalisent une superficie de 1.973 ha, dont 5 zones localisées sur le littoral de la daïra de Tizirt.<sup>23</sup>

### 4.2.2Présentation des ZEST de Tizirt

Les ZEST de la daïra de Tizirt peuvent être présentées comme suit :

Tableau n° 16: Présentation des ZEST de la daïra de Tizirt.

---

<sup>21</sup> [http://www.reme.info/fileadmin/user\\_files/pdf/R%C3%A8glementation\\_Alg%C3%A9rie/Terre/Loi\\_n\\_\\_03-03.pdf](http://www.reme.info/fileadmin/user_files/pdf/R%C3%A8glementation_Alg%C3%A9rie/Terre/Loi_n__03-03.pdf)

<sup>22</sup>[http://www.mta.gov.dz/site\\_relooke/fr/ZoneExpanTour.php](http://www.mta.gov.dz/site_relooke/fr/ZoneExpanTour.php)

<sup>23</sup>Ahmed TESSA ; op.cit ; Page15.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

Commune	Zones d'Expansion et Site Touristique		
	Dénomination de la ZEST	Superficie par décret (ha)	Superficie aménageable selon étude ENET (ha)
Iflissen et azzefoun	Djemaa Nerbat	171	10
Iflissen	Zegzou	147	Limitée
Iflissen	Abéchar	116.4	08
Tigzirt et iflissen	Ferraoun	70.6	20
Tigzirt (Tassalast)	Tigzirt Ouest	168	22
Total	5	673	60

Source : conseil-wilaya du 17/02-2009, wilaya de Tizi-Ouzou, direction du tourisme.

Nous remarquons que la commune d'Iflissen à elle seule possède 4 ZEST, vu ses plages sauvages et son littoral vierge en le comparant au littoral de la commune de Tigzirt qui possède seulement 2 ZEST.

### 4.2.2.1 La ZEST située sur la plage d'Abéchar

D'une superficie de 116.4 ha, le potentiel touristique de cette ZEST se résume en :

- Une plage rocheuse par endroit surtout vers l'ouest,
- la capacité de la plage est estimée à environ 830 baigneurs,
- la ville de Tigzirt avec les ruines romaines se trouve à 15 km,
- les ruines romaines de Taksebt se trouvent à 10 km,
- et Une série de petites plages entre Cap-Tédles et la pointe Aït-Rhouna.

### 4.2.2.2 La ZEST située à Djemaa Nerbet

Elle est d'une superficie de 171 ha; son potentiel touristique se résume en :

- Une plage rocheuse par endroit surtout au milieu et vers l'ouest,
- la capacité de la plage est estimée à environ 1000 baigneurs,
- les vestiges de Aït-Rhouna situés tout près de la ZEST,

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

- Azzefoun avec ses diverses potentialités touristiques tels que les vestiges, les forêts, les sites balnéaires très proches aussi de la ZEST.

### 4.2.2.3 La ZEST Férraoun :

Elle est d'une superficie de 70.6 ha, son potentiel touristique est :

- Une plage d'une superficie de 15000m<sup>2</sup> qui correspond à une capacité de 1500 baigneurs ; la qualité du sable est médiocre, il est mêlé de galets et d'alluvions,
- la forêt de Mizrana constitue une potentialité pour les loisirs et une possibilité de chasse, on retrouve aussi les ruines romaines de la ville de Tizirt et les ruines de Taksebt.

### 4.2.2.4 La ZEST de Zegzou (Tamda Ouguemoun)

Elle s'étend sur une superficie de 147 ha et son potentiel touristique se résume en :

- Une plage rocheuse par endroit,
- la capacité de la plage est estimée à environ 500 baigneurs,

Les vestiges romains d'Aît-Rhouna et de Taksebt se trouvent chacun à une distance d'environ 10 Km.

### 4.2.2.5 La ZEST de Tizirt Ouest (Tassalast)

Elle s'étend sur une superficie de 168ha, son potentiel touristique est constitué de la plage de Tassalast d'une superficie de 21 000m<sup>2</sup>, sa proximité de la forêt de Mizrana et des vestiges romaines dans la ville de Tizirt.

Selon les services de l'APC de Tizirt, les ZEST de Tizirt n'ont bénéficié d'aucune étude d'aménagement pour le moment, à rappeler que les ZEST sont gérées par l'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT).

Selon la même source, le retard dans le lancement de l'aménagement des ZEST dans la daïra de Tizirt est dû aux études d'aménagement qui ne sont pas encore commencées et aux difficultés en matière de viabilisation et d'électrification des ces espaces, bloquant ainsi tout projet d'investissement par les propriétaires de ces terrains.

---

<sup>24</sup> Entretien auprès de l'agence foncière de Tizirt.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

Pour la nature juridique des terres de ces ZEST, l'agence foncière locale de Tizirt affirme que plus de 80% de ces terres reviennent au secteur privé.<sup>1</sup> Selon les services de l'urbanisme de la commune de Tizirt, aucune demande pour un permis de construire dans les terres des ZEST n'a reçu un avis favorable, mais, rien n'empêche de rencontrer des constructions illicites surtout dans la ZEST de Zegzou et de Ferraoun.

### **4.3 La création du Plan de d'Aménagement Côtier (PAC)<sup>25</sup>**

Le PAC a pour objet de délimiter l'espace littoral et d'identifier les différentes sources et formes de pollution et d'érosion. La proposition de délimitation de l'espace littoral s'est faite sur la base de critères physiques. Ainsi au niveau des zones des falaises il a été retenu une profondeur de 800 mètres et au niveau des espaces relativement plats, il a été retenu une profondeur de 3 km. Il a été intégré les espaces forestiers (forêts et maquis dégradés) dans leur intégralité, les plaines littorales, les terres à vocation agricole, les zones humides et les sites historiques.

### **4.4 La création du Commissariat National du Littoral**

Dans le but de la protection et de la valorisation du littoral, l'Etat a installé le Commissariat National du Littoral (CNL) en 2006.

#### **4.4.1. Présentation du CNL<sup>26</sup>**

C'est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; il est placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement, son siège est fixé à Alger.

#### **4.4.2. Les objectifs du CNL**

Les objectifs du CNL peuvent être présentés comme suit :

---

<sup>25</sup>M. MAGHFOUR KACEM, K.TABET AOUL; op.cit; page 37.

<sup>26</sup>Protection et la valorisation du littoral, textes législatifs et réglementaires, page 19 à 21.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

- Veiller à la préservation et à la valorisation du littoral, des zones côtières et des écosystèmes qu'ils abritent.
- De mettre en œuvre les mesures de protection du littoral et des zones côtières qui lui sont conférées par la réglementation en vigueur,
- De fournir aux collectivités locales toute assistance se rapportant à ses domaines d'intervention.
- De maintenir de restaurer et de réhabiliter les espaces terrestres et marins remarquables ou nécessaires au maintien des équilibres naturels en vue de leur conservation.
- De promouvoir des programmes de sensibilisation et d'information du public sur la conservation et l'utilisation durable des espaces littoraux ainsi que leur diversité biologique.

### 4.4.3. Les principales mesures prises par le CNL de Tizirt <sup>27</sup>

Le CNL de Tizirt a été installé en fin d'année 2011 ; selon Madame Lhadj(Ingénieur en Géomorphologie au C.N.L de Tizirt), les principales mesures prises par le CNL de Tizirt sont les suivantes :

- La signalisation des constructions illicites au long du littoral sur les plages, selon la même source, le CNL commence par des campagnes de sensibilisation, c'est l'interprétation de la loi existante sous forme de sensibilisation, avec un seul mot d'ordre « la mer appartient à tout le monde ».
- Le reboisement de l'îlot et la proposition d'un guide qui accompagnera toute personne désireuse de le visiter, cela dans le but de protéger la faune et la flore de cet écosystème.
- Reproduction des plantes de fixation du sable dans le village dit « Imessouen » dans la commune d'Iflissen.
- Préparation de la saison estivale 2014, projet de la plage pilote ou la plage propre, ce projet se porte sur la sensibilisation des habitants et des estivants sur la

---

<sup>27</sup> Entretien auprès du CNL de Tizirt.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

nécessité de protéger la plage et de la garder propre, le projet concerne également le traitement des déchets.

- L'extension de la station d'épuration de l'El-Azaib.
- Un bassin de décantation est en cours de réalisation du côté de Ferraoun dans le but de régler le problème d'assainissement dans la mer.
- Engager des jeunes dans le cadre d'un emploi saisonnier pour la sensibilisation des estivants et le nettoyage des plages.
- Le C.N.L exige également aux propriétaires des stations de lavage et graissage, qui par avant jettent les eaux usées accompagnées des huiles dans la mer, de disposer des déshuileurs afin d'extraire les huiles de l'eau et réduire la pollution de l'eau de mer et des plages.

Selon le CNL de Tizirt, la loi existe mais l'autorité est absente. Selon la même source ; il est impossible de détruire des maisons déjà construites même si elles sont des constructions illicites, l'objectif du CNL est donc la protection et la préservation du patrimoine naturel restant.

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

La prise de conscience des menaces qui pèsent sur l'environnement, sur la richesse naturelle et historique du littoral, constitue le premier pas à la protection et à la valorisation des espaces sensibles littoraux, mais l'Etat n'est pas le seul acteur concerné par la sauvegarde du littoral ; il revient à l'ensemble de la population de prendre des mesures de protection, car c'est elle qui constitue le premier pollueur dans la cas de la ville de Tizirt (la ville ne dispose pas de complexes industriels polluants). Programme de renforcement des capacités des acteurs du développement local « DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DEVELOPPEMENT LOCAL »

### **Section 05 : Le Projet CapDeL**

Une tripartite innovante de partenariat pour la démocratie participative et le développement local en Algérie.

Dans le cadre des grandes réformes institutionnelles menées par l'Algérie ces dernières années, et plus particulièrement l'introduction dans la Constitution de 2016, de la démocratie participative au niveau des collectivités territoriales, le Gouvernement algérien a initié un projet de coopération avec l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui vise à promouvoir l'implication des citoyens et de la société civile dans la gestion communale et le développement local durable et intégré.

Porté par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, le CapDeL : «démocratie participative et développement local », est un programme de «renforcement des capacités des acteurs du développement local », cofinancé par les trois partenaires à hauteur de 10 millions d'Euros : près de 2,5 millions d'Euros par le Gouvernement Algérien, 7,7 millions d'Euros par l'Union Européenne, et 170 000 Euros par le PNUD.

- Le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire mène, au nom du Gouvernement Algérien, la mise en œuvre des grandes réformes des collectivités territoriales, aux plans de la gouvernance et du développement économique local ;

- Le ministère des affaires étrangères algérien s'associe au projet comme un partenaire à part entière, en faisant profiter l'Algérie et ses collectivités territoriales

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

d'expériences réussies de développement local concerté, à travers le monde, pour la construction d'un modèle algérien performant, et de le promouvoir ensuite à l'international ;

- L'union européenne apporte sa connaissance et sa contribution financière, en tant que promotrice du développement territorial comme vecteur clé d'une bonne gouvernance, et celle des territoires de ses Etat membres, dans la mise en œuvre des politiques territoriales;

- Le programme des nations unies pour le développement (PNUD), apporte une expérience de plusieurs décennies dans l'appui au développement local à travers le monde, et à la mise en œuvre des politiques publiques en Algérie.

Le Cap DeL vise, à travers une approche modèle qui sera développée dans 10 communes pilotes du territoire national, à mettre en place les conditions d'une gouvernance communale concertée, attentive aux attentes des citoyens et basée sur la transparence et la participation. Cette approche modèle sera testée, au cours des quatre prochaines années (2017-2020), dans les communes pilotes, pour faire remonter au niveau central les leçons apprises et les bonnes pratiques, qui seront, ensuite, généralisées à l'ensemble des communes du territoire national.

Le CapDeL accompagnera les collectivités pilotes d'une part, par le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans le processus de gouvernance, et d'autre part, par un accompagnement dans la mise en place et la pérennisation des cadres et mécanismes permettant leur travail conjoint pour le développement de leur commune

### **5.1. Les dix communes pilotes du CapDeL :**

Afin de constituer un échantillon représentatif de la richesse et de la diversité de notre territoire, aux plans naturel et géographique ; culturel et patrimonial ; de la vocation économique ; du niveau de développement atteint et surtout des potentialités diversifiées de développement économique, dix (10) communes pilotes ont été choisies.

Nous avons sélectionné des communes côtières, montagneuses, des hauts Plateaux et de la steppe, et du grand Sud. Ghazaouet et Tizirt avec leurs ports de pêche et leurs arrière-pays différenciés, montagneux et agricoles ; Béni Maouche avec sa figue sèche de renommée

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

internationale et ses villages, atouts pour le développement du tourisme de montagne ; El Khroub avec ses villes nouvelles faisant face à des défis liés à l'expansion urbaine effrénée et non maîtrisée ; Djemila avec son site archéologique classé au patrimoine mondial de l'humanité ; Timimoun et Djanet avec leurs savoir-faire ancestraux d'intégration ingénieuse au milieu saharien hostile (architectures vernaculaires, agriculture oasienne, techniques d'irrigation...) et leur patrimoine culturel, matériel et immatériel, vecteur de développement de tourisms culturel et naturel; Messaad avec ses étendues steppiques, sa culture agropastorale et son artisanat remarquable (kechabia, burnous..) ; Babar avec son tapis renommé et son développement agricole céréalier prometteur ; Ouled Ben Abdelkader avec ses défis de développement urbain, ses grandes potentialités agricoles et son barrage qui peut constituer un vecteur de développement économique local.

Avec leurs situations, caractères et potentiels différenciés, ces dix communes sont un champ d'expérimentation propice de l'approche modèle « CapDeL », dont les bonnes pratiques et les expériences réussies constitueront, pour d'autres communes du territoire national de même vocation, des modèles à suivre et à valoriser.

Les communes pilotes sont : Ghazaouet (Tlemcen)- Ouled Ben Abdelkader (Chlef) - Tizirt (Tizi- Ouzou) - Béni Maouche (W. Bejaia) - Djemila (Sétif) - El Khroub (Constantine) - Babar (Khenchela) - Messaad (Djelfa) - Timimoun (Adrar) - Djanet (Illizi).

### 5.2. Les quatre composantes du CapDeL :

Démocratie participative et travail conjoint des acteurs locaux :

Il s'agit, à travers cette composante, de mettre en place des mécanismes permanents de participation des acteurs de la société civile - citoyens, organisations de la société civile et opérateurs économiques, et plus particulièrement les jeunes et les femmes - aux cotés des autorités locales - élus et agents de l'administration - dans la gestion des affaires communales. Ces mécanismes seront définis conjointement par les acteurs eux-mêmes, de manière concertée et consensuelle, pour être ensuite institutionnalisés par délibération de l'Assemblée Populaire Communale, à travers une « CHARTE COMMUNALE DE PARTICIPATION CITOYENNE ».

Une fois ce cadre de participation défini, les représentants de la société civile locale participeront aux côtés de l'assemblée élue, à travers des instances de concertation, à la

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

définition, sur le moyen terme, d'une vision partagée du devenir de la commune, à travers des orientations de développement et d'aménagement du territoire communal portées par l'élaboration participative du Plan Communal de Développement ; à la définition des projets prioritaires de développement économique et d'amélioration des services publics locaux ; à la conduite conjointe de certaines actions-projets dans le cadre d'un partenariat local pouvoirs publics-mouvement associatif ; et enfin au suivi et à l'évaluation participatifs des projets et de leur impact sur le développement communal.

Cette participation citoyenne permettra d'installer et de renforcer la confiance entre les acteurs de la vie publique locale et de consolider la cohésion sociale. Les acteurs institutionnels seront à l'écoute permanente de la population, et les acteurs de la société civile connaîtront le fonctionnement de la commune et éclaireront la décision des élus.

### **5.3. Modernisation et simplification des services publics**

A travers cette composante, qui vise à faciliter l'accès des citoyens à des services publics communaux de qualité, le CapDeL vient appuyer le projet de modernisation de l'administration locale porté par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, en assurant un accompagnement, d'une part à l'administration communale pour qu'elle puisse répondre au mieux aux besoins des citoyens et de manière durable, et d'autre part à la société civile pour qu'elle appuie au mieux l'administration dans les prestations de service public.

Il s'agira, dans ce cadre, de moderniser et simplifier les services administratifs en mettant en place un guichet unique du service public communal, de développer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour simplifier les procédures administratives, et de promouvoir la coopération intercommunale pour développer les complémentarités de service public au niveau territorial, renforcer les synergies dans l'action et réaliser des économies d'échelle.

### **5.4. Développement Economique Local (DEL) et diversification de l'économie :**

La composante « développement économique local » a pour objectif stratégique de concourir à l'émergence d'une économie locale solidaire et diversifiée, créatrice d'emplois et de revenus durables. Cet objectif ne pourra se réaliser que grâce à la réhabilitation et au

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

renforcement de la fonction de planification stratégique locale, permettant aux communes de passer d'une logique passive d'assistance et de consommation budgétaire à une logique active de création de richesses et de revenus durables.

Cette planification locale passera, avec l'appui du CapDeL, par la construction d'une vision du développement communal partagée par les différents acteurs, institutionnels et de la société civile, qui investit le potentiel endogène du territoire de la commune et qui développe toutes les possibilités de coopération avec d'autres territoires pour sa promotion et son développement.

Ainsi, les autorités locales, les acteurs économiques publics et privés, et la société civile, appuyés par le CapDeL, s'associeront dans la réflexion, pour définir, conjointement, le potentiel économique de leur commune et les moyens de l'exploiter pleinement pour mettre en œuvre des initiatives concrètes qui dynamisent l'économie locale et créent de l'emploi et des revenus durables ; pour déceler les champs de partenariat public-privé et entre les entreprises elles-mêmes ; pour développer des articulations entre le secteur économique et le système de formation ; et enfin, pourquoi pas, pour mettre en place un système local d'innovation au service du développement.

### **5.4.1. Gestion multisectorielle des risques environnementaux majeurs au niveau local :**

Cette composante a pour objectif stratégique de renforcer le système national de gestion des risques dans sa dimension locale, afin d'augmenter la résilience des territoires face aux risques environnementaux et d'assurer, par là même, la durabilité des actions de développement. Ce renforcement passe d'une part, par l'intégration de la dimension des risques environnementaux dans la planification stratégique locale et d'autre part, par le renforcement du rôle de la société civile dans l'accompagnement des autorités locales dans la mise en œuvre des systèmes locaux de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

### **5.5.Lancement du CapDeL :**

Le lundi, 16 janvier 2017, s'est tenu, au Centre International des Conférences « Abdelatif Rahal » d'Alger, l'Atelier National de lancement du Programme CapDeL. L'Atelier a été rehaussé par la présence de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère l'Intérieur et des Collectivités Locales, représentant du Ministre, Monsieur Noureddine BEDOUI ; de hauts

## **Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

fonctionnaires représentants du ministère des Affaires Etrangères ; de S.E.M John O'ROURKE, Ambassadeur, Chef de la Délégation Européenne en Algérie ainsi que de M. Eric OVERVEST, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Algérie et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Etaient également, présents à cet Atelier, les Présidents des Assemblées Populaires Communales des dix communes pilotes, les Présidents des Assemblées Populaires des wilayas concernées, accompagnés des Directeurs de wilaya de l'Administration Locale.

Moins d'un mois après l'atelier national de lancement, entre le 22 février et le 8 avril 2017, les ateliers locaux des dix communes ont été organisés conjointement par les autorités locales (APC, Daïras et Wilayas) et le MICL, avec l'appui du PNUD. Leur objectif était d'identifier les acteurs clés du développement local des communes pilotes, et d'organiser une première rencontre par commune, en présence des partenaires, nationaux et locaux, pour présenter le Programme, intégrer l'existant et la vision des acteurs, et lancer la dynamique participative. Les ateliers, qui se sont tenus, ont mêlé allocutions des autorités et des partenaires, présentation du CapDeL et dynamiques participatives.

### **5.5.1. Les diagnostics territoriaux participatifs :**

Le Diagnostic territorial, réalisé par un groupe d'experts du Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement (CENEAP) encadré par l'UGP, a pour objectif de dresser un état des lieux dans les communes modèles, à travers l'analyse de la situation de la gouvernance, de la gestion des services publics, du développement économique et de la gestion des risques environnementaux. Ce diagnostic constituera d'une part, une somme de connaissances objectives de la réalité de la commune et de son territoire, qui permettra d'adapter la mise en œuvre du processus de gouvernance et de développement local concertés promu par le CapDeL, au contexte local, et constituera d'autre part, une situation de référence qui permettra, à la fin du programme, en 2020, de mesurer de façon concrète les progrès réalisés par les communes grâce à l'approche modèle CapDeL.

Ainsi, grâce à la participation de l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels et de la société civile, ces diagnostics participatifs permettent de connaître la perception et l'appréciation des différents acteurs, du mode de gouvernance au niveau communal ; du niveau de structuration et de participation de la société civile dans le processus de prise de

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

décision, et de ses relations avec les autorités communales ; de la qualité des services publics ; du niveau de développement socioéconomique ; des potentialités du territoire communal à développer et à investir ; des secteurs stratégiques à développer et des opportunités de création d'emploi ; des risques environnementaux et leur impact sur le développement ; des contraintes spécifiques rencontrées par chaque groupe d'acteurs...

Ces diagnostics permettent d'enclencher la dynamique de participation de tous les acteurs dans la construction d'une vision, réaliste et partagée de l'existant, consciente des atouts et des faiblesses du territoire communal et des aspirations de chacun de ses acteurs. Ensemble, ils auront, par eux-mêmes, dégagé des pistes d'amélioration et des scénarii de développement, franchissant ainsi, le premier pas vers une planification concertée et une gestion conjointe du développement local, ce qui inspirera positivement l'élaboration, dès 2018, de Plans Communaux de Développement de nouvelle génération.

La cartographie et l'évaluation des capacités des organisations de la société civile dans les communes pilotes

En complément aux informations sur le secteur associatif, qui sont contenus dans les diagnostics territoriaux, le CapDeL réalise, avec l'appui d'un cabinet d'experts nationaux, une étude de cartographie et d'évaluation des capacités des organisations de la société civile (OSC) dans les communes pilotes, qui servira, d'une part à poser un constat sur la situation de base de ces organisations afin d'identifier leurs besoins en renforcement de capacités, et permettra d'autre part à suivre et évaluer les efforts du CapDeL dans le sens de ce renforcement. Comme elle fera ressortir, également, la typologie des associations, leur représentativité, leurs capacités, leur organisation et mode de fonctionnement ainsi que le niveau de leur travail conjoint avec les autorités locales.

L'étude de cartographie procèdera par une enquête de terrain, menée auprès des associations et des autorités locales, et dont les résultats seront analysés pour aboutir à un produit final qui donnera une idée claire sur le niveau de structuration et d'organisation des OSC, leur action et leurs capacités, ainsi que le degré de coordination entre elles et avec les autorités locales, les politiques publiques et les autres acteurs du développement local. Ainsi, en identifiant les forces et les faiblesses des OSC, l'on pourra connaître les capacités à renforcer en priorité.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

Enfin, en fonction de leurs capacités actuelles, les OSC seront classées en quatre catégories afin de déterminer la nature de leur participation au CapDeL. Ainsi elles pourront :

- **Catégorie 1** : suivre un programme de formations pour le renforcement de leurs capacités de base, afin d'améliorer le fonctionnement interne de leur association, leur expertise dans leur domaine d'action, et leur lien avec les populations cibles et les autorités locales, avec pour résultat, une participation effective à la vie de la collectivité ;

- **Catégorie 2** : suivre un programme de formations leur permettant de progresser, sur le moyen terme, de la mise en œuvre d'activités ponctuelles à la gestion d'un projet qui contribue au développement local ;

- **Catégorie 3** : cogérer, en tant que partenaire du CapDeL, et avec le parrainage d'une association wilayale ou nationale, un projet pour apprendre comment renforcer l'impact de son action sur le développement local durable ;

- **Catégorie 4** : gérer un projet stratégique de développement local, en tant que partenaire du CapDeL et avec un appui et un accompagnement rapprochés de l'équipe du Programme, pour s'approprier dans l'action, les différentes dimensions du développement local intégré et durable.

Cette démarche innovante permettra d'une part, à l'ensemble des OSC des communes pilotes, de participer au Programme et d'autre part, à chacune d'entre elles, grâce à sa participation et au renforcement de ses capacités de passer, à la fin du programme, à la catégorie supérieure.

### 5.5.2. Les projets catalyseurs de développement local :

Convaincu que la démocratie participative et le développement local (développement économique local, services publics, et environnement) passent par le renforcement de la société civile et de son dialogue avec la population (représentativité) d'une part, et avec les autorités locales (participation) d'autres part, le Programme CapDeL consacre une part importante de ses efforts à l'appui aux associations locales. Cet appui consiste en premier lieu, à un renforcement des capacités qui se fera à travers des formations théoriques, mais surtout selon la méthode « Apprendre en faisant », à travers l'accompagnement et l'appui dans l'action.

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

Cet accompagnement et cet appui se feront en partie à travers des petits projets pilotes, qui viendront répondre aux demandes prioritaires et stratégiques des acteurs locaux, exprimées dans le cadre de la planification et des mécanismes de coordination installés ou renforcés dans le cadre du CapDeL. Le Gouvernement National, les autorités locales, l'équipe du CapDeL, et des associations de niveau wilayal, inter-wilayal ou national (qui seront identifiées), accompagneront les associations locales (communales) dans la gestion de ces projets, afin de leur permettre « d'apprendre en faisant ».

C'est dans ce cadre que le CapDeL organisera un appel à manifestation d'intérêt aux associations des communes-modèles qui souhaiteraient collaborer de façon effective avec le Programme, pour la mise en œuvre de projets locaux, l'organisation de formations ou d'opérations de sensibilisation, ou à la participation en tant que bénéficiaires au plan de renforcement des capacités à destination de la société civile, ou mixte à destination de la société civile, des autorités locales et des services communaux.

### **5.5.3. Les Plans Communaux de Développement (PCD) de « nouvelle génération » :**

Afin d'appuyer les autorités locales et les instances locales de concertation dans leur processus de planification, le Programme CapDeL prévoit le développement d'un guide méthodologique et des manuels pratiques, à l'usage des acteurs locaux différenciés, pour l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD), et qui permettront, sous la direction des autorités communales et de wilaya des collectivités pilotes, aux différents acteurs de participer pleinement et efficacement à la planification stratégique locale.

Le Gouvernement algérien, le CapDeL, et les experts algériens assureront des formations en cascade pour préparer les autorités locales, la société civile et des cabinets d'études spécialisés, à l'utilisation du guide méthodologique et de ses manuels pratiques pour la planification communale, prévue en 2018 dans les dix communes modèles du CapDeL.

Ces PCD de « nouvelle génération » ne devront pas seulement présenter une liste de projets ou de programmes prioritaires pour la commune, mais une véritable vision stratégique du développement durable, définissant de manière participative (autorités locales, services déconcentrés de l'Etat, société civile, acteurs économiques et corporations professionnelles), des objectifs concertés et consensuels pour le futur de la commune, des

## Chapitre III : la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

processus prioritaires à enclencher pour atteindre ces objectifs, et une déclinaison de ces processus en programmes annuels d'actions, ainsi que les ressources disponibles et à mobiliser pour leur mise en œuvre.

### **5.5.4. Le Plan de formation des acteurs locaux sur la gouvernance concertée :**

Le CapDeL va mettre en œuvre, à partir du 2ème trimestre de 2018, et sur une durée de 18 mois, un plan de formation en « gouvernance locale concertée » destiné aux acteurs institutionnels locaux, élus et cadres administratifs, et aux organisations de la société civile dans les 10 communes pilotes. Des formations spécifiques seront dédiées aux femmes élues notamment, pour leur donner un rôle de leaders et d'animatrices dans le dialogue et le travail conjoint entre société civile et élus locaux.

Ce plan de formation qui sera appuyé par des supports de formation : manuels de formation, matériel didactique et des manuels de références : des guides de la gouvernance locale concertée, destinés, post-formation, aux acteurs locaux.

Par ailleurs, dans un souci de la durabilité de l'approche CapDeL et de sa généralisation future aux autres communes du territoire national, il sera procédé à la formation de formateurs nationaux, choisis parmi des formateurs issus d'établissements publics spécialisés et des cadres associatifs, qui bénéficieront d'une formation théorique leur permettant de s'approprier le plan de formation, la méthodologie de formation ainsi que les supports de formation et le matériel didactique ; et d'une formation pratique, assurée grâce à un accompagnement par les experts internationaux dans la conduite de la formation des acteurs locaux dans les communes modèles.

## Chapitre III La réalisation projet CapDel opportunité et initiatives

---

Depuis l'indépendance, l'Algérie connaît, sous la pression de deux phénomènes majeurs qui sont la croissance démographique et l'exode rural, une urbanisation très rapide que les pouvoirs publics et autres gestionnaires concernés n'ont souvent pas pu maîtriser et contenir. En effet, si en 1966, les villes abritaient 31% de la population algérienne, en 1998 la population urbaine a atteint 58% de la population totale pour atteindre 66% en 2008.<sup>1</sup>

La wilaya de Tizi-Ouzou, à l'instar des autres wilayas du pays, n'a pas échappé à la règle. Les différentes villes de la wilaya ont connu un développement urbain important.

Concernant notre ville d'étude, à savoir : la ville côtière de Tizirt, les statistiques disponibles montrent qu'entre les deux recensements (RGPH) de 1998 et 2008, la population de la commune est passée de 10 414 habitants à 11 962 habitants, soit une croissance de 1,4% en l'espace d'une décennie, alors que la population urbaine au cours de la même période, est passée de 4 347 habitants en 1998 à 8 001 habitants en 2008, soit une croissance de 8,4% , une progression qui dépasse largement la croissance de la population totale ; Ceci dénote une urbanisation rapide et excessive ayant engendré la pression sur le foncier.

Dans ce présent travail, l'étude du développement urbain du littoral de la daïra de Tizirt sera focalisée sur la croissance urbaine de la ville de Tizirt ; ce chapitre est subdivisé en quatre sections, la première traitera du processus de formation urbaine de la ville de Tizirt à travers l'histoire, dans la deuxième, nous présenterons l'impact de l'attractivité du littoral (attractivité économique et résidentielle) sur le développement urbain de la ville, dans la troisième section, nous essayerons de montrer l'impact du boom urbain de la ville de Tizirt sur les richesses du littoral et enfin, la quatrième et la dernière section sera consacrée aux mesures prises par l'Etat algérien pour le freinage de cette explosion urbaine et pour la protection du littoral.

Pour ce faire, notre travail est basé sur des entretiens auprès des différents acteurs de la commune de Tizirt, à savoir : l'APC, l'agence foncière locale, les agences immobilières de Tizirt, la direction de la SUCH, le service d'urbanisme et la direction des travaux publics.

Les conclusions sont tirées après l'analyse des différentes informations collectées et des constatations lors de notre sortie sur le littoral de la daïa de Tizirt.

### **Section 1 : Le processus de formation urbaine du littoral de Tizirt**

Le type d'urbanisation et de bâti se distinguent entre les trois communes de la daïra de Tizirt, d'où la différence de tissu de chacune d'elle.

#### **1.1 Le type de tissu des trois communes de la daïra de Tizirt :**

Le tissu de la daïra de Tizirt diffère d'une commune à une autre comme suit :

##### **1.1.1 La commune de Mizrana :**

Elle est occupée à 80% par son espace forestier, elle présente un caractère rural par ses villages traditionnels, qui se situent en dehors de la RN24. L'extension de ces villages se fait de manière spontanée et diffuse le long des voies de communication (CW03 et les différents chemins communaux).

Son chef-lieu (Ait-Saïd) étant situé au Sud de la commune, ne fait pas partie de la bande littorale, il abrite une population de 2 295 habitants soit 24,14% de la population totale de la commune; la commune de Mizrana est classée comme étant rurale et ne connaît pas un fort développement urbain.

##### **1.1.2 La commune d'Iflissen :**

Elle se caractérise par son espace rural, son chef-lieu (Agouni-Moussi) se situe au Sud de la commune et abrite quelques équipements administratifs.

Le domaine littoral de la commune comprend quelques agglomérations secondaires, à savoir: Issenhadjen, Timizar, Boumaghis, Tassnent, thala N'Chebiha,

Sidi-Khaled et Iger Nsar ; celles-ci sont constituées essentiellement de maisons traditionnelles et de constructions récentes implantées le long des voies de communications.

**1.1.3 La commune de Tizirt :**

Tizirt est le chef-lieu de la commune et de la daïra ; elle est implantée sur le site de l'ancien comptoir phénicien et romain ; la commune constitue un pôle économique et touristique sur tout le domaine littoral.

Son chef-lieu (Tizirt) est traversé par la RN24 ; il concentre la majorité de la population en raison de sa situation géographique et économique, la commune se caractérise par deux types de tissus : l'ancien tissu de la ville coloniale, c'est le noyau central qui repose sur le principe de la centralité et de la convergence.

Concernant le cadre du bâti dans la commune de Tizirt, il est constitué de deux types de tissu différents, à savoir : le type urbain et le type rural.

Le type urbain : c'est le tissu caractérisant l'agglomération chef-lieu de la commune de Tizirt.

Le type rural : il caractérise les agglomérations secondaires de la commune de Tizirt, à savoir : Tifra, El Kelaa, Cheurfa et El Azaib.

Ces agglomérations secondaires sont formées par des constructions dispersées sans trame urbaine ; l'urbanisation se développe le long des voies de communication qui les relient à la ville de Tizirt, plus particulièrement en longeant :

- Le CW37 reliant El-Kelaa à la ville de Tizirt,
- le chemin communal CC01 reliant l'agglomération secondaire de Tifra à la ville de Tizirt,
- et le chemin communal CC02 reliant l'agglomération secondaire de Cheurfa à la ville de Tizirt.

De là, nous pouvons dire que l'accélération de l'urbanisation se localise essentiellement dans la ville de Tizirt, vu son attractivité économique et résidentielle, la ville enregistre un taux d'urbanisation élevé par rapport aux autres communes et une extension linéaire le long de la RN24 vers la commune d'Iflissen.

**1.2 Les étapes de la formation urbaine de la ville de Tizirt :**

Afin de présenter le processus d'urbanisation de Tizirt, nous avons opté pour une approche historique avec l'objectif de repérer des perspectives d'extension urbaine de la ville.

En effet, le processus de formation urbaine de la ville de Tizirt est passé à travers l'histoire par plusieurs étapes, à savoir :

### **1.2.1 La formation urbaine de Tizirt à travers l'histoire :**

En s'appuyant sur les informations du PDAU et du POS1 de la commune de Tizirt, le processus de la formation urbaine de la ville de Tizirt peut être résumé comme suit :

#### **1.2.1.1 Tizirt à l'époque phénicienne**

RUSUCURUS fut le nom donné à Tizirt à cette époque. Tizirt constituait l'un des comptoirs dont les phéniciens jalonnaient leur route maritime.

Le choix de l'implantation a été fait par rapport aux avantages que représente cette ville :

- Terre réglée par une rythmique de cours d'eau,
- Terre prolongée à l'îlot.

Une fois sur le site, les phéniciens procédèrent à la construction du port et à l'établissement d'un comptoir d'échanges basés sur le troc avec les berbères.

#### **1.2.1.2 Tizirt à l'époque romaine**

La ville romaine a été construite entre 145-47 avant JC, la première structure d'occupation Romaine à Tizirt est un casernement qui remonte au 2ème siècle après J.C.

Vers le début du 3<sup>ème</sup> siècle après J.C, l'agglomération a connu une grande période de stabilité, ce qui a permis l'extension et le développement de son tissu urbain.

A l'avènement du christianisme, apparu à Tizirt au 4<sup>ème</sup> siècle, de nombreux édifices religieux furent construits, telles que la basilique et la chapelle.

### 1.2.1.3 Tizirt à l'époque vandale :

L'envahissement de la cité romaine par les Vandales est venu au moment où Tizirt vivait un élan considérable d'une vraie cité moderne. Cette agression a détruit tout ce qui a été édifié pendant des siècles et a engendré un dépeuplement massif, conduisant la cité à se replier sur elle-même dans le port.

### 1.2.1.4 Tizirt à l'époque byzantine<sup>1</sup>

La ville byzantine a occupé la partie nord de la cité romaine. Elle a subi une décroissance des 2/3 de ce qu'elle était à l'époque romaine. Elle fut construite à la hâte selon les exigences militaires et en utilisant des matériaux trouvés sur place.

### 1.2.1.5 Tizirt à l'époque française

L'occupation française s'est faite en deux phases :

#### La première phase 1888-1946

Elle est caractérisée par l'élaboration du plan cadastral qui a partagé la ville en trois niveaux :

**Niveau agricole** : Il est constitué de parcelles de dimensions très importantes, elles sont associées linéairement formant des bandes parallèles subdivisées selon la direction Nord-Sud.

**Niveau préurbain** : C'est le niveau intermédiaire entre l'urbain et l'agricole, il est composé de parcelles agricoles plus petites appelées à recevoir une éventuelle extension à long terme.

**Niveau urbain** : Il est composé de deux parties distinctes, l'édification du village colonial s'est faite dans le respect de l'environnement naturel et historique au Sud du site archéologique.

Le siège actuel de la mairie a été édifié à l'époque coloniale, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et ce après une opération de cadastre partielle de la commune, achevée en 1888.

---

<sup>1</sup> PDAU 2005 de la commune de Tizirt.

**La deuxième phase : 1946-1962**

Après saturation du premier tissu, le village subi une extension vers l'Est par franchissement de la barrière de croissance. A cette époque, la commune de Tizirt s'appelait commune mixte de Mizrana qui aujourd'hui, forme une dizaine de communes. Juste après l'indépendance, Tizirt a connu un premier découpage administratif et en 1984 un deuxième découpage, inchangé jusqu'à ce jour.<sup>2</sup>

Le processus de la formation urbaine de la ville de Tizirt continue son développement après l'indépendance, où la ville a bénéficié de différents programmes et de plusieurs projets d'aménagement et de développement.

Après la saturation de ce noyau central, il y a eu un dédoublement du tissu urbain vers l'Est avec des constructions le long de la RN24.

Juste après l'indépendance, le village colonial connut une première extension contrôlée vers le Sud et la route menant vers Cheurfa.

**1.2.2 La formation urbaine de Tizirt après l'indépendance**

Le développement urbain de la ville de Tizirt après l'indépendance a connu plusieurs étapes.

**1.2.2.1 La phase des programmes spéciaux 1962-1971**

Durant cette période, l'Etat algérien ne disposait pas d'instrument de contrôle urbain ; il se contentait des projets entamés par les colons, c'est dans ce cadre que la première extension incontrôlée du village colonial s'est faite, une extension vers le Sud (vers l'agglomération secondaire de Cheurfa). L'extension se traduit par la réalisation de la cité de recasement pour répondre à la demande en logement ; elle fût suivie par la réalisation d'une agence des PTT dans l'ancien noyau et plus tard d'un CEM au sud de la cité de recasement et d'une maison de jeunes vers l'Est de la ville.

**1.2.2.2 La phase des plans d'aménagement et d'urbanisme**

---

2

Ils ont pour objectif de :

- Fixer les orientations fondamentales d'aménagement de territoires intéressés ;
  - Déterminer les prévisions et les règles d'urbanisme ;
  - Définir les conditions permettant de rationaliser l'utilisation de l'espace ;
  - Préserver les activités agricoles ;
  - Protéger les périmètres sensibles et les sites paysagers ;
- Prévoir aussi les terrains réservés aux activités économiques, d'intérêt général et aux constructions pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'équipements collectifs, de services, d'activités et de logements.

#### **1.2.2.3 La phase du PAEDT 1971-1977 :**

Dans le cadre du développement touristique, Tizirt bénéficie en 1971 du Plan d'Aménagement et d'Embellissement pour le Développement Touristique (P.A.E.D.T), dont l'objectif est de promouvoir le tourisme et la détermination de la vocation touristique de la ville côtière de Tizirt.

Dans ce cadre, il était prévu la réalisation de l'hôtel MIZRANA, les camps de vacances et les bungalows à l'Est de la ville.

#### **1.2.2.4 Le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D) 1977-1998**

En 1977 fût établi le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D) pour la ville de Tizirt ; cet instrument d'urbanisme a été élaboré dans le but de prendre en charge l'extension et le développement du tissu urbain, de planifier toutes les opérations à court, moyen et long termes, de délimiter les périmètres urbains et de le diviser en plusieurs zones juxtaposées.

Les opérations qui ont été réalisées par le PUD sont les suivantes:

- **Le lotissement EST** : Disposé à la sortie Est de la ville, il est composé d'habitations individuelles au sud de la RN 24.
- **La cité des 120 logements** : C'est une cité d'habitat collectif réalisée en 1982 à la périphérie Sud du noyau colonial, sur le parcours menant vers Cheurfa.

- **La Zone d'Habitat Urbaine Nouvelle (Z.H.U.N)** : Elle est réalisée sur le parcours Sud, reliant la ville de Tizirt aux agglomérations secondaires de Tifra et de Cheurfa, cette nouvelle extension a créé une nouvelle direction de croissance vers le Sud.

#### **1.2.2.5 Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU)**

Le P.D.A.U de Tizirt est approuvé en 1995 dans le but de gérer la future croissance urbaine.

Ses différentes orientations sont les suivantes :

- Fixer des limites claires à la ville ;
  - Restructuration des différents réseaux d'assainissement ;
  - le revêtement de certaines voies ;
  - élargissement des routes nationales ;
  - projection de plusieurs équipements (réseau voirie et le reseau).
- projection d'une zone d'activité au niveau de la partie sud de la ville et une zone industrielle.

Après ces différentes étapes et dans le but de répondre à la demande de la population en logements, la ville de Tizirt a bénéficié de plusieurs projets d'habitat collectif ou semi-collectif.

Dans la section suivante, nous présenterons les principaux indicateurs de développement urbain de la ville de Tizirt, précisément les indicateurs liés à l'attractivité touristique et économique du littoral.

### **Section 2 : Indicateurs de développement urbain de la ville de Tizirt**

Le tourisme balnéaire a été en grande partie, le facteur lié à l'urbanisation de la ville

## Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

côtière de Tizirt, l'attractivité économique et résidentielle du littoral, fait que les unités d'hébergement, les résidences secondaires, les infrastructures touristiques sont en pleine évolution.

Plusieurs projets dans différents secteurs ont été lancés et par conséquent l'espace urbain de la ville de Tizirt marque une évolution importante en termes d'habitat, d'équipements et d'infrastructure. Mais, ce qui nous intéresse dans ce travail, et l'évolution urbaine due à l'attractivité du tourisme balnéaire, c'est à dire le nombre d'hôtels, de constructions résidentielles et de constructions à usage commercial.

### 2.1 Evolution de la population ville de la Tizirt :

L'évolution de la population de la ville de Tizirt à travers les différents recensements, sera présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°1 : Evolution de la population de la commune et la ville de Tizirt

La commune	RGPH 1977		RGPH 1987		Taux d'acc. 77/87	RGPH 1998				Taux d'acc. 87/98	RGPH 2008				Taux d'acc. 98/2008	
	Total	dont ACL	total	dont ACL		Total	ACL	AS	ZE		Total	ACL	AS	ZE		

### Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

TIGZIRT	7387	1585	9069	3 089	2	10414	4347	5236	831	1	11962	8 001	3352	609	1.4
---------	------	------	------	-------	---	-------	------	------	-----	---	-------	-------	------	-----	-----

Source : annuaire statistique 2010 de la wilaya de Tizi-Ouzou

Concernant l'évolution de la population de la commune de Tigzirt, nous remarquons qu'entre les deux recensements de 1977 et 1987, la population n'a pas connu une évolution importante ; elle est passée de 7387 habitants à 9069 habitants en l'espace d'une décennie, soit un taux d'accroissement de 2%, alors que le taux d'urbanisation est passé de 21,45% à 34,06%, cette évolution est due à la croissance démographique.

Entre 1987 et 1998, un ralentissement de la pression démographique a été enregistré, la population est passée de 9 069 à 10 414 habitants, soit un taux d'urbanisation de 34,06% à 41,74%, l'augmentation de la population urbaine dans cette période représente 93,53% de l'augmentation totale, c'est une augmentation qui dépasse la croissance naturelle, d'où le phénomène de l'exode rural, surtout après la réalisation des deux lotissements de la ville (lotissement Est et lotissement Ouest).

La période 1998-2008 constitue la période du boom urbain de la ville de

Tigzirt ; la population totale est passée de 10 414 habitants à 11 962 habitants, soit un taux de croissance de 1,4%, alors que la population urbaine a été multipliée par deux, elle est passée de 4347 habitants à 8 001 habitants, le taux d'urbanisation est passée de 41,74% à 66,88%, l'augmentation de la population urbaine dépasse la progression de la population totale.

## Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

D'après ce tableau, nous remarquons une diminution de la population des agglomérations secondaires et des zones éparses (une diminution de 222 habitants pour les zones éparses et de 1 884 habitants pour les agglomérations secondaires), il s'agit du phénomène des l'exode rural vers le centre ville de Tizirt.

En effet la recherche de la proximité des voies de communication et des différentes fonctions de la ville, la recherche de résidence au bord de la mer, la recherche d'un emploi dans la ville de Tizirt, constituent les principales causes de cet exode.

Selon les services de l'APC de Tizirt, plus de 80% des citoyens de la ville sont originaires de la commune de Mizrana, alors que les 20% restants, viennent d'Iflissen, de Makouda et d'autres communes limitrophes, tandis que les habitants originaires de Tizirt demeurent encore dans les agglomérations secondaires plus particulièrement à Tifra et à Cheurfa.

### 2.2 Evolution du nombre d'hôtels :

Si dans les années 1970, la ville de Tizirt comptait un seul hôtel ( l'hôtel étatique « Mizrana »), aujourd'hui, nous avons 13 hôtels<sup>1</sup> implantés sur le littoral de la ville et la périphérie de Tizirt.

La ville de Tizirt compte à elle seule 9 hôtels, alors que les 4 autres se trouvent dans la commune d'Iflissen ; ajoutons à cela, deux autres hôtels en cours de réalisation du côté de Tassalast au Sud de la RN24.

La liste des hôtels ouverts sur le littoral de la daïra de Tizirt est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°2 : listes des hôtels ouverts sur le littoral de la daïra de Tizirt

La commune	Nom de l'hôtel	catégorie	Nombre de chambres	Nombre de lits
	Les 3 frères	3*	24	32
	Le Numide	3*	40	68

## Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

Tigzirt	Mizrana	3*	25	25
	Aures	1*	16	22
	SNC Guedmene et CIE	/	16	38
	Pavillon de la plage	/	10	20
	La Baie	/	14	28
	Tigzirt	/	11	11
	Iflissen	Le Solitaire		24

Source : annuaire statistique 2010 de la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous remarquons que 9 hôtels seulement sont en pleine activité, les cinq restants ont été fermés par l'Etat.

### 2.3 Evolution du nombre de permis de construire :

Bien que l'évolution de la population urbaine s'accompagne par une augmentation de la demande en logements, la ville de Tigzirt constitue aujourd'hui une ville de nouvelles constructions ; en effet, l'évolution du bâti, se traduit par l'évolution du nombre de permis de construire.

Le nombre de permis de construire de la commune de Tigzirt allant de l'année 2003 à 2009, seront représentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : Evolution du nombre de permis de construire dans la commune de Tigzirt.

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

### Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

Le nombre de permis de construire	40	55	165	231	220	228	241	163	203
--	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Source : La direction de la SUCH de Tizirt

Nous constatons qu'entre 2003 et 2004, l'augmentation des permis de construire était moyenne, elle est passée de 40 à 55 permis.

De 2004 à 2005, nous remarquons que le nombre de permis est multiplié par 3 au cours d'une année seulement, pour atteindre 165 permis. Selon la direction de la SUCH de la commune de TIGZIRT, cette augmentation est due aux aides à l'habitat rural offertes par le gouvernement algérien.

Depuis 2005, le nombre de permis de construire ne cesse d'évoluer pour atteindre le nombre de 241 en 2009 ; en 2010 nous constatons une diminution légère (163 permis de construire), puis une autre augmentation à 203 en 2011 ; les constructions sont réparties en auto-construction et des immeubles à différents usages. En tout et au cours de 9 ans, le nombre de permis de construire pour la commune de Tizirt s'élève à 1 528, dont la plupart sont livrés aux nouveaux promoteurs de la ville de Tizirt.

Concernant le lotissement d'El-Azaib (à l'Ouest de la ville de Tizirt), nous remarquons une urbanisation très accélérée, des constructions individuelles sous forme de villas ; selon les agences immobilières et les services de l'APC de Tizirt, la plupart des constructeurs dans cette partie de la commune est algéroise, mais originaires de Tizirt; une évolution d'urbanisation très rapide surtout avec la réouverture de la RN24, après 20ans de fermeture, suite à la décennie noire.

Ajoutons à cela, la construction des résidences secondaires par des immigrés et des citoyens des autres villes, dans le but est de passer des vacances au bord de la mer.

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

Concernant les constructions au centre ville de Tizirt, elles sont sous forme de bâtiments situées le long de la RN24, d'un gabarit de R+4 minimum, le rez-de-chaussée est destinée aux commerces et aux différents services (restaurants, kiosques et cybercafé), les appartements sont destinés à l'habitat permanent ou saisonnier (saison estivale).

### **2.4 Evolution du nombre de PME et de commerçants**

Pendant que les estivants et les touristes choisissent la ville de Tizirt comme un lieu de détente et d'habitat secondaire, vu sa proximité de la plage et ses différents sites touristiques, d'autres trouvent dans cette ville, un lieu d'investissement et de commerce; l'attractivité économique du littoral de la wilaya de Tizi-Ouzou est de plus en plus importante d'où l'augmentation du nombre de commerces.

Bien que le développement des activités économiques s'accompagne par une urbanisation, l'évolution du nombre de commerçants et de PME dans la ville de Tizirt peut être un indicateur de développement urbain de cette ville côtière.

En effet, selon les statistiques disponibles, le nombre de PME a connu une évolution importante ; il est passé de 314 PME en 2008 à 675 PME en 2009, une augmentation due aux dispositifs d'aides à l'investissement et à la création de micro-entreprises, comme le dispositif de l'ANSEJ, mais aussi à la course à l'investissement dans une ville côtière à fort potentiel touristique et économique.

Concernant le nombre de commerçants, il est passé de 714 commerçants en 2005 à 885 commerçants en 2010

### **2.5 Evolution du parc logements**

L'augmentation de la population se traduit par l'augmentation du logement et du bâti ; si dans les années 1970, la commune de Tizirt disposait d'un seul lotissement, aujourd'hui en 2013, elle compte 12 lotissements résidentiels, dont deux lotissements seulement appartiennent à l'Etat.

## Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

Le parc en logements de la commune de Tizirt est passé de 2 369 unités en 1998 à 4 936 logements en 2010<sup>3</sup>

Les résidences secondaires ont connu également une évolution rapide, en 2010 le chiffre atteint 1 320 logements secondaires ; selon les services de l'APC de Tizirt, la plupart des résidences secondaires appartiennent aux immigrés, qui viennent passer leurs vacances au bord de la mer, en dehors de la saison estivale ; les propriétaires de ces résidences les louent aux particuliers, à des prix très bas par rapport à la saison estivale.

Le nombre de constructions illicites ou non déclarées est également en évolution, en 2010, nous dénombrons un nombre de 34 constructions illicites sur le territoire de la commune, plus particulièrement dans la ville de Tizirt, alors qu'en 1998, le nombre de constructions illicites ne dépassait pas les 16 bâtisses.<sup>4</sup> soit une évolution de 1.23% par an.

Nous constatons que le tourisme balnéaire constitue la principale cause du développement urbain de la ville de Tizirt ; la plupart des constructions au cœur de la ville sont à usage résidentiel ou commercial ; une urbanisation qui engendre une pression sur le foncier ainsi que sur le littoral.

Dans la section suivante, nous traiterons de l'impact de ce développement urbain sur le littoral de la daïra de Tizirt.

### **Section 3: Impacts et conséquences de l'urbanisation sur le littoral de la daïra de Tizirt :**

Le littoral de la daïra de Tizirt a été soumis au cours des dernières décennies à des évolutions brutales au gré des pulsions immobilières de nature spéculative, qui se sont traduites par des impacts sur la ville de Tizirt, une consommation très poussée de l'espace et une dégradation de l'environnement naturel.

Dans cette section, nous présenterons les impacts et les effets de l'explosion urbaine de la ville de Tizirt sur le littoral

---

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Annuaires statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou

### 3.1 Impact de l'urbanisation sur la ville de Tizirt

Les effets de la pression touristique sur le littoral sont induits par la pression de la fréquentation qui s'exerce tant par les activités humaines et la fréquentation du bord de la mer, que par la réalisation d'équipements d'hébergement, de transport et de loisirs. Parmi les effets de l'urbanisation sur la ville de Tizirt, nous remarquons, l'anarchie urbaine et l'extension de la ville dans tous les sens.

#### 3.1.1 L'anarchie urbaine :

La ville de Tizirt se trouve aujourd'hui livrée à une urbanisation linéaire anarchique, sans respect d'instruments d'urbanisme (PDAU et POS), de trame urbaine et de trame architecturale ; le béton a consommé toutes les terres destinées à l'urbanisation et même les terres non urbanisables ; le périmètre urbain de la ville ne cesse de s'élargir et son linéaire urbanisé dépasse les 3 km.

Le non-respect des instruments d'urbanisme (PDAU et POS) : il s'agit du non-respect des réglementations, à titre d'exemple :

Selon la réglementation du PDAU, la hauteur moyenne à préconiser dans le secteur urbanisé (le centre ville de Tizirt) varie de R+0 à R+5<sup>5</sup>, alors que nous retrouvons des immeubles qui dépassent le gabarit de R+6, privant ainsi les autres habitants de la vue sur la mer.

Une autre réglementation concernant l'alignement des constructions par rapport aux voies de communication, les constructions doivent être de 10m de l'axe des voies principales, de 7m de l'axe des voies secondaires<sup>6</sup>..., mais sur le terrain nous remarquons l'étroitesse de la RN24, des immeubles très proches de la route, d'où, l'impossibilité d'élargissement des voies de communication dans la ville de Tizirt.

Il s'agit d'une urbanisation qui ne tient pas compte de l'environnement urbanistique et architectural, à chacune des bâtisses un style, un gabarit et une forme

---

<sup>5</sup> PDAU 2005 de la commune de Tizirt

<sup>6</sup> Ibid.

différente, d'où la destruction de l'image de la belle ville côtière, selon Pierre GOUROU « ...plus la population s'urbanise, moins les villes sont agréables... ».<sup>7</sup>

Par conséquent, la ville côtière de Tizirt se trouve saturée et stagnée ; fait de promoteurs privés, l'urbanisation de la ville se développe dans toutes les directions tout en dévorant au passage les poches de terrains susceptibles d'accueillir des projets d'équipements publics ; c'est ainsi que des conurbations se sont formées autour des axes routiers reliant la ville de Tizirt aux autres agglomérations secondaires et même à la commune d'Iflissen (au village de Taksebt dans la commune d'Iflissen).

### **3.1.2 Extension incontrôlée de la ville de Tizirt :**

Actuellement, l'extension se fait dans tous les sens, vers le Sud, l'Est et l'Ouest.

#### **3.1.2.1 L'extension vers le Sud :**

C'est vers l'agglomération secondaire de Cheurfa, le long du chemin communal 02 (CC02), les lotissements résidentiels « Yacine » et « Abdellah » du côté du tribunal et d'autres constructions vers le Sud, le béton envahit toutes les terres séparant l'agglomération secondaire de Cheurfa et la ville de Tizirt, une conurbation est entrain de se former tout au long de ce chemin.

#### **3.1.2.2 L'extension vers l'Ouest :**

Le long de la RN72, reliant la ville de Tizirt au chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou et le long de la RN24 (vers l'agglomération secondaire d'El-Azaib), nous remarquons une stagnation au point de rencontre de ces deux routes (lieu dit « Boutrahi »), selon les services d'urbanisme de la commune de Tizirt, toutes ces constructions sont privées, destinées à la vente ou à la location et les rez-de chaussée sont destinés aux commerces.

#### **3.1.2.3 L'extension vers l'Est :**

---

<sup>7</sup> M.DAHMANI, S.DOUMANE, S.OUALIKENE, Z.SAHEB ; « Tizi-Ouzou Fondation-Croissance-Développement » ; ed « AURASSI » ; Tizi-Ouzou 1993 ; page 379.

Vers la commune d'Iflissen, où nous assistons à des constructions tout le long des deux côtés de la RN24, ce sont des bâtiments destinés aux commerces, services et à l'habitat.

La RN24 constitue l'axe principal du développement urbain de la ville de Tigzirt ; l'extension urbaine commence à dépasser les limites Est de la ville pour atteindre dans quelques années la commune d'Iflissen ; selon la direction des travaux publics de la commune de Tigzirt, des équipements touristiques et résidentiels sont programmés le long de la RN24, à Ferraoun et à Taksebt aussi.

L'extension de la ville se fait également vers le Sud-Est, c'est-à-dire, vers l'agglomération secondaire de Tifra, le long du CC01 ; ces deux agglomérations qui sont maintenant collées formant une conurbation de plusieurs kilomètres.

### **3.2 Impact sur le foncier et le logement :**

L'urbanisation rapide de la ville de Tigzirt a pour conséquence une augmentation toujours plus grande de la demande de terres, elle exerce des pressions plus fortes sur les terres existantes dans les zones urbaines et sur les zones périphériques à la ville.

#### **3.2.1 Impact sur le foncier :**

Selon l'agence foncière locale de Tigzirt, la nature juridique des terres de la commune est à 95% de propriété privée et 5% seulement des terres reviennent à l'Etat. Selon la même source, le foncier public dans la ville de Tigzirt est urbanisé à plus de 98%, actuellement. L'Etat ne dispose plus de terrains pour accueillir de nouveaux projets publics ou de terrains à vendre.

L'Etat ne vend plus à Tigzirt, les pouvoirs publics ont bloqué depuis l'année 2006, par un arrêté du Wali, toute vente de terrains publics, suite aux problèmes antérieurs concernant les transactions des terres dans le cadre des lotissements.<sup>8</sup>

La rareté du sol a un impact important sur les plans de développement de la ville de Tigzirt, celle-ci ne possédant plus d'espace pour l'installation d'équipements publics ; à

---

<sup>8</sup> Entretien auprès de l'agence foncière de Tigzirt

## Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

titre d'exemple, la ville ne dispose d'aucune aire de stationnement ; celui-ci se fait en pleine ville tout le long des trottoirs, alors que les estivants utilisent les petits parcs des plages; la programmation d'une gare dans la ville est d'une utilité importante, mais le manque d'assiette foncière freine ce projet. La rareté et le manque d'assiettes foncières publiques a un impact également sur le foncier privé et son prix ; cette rareté qui offre aux particuliers l'occasion de vendre des petites parcelles de terres à des prix très élevés, d'où la spéculation foncière.

A ce propos Jean FEGER a écrit, « ...les investisseurs s'étaient révélés moins intéressés par le tourisme en tant que service, activité économique répondant aux besoins de toutes les couches de la société, que par la spéculation foncière, la vente des terrains et la construction de résidences secondaires étaient liées à la mer. Ce qui manifeste par la naissance d'une urbanisation anarchique au bord de la mer, avec un grand gaspillage d'espace et faible productivité touristique ».<sup>9</sup>

Concernant le prix du foncier privé, il est en permanente évolution ; les prix sont déterminés par la loi du marché (l'offre et la demande) et varient en fonction du site de la terre (au centre ou à la périphérie de la ville, à proximité ou loin des voies de communication, vue sur la mer,...), selon les agents immobiliers de la ville de Tizirt, les prix varient de 10 000 DA à 110 000 DA le mètre carré.

### 3.2.2 Exemples de prix du foncier sur le littoral :

En s'appuyant sur les informations collectées auprès des agences immobilières de la ville de Tizirt, nous citons quelques exemples concernant le prix du foncier dans cette ville côtière.

- Le prix d'une parcelle de terre dans l'agglomération secondaire de El-Azaib, à la périphérie Ouest de la ville de Tizirt est estimé 30 000 DA/m<sup>2</sup>.
- Le prix d'un mètre carré à Sidi-Khaled est évalué à un prix de 20 000 DA/m<sup>2</sup>, alors que dans la même agglomération mais cette fois-ci un terrain près de la RN24 le prix augmente à 23 000 DA /m<sup>2</sup>.
- Le prix du sol dans l'agglomération de Tifra à 40m de la route et à quelques minutes de la ville de Tizirt est de 30 000 DA/m<sup>2</sup>.

---

<sup>9</sup> Ahmed TESSA ; op.cit ; page : 18.

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

- Alors que dans le littoral vierge de Mizrana, exactement à Mazar, le prix ne dépasse pas les 10 000 DA/m<sup>2</sup>.
- Du côté de Tassalast le prix du foncier atteint 32000 DA/m<sup>2</sup>.
- Le prix du sol dans un lotissement privé au centre ville de Tigzirt avec une vue sur la mer est de 40 000 DA/m<sup>2</sup>.
- Un terrain acté au cœur de la ville de Tigzirt, le terrain est d'une superficie de 1263 m<sup>2</sup> avec permis de construire, son prix atteint les 65 000 DA/m<sup>2</sup>.

Nous constatons que les prix sont de plus en plus élevés en s'approchant du centre ville, de la mer et des voies de communication.

Selon l'agence foncière locale et les différentes agences immobilières de la ville de Tigzirt, la rareté du sol dans la ville fait que les terres constructibles sont hors prix et le privé ne vend plus de terrains ; nous assistons, au cours de ces dernières années, au procédé du troc, c'est-à-dire, le propriétaire d'un terrain en ville se fera construire par un promoteur immobilier un immeuble, puis ils se partagent les appartements ou les bénéfices de vente ou de location, sans que ce propriétaire ne dépense un Dinar.<sup>10</sup>

### **3.2.3 Impact sur le prix du logement :**

L'attractivité économique et résidentielle de la ville de Tigzirt a un impact sur le prix de vente et de location de logement aussi.

Les prix de location varie en fonction des saisons et du site de l'appartement ; selon l'agence immobilière « Le littoral » de Tigzirt, le prix de location d'un appartement de type F3 dans la ville de Tigzirt est de 5000 DA/jour en saison estivale, alors qu'en hiver il ne dépasse pas les 15 000 DA/mois.<sup>11</sup>

Concernant le prix de vente, il varie en fonction de la localisation de l'immeuble et d'autres critères (la superficie, la finition,...).

---

<sup>10</sup> Entretien auprès des agences immobilières de Tigzirt.

<sup>11</sup> Entretien avec les services de l'APC de Tigzirt.

### 3.2.4 Exemples de prix de logement à Tizirt :

- Le prix d'un logement de type F2 en semi-fini, d'une superficie de 50m<sup>2</sup> avec un local de 17,5m<sup>2</sup> et vue sur la mer est de 7 000 000 DA.
- Un appartement de type F3 dans l'agglomération secondaire de Tifra est de 5 900 000 DA.

Nous remarquons que le prix du logement augmente en fonction de la superficie, de la proximité du centre ville, de la vue sur la mer et de la finition.

### 3.3 Impact sur la vie sociale

Le développement urbain ou la croissance de la population urbaine surtout en période estivale, engendre des impacts néfastes sur la vie sociale de la population, le meilleur exemple à citer est le problème lié au manque d'alimentation en eau potable.

Actuellement l'alimentation en eau potable de la ville de Tizirt se fait par la chaîne M.T.I (Makouda-Tizit-Iflissen) et une station de dessalement de l'eau de mer mise en service depuis 2004, en plus d'une station de monobloc d'une capacité journalière de 2500m<sup>3</sup>/jour et d'une capacité de stockage de 1600m<sup>3</sup>/jour, une alimentation qui n'arrive pas à satisfaire les besoins d'une population permanente qui dépasse les 12 299 habitants, auxquels s'ajoutent des milliers d'estivants en été (les touristes et les estivants sont considérés comme les plus grands consommateurs de l'eau).<sup>12</sup>

Lors de notre enquête auprès des agences immobilières de Tizirt, nous avons rencontré un touriste, un immigré qui vient passer ses vacances dans sa ville natale, il nous a annoncé qu'il vient de passer un mois à Tizirt sans aucune goutte d'eau.

Un problème qui nuit à la vie sociale et même au développement du tourisme dans cette ville côtière.

### 3.4 Impacts sur l'environnement :

---

<sup>12</sup> Ibid.

L'urbanisation du littoral stimulée par les flux touristiques provoque une accumulation de pollutions qui conduit à la dégradation de certains lieux très fréquentés comme les plages ; les impacts de l'urbanisation sur l'environnement se traduisent par la pollution et la dégradation de la richesse naturelle.

### **3.4.1 La pollution :**

La croissance de la population dans la commune de Tizirt engendre une augmentation annuelle du tonnage de déchets et pollueurs de l'environnement.

En effet, si en 1998 la commune de Tizirt comptait 10 411 habitants, elle traitait une quantité de 6,24 tonnes de déchets/jour<sup>13</sup>; en 2010, la population atteint 12 299 habitants, et la quantité de déchets atteint 22,95 tonnes/jours; ce qui explique l'augmentation de la pollution en fonction de l'évolution de la population. En 2010, la commune de Tizirt dénombre une décharge contrôlée, 24 décharges non contrôlées et 19 unités polluantes.

La pollution du littoral de Tizirt est divisée en deux types, la pollution atmosphérique et la pollution hydrique.

### **3.4.2 La pollution atmosphérique**

Dans la ville de Tizirt, la pollution atmosphérique est due aux gaz d'échappement des véhicules surtout les poids lourds et les engins de chantiers et aux fumées dégagées lors de l'incinération des déchets ménagers à l'aire libre.<sup>14</sup>

Une pollution qui augmente avec l'accroissement de la population en période estivale et aussi avec l'ouverture de la RN24, nous remarquons, la dégradation de la chaussée depuis cette ouverture engendrant un encombrement surtout les week-ends.

### **3.4.3 La pollution hydrique ou qualitative :**

Elle provient des rejets d'eaux usées des habitations domestiques, le volume journalier total des eaux usées déversé en mer par la ville de Tizirt est estimé à

---

<sup>13</sup> Cadastre littoral : région Nord-Centre, wilaya de Tizi-Ouzou, septembre 2004, page 59 et 55.

<sup>14</sup> Entretien auprès du CNL de Tizirt

617m<sup>3</sup>/jour, il se répartit à travers 4 rejets, 3 bassins de décantation à Tassalast, Ferraoun et à El-Azaib et le rejet du port sans bassin.<sup>15</sup>

### **3.4.4 La dégradation des plages :**

Les plages constituent le principal support du tourisme balnéaire, malgré l'existence de la loi 02-02 relative à la protection et à la valorisation du littoral ; le littoral de la daïra de Tizirt subit une forte pression par l'urbanisation, engendrant une dégradation de sa richesse naturelle. Des constructions illicites sur les plages, des rejets urbains directement dans la mer, dégradant ainsi la superficie et la biodiversité des plages.

Avant de citer les exemples de dégradation des plages de Tizirt, nous présenterons la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral.

### **3.4.5 Présentation de La loi n°02-02**

La loi n°02-02 du 22 Dhou-El Kaada 1422, correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral <sup>16</sup>

Au sens de la présente loi, le littoral englobe l'ensemble des îles et îlots, le plateau continental ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents mètres (800m), longeant la mer et incluant :

- les versants de collines et montagnes, visibles de la mer et n'étant pas séparés du rivage par une plaine littorale,
- les plaines littorales de moins de trois kilomètres (3 km) de profondeur à partir des plus hautes eaux maritimes,
- l'intégralité des massifs forestiers,

---

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> M. MAGHFOUR KACEM, K.TABET AOUL; op.cit. Page : 36.

- les terres à vocation agricole,
- l'intégralité des zones humides et leurs rivages dont une partie se situe dans le littoral à partir des plus hautes eaux maritimes ;
- et les sites présentant un caractère paysager, culturel ou historique.

Cette loi innove dans la mesure où elle revalorise une dimension naturaliste des espaces côtiers. Elle ne définit pas précisément «un aménagement du littoral», elle montre plutôt que la protection et la valorisation contribuent de façon générale à l'aménagement.

### 3.4.6 Les trois bandes délimitées par la loi 02-02

Par ailleurs la loi délimite trois bandes dans le littoral tel que défini à l'article (07), dans lesquelles sont édictées des restrictions relatives à l'urbanisation.

**La bande 1** : Il s'agit de la bande inconstructible des 100 mètres instaurée par la loi 90-294, dont la largeur peut atteindre 300 mètres à partir du rivage pour des motifs liés au caractère sensible du milieu côtier, cette bande inclut le rivage naturel dans lequel sont interdits la circulation et le stationnement des véhicules (sauf les véhicules de service, de sécurité, de secours, d'entretien ou de nettoyage des plages).

**La bande 2** : cette bande est d'une largeur de 800 mètres ou sont interdites : les voies carrossables nouvelles parallèles au rivage. Toutefois, en raison des contraintes topographiques de configuration des lieux ou de besoins des activités exigeant la proximité immédiate de la mer, il peut être fait exception à cette disposition.

**La bande 3** : La largeur de la bande est de 3 km, dans cette bande sont interdits :

- Toute extension longitudinale du périmètre urbanisé, c'est-à-dire toute extension parallèle au rivage.
- L'extension de deux agglomérations adjacentes situées sur le littoral à moins que la distance les séparant soit de cinq (5) km au moins, cette mesure est établie pour éviter des agglomérations trop importantes sur le littoral et pour préserver les espaces naturels de la commune de

l'urbanisation ;

- Les voies de transit nouvelles parallèles au rivage.
- Les constructions et les occupations du sol directement liées aux fonctions des activités économiques autorisées par les instruments d'urbanisme dans la bande des 3 km sont réglementées.

### 3.4.7 Exemples de dégradation des plages

Sur le littoral de la daïra de Tizirt, cette loi n'est pas respectée, La forte pression de l'urbanisation se traduit par une dégradation quantitative et qualitative des plages. Les impacts de l'urbanisation sur les plages autorisées à la baignade sont comme suit :

**3.4.7.1 La plage Tassalast :** Pour cette plage, un recul du trait de côte a été constaté de 1960 à 2002<sup>17</sup>, une station de dessalement et d'épuration STEP sont constitué à l'amont de la plage, un rejet urbain a été identifié sur la plage. Des kiosques saisonniers occupent l'arrière plage sur la plage de Tassalast. Des kiosques construits en dur de plus en plus nombreux, réduisant l'espace destiné aux baigneurs.

**3.4.7.2 La plage Ferraoun Ouest :** Le recul du trait de côte est de 10m par rapport à celui des années 1960<sup>18</sup>, constructions illicites sous forme de villas, des fast food et de petits restaurants sur la plage réduisant ainsi sa superficie et sa capacité d'accueil.

**3.4.7.3 La plage Ferraoun Est :** Elle a aussi subit un recul de trait de côte de 10m entre 1960 et 2002<sup>19</sup>, des commerces saisonniers s'installent pendant la période estivale ainsi que des constructions illicites sur la plage.

**3.4.7.4 La grande plage :** Selon le cadastre 2004 de la wilaya de Tizi-Ouzou, le trait de côte de la grande plage a reculé de 5m depuis 1960<sup>2</sup>, par des constructions illicites de plus en plus importantes sur le versant et qui arrive jusqu'à la haute plage.

Le meilleur exemple à citer concernant la dégradation des plages de la daïra de Tizirt est le cas de « la plage du port » ou « la petite plage » qui n'existe plus maintenant. Cette plage est consommée par le béton, elle est remplacée par le port de pêche et de plaisance qui s'étend sur une superficie de 5,6ha. Sur ce point, nous pouvons

---

<sup>17</sup> Cadastre littoral ; op.cit ; page42, 43.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

constater la négligence de l'environnement naturel lors de la conception de l'aménagement par les pouvoirs publics, privant ainsi, le littoral d'une plage si magnifique de 400m de longueur et de sable doré très fin.

Un impact qui touche même aux plages interdites à la baignade à l'exemple de la plage « Zegzou » appelée aussi «Tamda Ougemoun». Une plage très fréquentée par les estivants et par des visiteurs tout au long de l'année ; sur cette plage se forme un petit village de vacances où nous trouvons : des restaurants, un bar et des habitats individuels, une urbanisation et des commerces qui se développent au détriment de la richesse naturelle du littoral de la wilaya de Tizi-Ouzou.

### **3.4.8 Impact sur les espaces verts**

Mis à part les zones protégées par la loi, nous ne retrouvons aucun espace vert ou jardin dans la ville de Tizirt ; le seul jardin existant depuis la période de la colonisation française, il est constitué de béton maintenant, l'urbanisation envahit tous les espaces verts de la ville de Tizirt y compris les terres agricoles.

### **3.5 Impact sur le patrimoine matériel**

En plus de la destruction des maisons kabyles traditionnelles qui constituent un patrimoine matériel important dans la région côtière, l'urbanisation affecte les monuments historiques du littoral de la daïra de Tizirt.

A titre d'exemple, l'église de Tizirt, une église qui se trouve au centre ville, elle datant de l'époque coloniale française, une église qui peut constituer un patrimoine matériel important attirant beaucoup de touristes, méconnue par les visiteurs et même par les habitants de la ville ; elle se trouve, de nos jours, entourée de constructions et des immeubles ; elle est transformée en résidence de l'Imam de la mosquée de Tizirt.

En conclusion de cette section, nous pouvons dire que la principale cause de l'urbanisation de la ville de Tizirt est l'investissement spéculatif privé dans la mesure où la plupart des constructions sont destinées à la vente, à la location ou à un usage commercial.

### **Section 4 : Les mesures prises par le gouvernement algérien pour la protection et la valorisation du littoral :**

En Algérie ; il n'existe aucune politique visant à gérer et à promouvoir le tourisme balnéaire, encore moins d'une manière durable, même si actuellement, nous assistons à une prise de conscience de la part des pouvoirs publics : les thèmes «environnement, aménagement du territoire et développement durable du tourisme» sont au cœur des débats.

Dans le but de répondre à plusieurs questions concernant la protection du littoral et des espaces littoraux fragiles, le gouvernement algérien a adopté des mesures de protections sous formes de réglementations et dispositifs juridiques, dont les principales sont :

- La promulgation de la loi 03-01 du 17-02-2003 relative au développement durable du tourisme et la loi 03-03 du 17 -02-2003 relative aux Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST),
- l'installation du Commissariat National du Littoral (CNL) en 2006,
- et le Plan d'Aménagement Côtiers (PAC) en 2002.

Dans le but protection de l'environnement, ces mesures consistent en l'application des principes du développement durable au secteur du tourisme d'urbanisation; nous présenterons ci-dessous les principales définitions liées aux mesures de protection du littoral.

#### **4.1. La promulgation de la loi 03-01 du 17-02-2003 relative au développement durable du tourisme**

Cette loi vise à développer le tourisme durable et à appliquer les principes du développement durable au tourisme.

Mais, c'est quoi le développement durable ?

##### **4.1.1. Définition du développement durable :**

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »<sup>20</sup>

D'après cette définition, nous pouvons dire que pour la prospérité des générations futures et la protection de la biodiversité et du littoral, il est essentiel que la société mette un frein à l'exploitation des ressources et adopte une approche plus durable de l'urbanisation.

### **4.2. La loi 03-03 du 17 -02-2003 relative aux Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST)**

Elle a pour objet de définir les principes et règles de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des zones d'expansion et sites touristiques. Mais, c'est quoi une ZET ?<sup>21</sup>

#### **4.2.1. Définition des ZEST**

Les ZET ont été créés en 1988 par le décret n° 88-232, dans le but de redynamiser le tourisme balnéaire, répondre aux exigences des touristes en terme d'hébergement et de différentes infrastructures d'accueil et dans le but de mettre fin à l'anarchie urbaine qui envahit le littoral algérien.

Une Zone d'Expansion Touristique (Z.E.T) transformée dans les années 2000 en ZEST (Zone d'Expansion et Sites Touristiques) peut être définie comme suit :

Une Zone d'Expansion et Sites touristiques est « toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines et créatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'au moins une sinon plusieurs formes rentables de tourisme. »<sup>22</sup>

---

<sup>20</sup> <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

<sup>21</sup> [http://www.reme.info/fileadmin/user\\_files/pdf/R%C3%A8glementation\\_Alg%C3%A9rie/Terre/Loi\\_n\\_\\_03-03.pdf](http://www.reme.info/fileadmin/user_files/pdf/R%C3%A8glementation_Alg%C3%A9rie/Terre/Loi_n__03-03.pdf)

<sup>22</sup> [http://www.mta.gov.dz/site\\_relooke/fr/ZoneExpanTour.php](http://www.mta.gov.dz/site_relooke/fr/ZoneExpanTour.php)

## Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

Le décret n° 88-232 du 5 novembre 1988 a délimité 8 ZEST à vocation balnéaire dans la wilaya de Tizi-Ouzou (une ZEST balnéaire est localisée près des plans d'eau, elle offre des possibilités balnéaires comme la pêches sous-marine, sport nautiques et des loisirs de détente<sup>23</sup>), les ZEST totalisent une superficie de 1.973 ha, dont 5 zones localisées sur le littoral de la daïra de Tizirt.<sup>23</sup>

### 4.2.2 Présentation des ZEST de Tizirt

Les ZEST de la daïra de Tizirt peuvent être présentées comme suit :

Tableau n°16: Présentation des ZEST de la daïra de Tizirt.

Commune	Zones d'Expansion et Site Touristique		
	Dénomination de la ZEST	Superficie par décret (ha)	Superficie aménageable selon étude ENET (ha)
Iflissen et azzefoun	Djemaa Nerbat	171	10
Iflissen	Zegzou	147	Limitée
Iflissen	Abéchar	116.4	08
Tizirt et iflissen	Ferraoun	70.6	20
Tizirt (Tassalast)	Tizirt Ouest	168	22
Total	5	673	60

Source : conseil-wilaya du 17/02-2009, wilaya de Tizi-Ouzou, direction du tourisme.

Nous remarquons que la commune d’Iflissen à elle seule possède 4 ZEST, vu ses plages sauvages et son littoral vierge en le comparant au littoral de la commune de Tizirt qui possède seulement 2 ZEST.

#### 4.2.2.1 La ZEST située sur la plage d'Abéchar

D'une superficie de 116.4 ha, le potentiel touristique de cette ZEST se résume en :

- Une plage rocheuse par endroit surtout vers l'ouest,

<sup>23</sup> Ahmed TESSA ; op.cit ; Page15.

- la capacité de la plage est estimée à environ 830 baigneurs,
- la ville de Tizirt avec les ruines romaines se trouve à 15 km,
- les ruines romaines de Taksebt se trouvent à 10 km,
- et Une série de petites plages entre Cap-Tédles et la pointe Aït-Rhoua.

### **4.2.2.2 La ZEST située à Djemaa Nerbet**

Elle est d'une superficie de 171 ha ; son potentiel touristique se résume en :

- Une plage rocheuse par endroit surtout au milieu et vers l'ouest,
- la capacité de la plage est estimée à environ 1000 baigneurs,
- les vestiges de Aït-Rhoua situés tout près de la ZEST,
- Azzefoun avec ses diverses potentialités touristiques tels que les vestiges, les forêts, les sites balnéaires très proches aussi de la ZEST.

### **4.2.2.3 La ZEST Férraoun :**

Elle est d'une superficie de 70.6 ha, son potentiel touristique est :

- Une plage d'une superficie de 15000m<sup>2</sup> qui correspond à une capacité de 1500 baigneurs ; la qualité du sable est médiocre, il est mêlé de galets et d'alluvions,
- la forêt de Mizrana constitue une potentialité pour les loisirs et une possibilité de chasse, on retrouve aussi les ruines romaines de la ville de Tizirt et les ruines de Taksebt.

### **4.2.2.4 La ZEST de Zegzou (Tamda Ouguemoun)**

Elle s'étend sur une superficie de 147 ha et son potentiel touristique se résume en :

- Une plage rocheuse par endroit,
- la capacité de la plage est estimée à environ 500 baigneurs,

Les vestiges romains d'Aït-Rhoua et de Taksebt se trouvent chacun à une distance d'environ 10 Km.

### **4.2.2.5 La ZEST de Tizirt Ouest (Tassalast)**

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

Elle s'étend sur une superficie de 168ha, son potentiel touristique est constitué de la plage de Tassalast d'une superficie de 21 000m<sup>24</sup>, sa proximité de la forêt de Mizrana et des vestiges romaines dans la ville de Tizirt.

Selon les services de l'APC de Tizirt, les ZEST de Tizirt n'ont bénéficié d'aucune étude d'aménagement pour le moment, à rappeler que les ZEST sont gérées par l'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT).

Selon la même source, le retard dans le lancement de l'aménagement des ZEST dans la daïra de Tizirt est dû aux études d'aménagement qui ne sont pas encore commencées et aux difficultés en matière de viabilisation et d'électrification des ces espaces, bloquant ainsi tout projet d'investissement par les propriétaires de ces terrains.

Pour la nature juridique des terres de ces ZEST, l'agence foncière locale de Tizirt affirme que plus de 80% de ces terres reviennent au secteur privé.<sup>1</sup> Selon les services de l'urbanisme de la commune de Tizirt, aucune demande pour un permis de construire dans les terres des ZEST n'a reçu un avis favorable, mais, rien n'empêche de rencontrer des constructions illicites surtout dans la ZEST de Zegzou et de Ferraoun.

### **4.3 La création du Plan de d'Aménagement Côtier (PAC) <sup>25</sup>**

Le PAC a pour objet de délimiter l'espace littoral et d'identifier les différentes sources et formes de pollution et d'érosion. La proposition de délimitation de l'espace littoral s'est faite sur la base de critères physiques. Ainsi au niveau des zones des falaises il a été retenu une profondeur de 800 mètres et au niveau des espaces relativement plats, il a été retenu une profondeur de 3 km. Il a été intégré les espaces forestiers (forêts et maquis dégradés) dans leur intégralité, les plaines littorales, les terres à vocation agricole, les zones humides et les sites historiques.

### **4.4 La création du Commissariat National du Littoral**

---

<sup>24</sup> Entretien auprès de l'agence foncière de Tizirt.

<sup>25</sup> M. MAGHFOUR KACEM, K.TABET AOUL; op.cit; page 37.

Dans le but de la protection et de la valorisation du littoral, l'Etat a installé le Commissariat National du Littoral (CNL) en 2006.

### **4.4.1. Présentation du CNL <sup>26</sup>**

C'est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; il est placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement, son siège est fixé à Alger.

### **4.4.2. Les objectifs du CNL**

Les objectifs du CNL peuvent être présentés comme suit :

- Veiller à la préservation et à la valorisation du littoral, des zones côtières et des écosystèmes qu'ils abritent.
- De mettre en œuvre les mesures de protection du littoral et des zones côtières qui lui sont conférées par la réglementation en vigueur,
- De fournir aux collectivités locales toute assistance se rapportant à ses domaines d'intervention.
- De maintenir de restaurer et de réhabiliter les espaces terrestres et marins remarquables ou nécessaires au maintien des équilibres naturels en vue de leur conservation.
- De promouvoir des programmes de sensibilisation et d'information du public sur la conservation et l'utilisation durable des espaces littoraux ainsi que leur diversité biologique.

### **4.4.3. Les principales mesures prises par le CNL de Tizirt <sup>27</sup>**

Le CNL de Tizirt a été installé en fin d'année 2011 ; selon Madame Lhadj (Ingénieur en Géomorphologie au C.N.L de Tizirt), les principales mesures prises par le CNL de Tizirt sont les suivantes :

---

<sup>26</sup> Protection et la valorisation du littoral, textes législatifs et réglementaires, page 19 à 21.

<sup>27</sup> Entretien auprès du CNL de Tizirt.

### **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

- La signalisation des constructions illicites au long du littoral sur les plages, selon la même source, le CNL commence par des campagnes de sensibilisation, c'est l'interprétation de la loi existante sous forme de sensibilisation, avec un seul mot d'ordre « la mer appartient à tout le monde ».

- Le reboisement de l'îlot et la proposition d'un guide qui accompagnera toute personne désireuse de le visiter, cela dans le but de protéger la faune et la flore de cet écosystème.

- Reproduction des plantes de fixation du sable dans le village dit « Imessounen » dans la commune d'Iflissen.

- Préparation de la saison estivale 2014, projet de la plage pilote ou la plage propre, ce projet se porte sur la sensibilisation des habitants et des estivants sur la nécessité de protéger la plage et de la garder propre, le projet concerne également le traitement des déchets.

- L'extension de la station d'épuration de l'El-Azaib.

- Un bassin de décantation est en cours de réalisation du côté de Ferraoun dans le but de régler le problème d'assainissement dans la mer.

- Engager des jeunes dans le cadre d'un emploi saisonnier pour la sensibilisation des estivants et le nettoyage des plages.

- Le C.N.L exige également aux propriétaires des stations de lavage et graissage, qui par avant jettent les eaux usées accompagnées des huiles dans la mer, de disposer des déshuileurs afin d'extraire les huiles de l'eau et réduire la pollution de l'eau de mer et des plages.

Selon le CNL de Tigzirt, la loi existe mais l'autorité est absente. Selon la même source ; il est impossible de détruire des maisons déjà construites même si elles sont des constructions illicites, l'objectif du CNL est donc la protection et la préservation du patrimoine naturel restant.

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

La prise de conscience des menaces qui pèsent sur l'environnement, sur la richesse naturelle et historique du littoral, constitue le premier pas à la protection et à la valorisation des espaces sensibles littoraux, mais l'Etat n'est pas le seul acteur concerné par la sauvegarde du littoral ; il revient à l'ensemble de la population de prendre des mesures de protection, car c'est elle qui constitue le premier pollueur dans la cas de la ville de Tizirt (la ville ne dispose pas de complexes industriels polluants). Programme de renforcement des capacités des acteurs du développement local « DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DEVELOPPEMENT LOCAL »

### **Section 05 : Le Projet CapDeL**

Une tripartite innovante de partenariat pour la démocratie participative et le développement local en Algérie.

Dans le cadre des grandes réformes institutionnelles menées par l'Algérie ces dernières années, et plus particulièrement l'introduction dans la Constitution de 2016, de la démocratie participative au niveau des collectivités territoriales, le Gouvernement algérien a initié un projet de coopération avec l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui vise à promouvoir l'implication des citoyens et de la société civile dans la gestion communale et le développement local durable et intégré.

Porté par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, le CapDeL : «démocratie participative et développement local », est un programme de «renforcement des capacités des acteurs du développement local », cofinancé par les trois partenaires à hauteur de 10 millions d'Euros : près de 2,5 millions d'Euros par le Gouvernement Algérien, 7,7 millions d'Euros par l'Union Européenne, et 170 000 Euros par le PNUD.

- Le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire mène, au nom du Gouvernement Algérien, la mise en œuvre des grandes réformes des collectivités territoriales, aux plans de la gouvernance et du développement économique local ;

- Le ministère des affaires étrangères algérien s'associe au projet comme un partenaire à part entière, en faisant profiter l'Algérie et ses collectivités territoriales d'expériences réussies de développement local concerté, à travers le monde, pour la

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

construction d'un modèle algérien performant, et de le promouvoir ensuite à l'international ;

- L'union européenne apporte sa connaissance et sa contribution financière, en tant que promotrice du développement territorial comme vecteur clé d'une bonne gouvernance, et celle des territoires de ses Etat membres, dans la mise en œuvre des politiques territoriales;

- Le programme des nations unies pour le développement (PNUD), apporte une expérience de plusieurs décennies dans l'appui au développement local à travers le monde, et à la mise en œuvre des politiques publiques en Algérie.

Le Cap DeL vise, à travers une approche modèle qui sera développée dans 10 communes pilotes du territoire national, à mettre en place les conditions d'une gouvernance communale concertée, attentive aux attentes des citoyens et basée sur la transparence et la participation. Cette approche modèle sera testée, au cours des quatre prochaines années (2017-2020), dans les communes pilotes, pour faire remonter au niveau central les leçons apprises et les bonnes pratiques, qui seront, ensuite, généralisées à l'ensemble des communes du territoire national.

Le CapDeL accompagnera les collectivités pilotes d'une part, par le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans le processus de gouvernance, et d'autre part, par un accompagnement dans la mise en place et la pérennisation des cadres et mécanismes permettant leur travail conjoint pour le développement de leur commune

### **5.1. Les dix communes pilotes du CapDeL :**

Afin de constituer un échantillon représentatif de la richesse et de la diversité de notre territoire, aux plans naturel et géographique ; culturel et patrimonial ; de la vocation économique ; du niveau de développement atteint et surtout des potentialités diversifiées de développement économique, dix (10) communes pilotes ont été choisies.

Nous avons sélectionné des communes côtières, montagneuses, des hauts Plateaux et de la steppe, et du grand Sud. Ghazaouet et Tigzirt avec leurs ports de pêche et leurs arrière-pays différenciés, montagneux et agricoles ; Béni Maouche avec sa figue sèche de renommée internationale et ses villages, atouts pour le développement du tourisme de montagne ; El Khroub avec ses villes nouvelles faisant face à des défis liés à l'expansion urbaine effrénée et

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

non maîtrisée ; Djemila avec son site archéologique classé au patrimoine mondial de l'humanité ; Timimoun et Djanet avec leurs savoir-faire ancestraux d'intégration ingénieuse au milieu saharien hostile (architectures vernaculaires, agriculture oasienne, techniques d'irrigation...) et leur patrimoine culturel, matériel et immatériel, vecteur de développement de tourisme culturel et naturel; Messaad avec ses étendues steppiques, sa culture agropastorale et son artisanat remarquable (kechabia, burnous..) ; Babar avec son tapis renommé et son développement agricole céréalier prometteur ; Ouled Ben Abdelkader avec ses défis de développement urbain, ses grandes potentialités agricoles et son barrage qui peut constituer un vecteur de développement économique local.

Avec leurs situations, caractères et potentiels différenciés, ces dix communes sont un champ d'expérimentation propice de l'approche modèle « CapDeL », dont les bonnes pratiques et les expériences réussies constitueront, pour d'autres communes du territoire national de même vocation, des modèles à suivre et à valoriser.

Les communes pilotes sont : Ghazaouet (Tlemcen)- Ouled Ben Abdelkader (Chlef) - Tizirt (Tizi- Ouzou) - Béni Maouche (W. Bejaia) - Djemila (Sétif) - El Khroub (Constantine) - Babar (Khenchela) - Messaad (Djelfa) - Timimoun (Adrar) - Djanet (Illizi).

### **5.2. Les quatre composantes du CapDeL :**

Démocratie participative et travail conjoint des acteurs locaux :

Il s'agit, à travers cette composante, de mettre en place des mécanismes permanents de participation des acteurs de la société civile - citoyens, organisations de la société civile et opérateurs économiques, et plus particulièrement les jeunes et les femmes - aux côtés des autorités locales - élus et agents de l'administration - dans la gestion des affaires communales. Ces mécanismes seront définis conjointement par les acteurs eux-mêmes, de manière concertée et consensuelle, pour être ensuite institutionnalisés par délibération de l'Assemblée Populaire Communale, à travers une « CHARTE COMMUNALE DE PARTICIPATION CITOYENNE ».

Une fois ce cadre de participation défini, les représentants de la société civile locale participeront aux côtés de l'assemblée élue, à travers des instances de concertation, à la définition, sur le moyen terme, d'une vision partagée du devenir de la commune, à travers des orientations de développement et d'aménagement du territoire communal portées par l'élaboration participative du Plan Communal de Développement ; à la définition des projets

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

prioritaires de développement économique et d'amélioration des services publics locaux ; à la conduite conjointe de certaines actions-projets dans le cadre d'un partenariat local pouvoirs publics-mouvement associatif ; et enfin au suivi et à l'évaluation participatifs des projets et de leur impact sur le développement communal.

Cette participation citoyenne permettra d'installer et de renforcer la confiance entre les acteurs de la vie publique locale et de consolider la cohésion sociale. Les acteurs institutionnels seront à l'écoute permanente de la population, et les acteurs de la société civile connaîtront le fonctionnement de la commune et éclaireront la décision des élus.

### **5.3. Modernisation et simplification des services publics**

A travers cette composante, qui vise à faciliter l'accès des citoyens à des services publics communaux de qualité, le CapDeL vient appuyer le projet de modernisation de l'administration locale porté par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, en assurant un accompagnement, d'une part à l'administration communale pour qu'elle puisse répondre au mieux aux besoins des citoyens et de manière durable, et d'autre part à la société civile pour qu'elle appuie au mieux l'administration dans les prestations de service public.

Il s'agira, dans ce cadre, de moderniser et simplifier les services administratifs en mettant en place un guichet unique du service public communal, de développer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour simplifier les procédures administratives, et de promouvoir la coopération intercommunale pour développer les complémentarités de service public au niveau territorial, renforcer les synergies dans l'action et réaliser des économies d'échelle.

### **5.4. Développement Economique Local (DEL) et diversification de l'économie :**

La composante « développement économique local » a pour objectif stratégique de concourir à l'émergence d'une économie locale solidaire et diversifiée, créatrice d'emplois et de revenus durables. Cet objectif ne pourra se réaliser que grâce à la réhabilitation et au renforcement de la fonction de planification stratégique locale, permettant aux communes de passer d'une logique passive d'assistance et de consommation budgétaire à une logique active de création de richesses et de revenus durables.

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

Cette planification locale passera, avec l'appui du CapDeL, par la construction d'une vision du développement communal partagée par les différents acteurs, institutionnels et de la société civile, qui investit le potentiel endogène du territoire de la commune et qui développe toutes les possibilités de coopération avec d'autres territoires pour sa promotion et son développement.

Ainsi, les autorités locales, les acteurs économiques publics et privés, et la société civile, appuyés par le CapDeL, s'associeront dans la réflexion, pour définir, conjointement, le potentiel économique de leur commune et les moyens de l'exploiter pleinement pour mettre en œuvre des initiatives concrètes qui dynamisent l'économie locale et créent de l'emploi et des revenus durables ; pour déceler les champs de partenariat public-privé et entre les entreprises elles-mêmes ; pour développer des articulations entre le secteur économique et le système de formation ; et enfin, pourquoi pas, pour mettre en place un système local d'innovation au service du développement.

### **5.4.1. Gestion multisectorielle des risques environnementaux majeurs au niveau local :**

Cette composante a pour objectif stratégique de renforcer le système national de gestion des risques dans sa dimension locale, afin d'augmenter la résilience des territoires face aux risques environnementaux et d'assurer, par là même, la durabilité des actions de développement. Ce renforcement passe d'une part, par l'intégration de la dimension des risques environnementaux dans la planification stratégique locale et d'autre part, par le renforcement du rôle de la société civile dans l'accompagnement des autorités locales dans la mise en œuvre des systèmes locaux de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

### **5.5.Lancement du CapDeL :**

Le lundi, 16 janvier 2017, s'est tenu, au Centre International des Conférences « Abdelatif Rahal » d'Alger, l'Atelier National de lancement du Programme CapDeL. L'Atelier a été rehaussé par la présence de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère l'Intérieur et des Collectivités Locales, représentant du Ministre, Monsieur Noureddine BEDOUI ; de hauts fonctionnaires représentants du ministère des Affaires Etrangères ; de S.E.M John O'ROURKE, Ambassadeur, Chef de la Délégation Européenne en Algérie ainsi que de M. Eric OVERVEST, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Algérie et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement.

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

Etaient également, présents à cet Atelier, les Présidents des Assemblées Populaires Communales des dix communes pilotes, les Présidents des Assemblées Populaires des wilayas concernées, accompagnés des Directeurs de wilaya de l'Administration Locale.

Moins d'un mois après l'atelier national de lancement, entre le 22 février et le 8 avril 2017, les ateliers locaux des dix communes ont été organisés conjointement par les autorités locales (APC, Daïras et Wilayas) et le MICL, avec l'appui du PNUD. Leur objectif était d'identifier les acteurs clés du développement local des communes pilotes, et d'organiser une première rencontre par commune, en présence des partenaires, nationaux et locaux, pour présenter le Programme, intégrer l'existant et la vision des acteurs, et lancer la dynamique participative. Les ateliers, qui se sont tenus, ont mêlé allocutions des autorités et des partenaires, présentation du CapDeL et dynamiques participatives.

### **5.5.1. Les diagnostics territoriaux participatifs :**

Le Diagnostic territorial, réalisé par un groupe d'experts du Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement (CENEAP) encadré par l'UGP, a pour objectif de dresser un état des lieux dans les communes modèles, à travers l'analyse de la situation de la gouvernance, de la gestion des services publics, du développement économique et de la gestion des risques environnementaux. Ce diagnostic constituera d'une part, une somme de connaissances objectives de la réalité de la commune et de son territoire, qui permettra d'adapter la mise en œuvre du processus de gouvernance et de développement local concertés promu par le CapDeL, au contexte local, et constituera d'autre part, une situation de référence qui permettra, à la fin du programme, en 2020, de mesurer de façon concrète les progrès réalisés par les communes grâce à l'approche modèle CapDeL.

Ainsi, grâce à la participation de l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels et de la société civile, ces diagnostics participatifs permettent de connaître la perception et l'appréciation des différents acteurs, du mode de gouvernance au niveau communal ; du niveau de structuration et de participation de la société civile dans le processus de prise de décision, et de ses relations avec les autorités communales ; de la qualité des services publics ; du niveau de développement socioéconomique ; des potentialités du territoire communal à développer et à investir ; des secteurs stratégiques à développer et des opportunités de création d'emploi ; des risques environnementaux et leur impact sur le développement ; des contraintes spécifiques rencontrées par chaque groupe d'acteurs...

## Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives

---

Ces diagnostics permettent d'enclencher la dynamique de participation de tous les acteurs dans la construction d'une vision, réaliste et partagée de l'existant, consciente des atouts et des faiblesses du territoire communal et des aspirations de chacun de ses acteurs. Ensemble, ils auront, par eux-mêmes, dégagé des pistes d'amélioration et des scénarii de développement, franchissant ainsi, le premier pas vers une planification concertée et une gestion conjointe du développement local, ce qui inspirera positivement l'élaboration, dès 2018, de Plans Communaux de Développement de nouvelle génération.

La cartographie et l'évaluation des capacités des organisations de la société civile dans les communes pilotes

En complément aux informations sur le secteur associatif, qui sont contenus dans les diagnostics territoriaux, le CapDeL réalise, avec l'appui d'un cabinet d'experts nationaux, une étude de cartographie et d'évaluation des capacités des organisations de la société civile (OSC) dans les communes pilotes, qui servira, d'une part à poser un constat sur la situation de base de ces organisations afin d'identifier leurs besoins en renforcement de capacités, et permettra d'autre part à suivre et évaluer les efforts du CapDeL dans le sens de ce renforcement. Comme elle fera ressortir, également, la typologie des associations, leur représentativité, leurs capacités, leur organisation et mode de fonctionnement ainsi que le niveau de leur travail conjoint avec les autorités locales.

L'étude de cartographie procèdera par une enquête de terrain, menée auprès des associations et des autorités locales, et dont les résultats seront analysés pour aboutir à un produit final qui donnera une idée claire sur le niveau de structuration et d'organisation des OSC, leur action et leurs capacités, ainsi que le degré de coordination entre elles et avec les autorités locales, les politiques publiques et les autres acteurs du développement local. Ainsi, en identifiant les forces et les faiblesses des OSC, l'on pourra connaître les capacités à renforcer en priorité.

Enfin, en fonction de leurs capacités actuelles, les OSC seront classées en quatre catégories afin de déterminer la nature de leur participation au CapDeL. Ainsi elles pourront :

- **Catégorie 1** : suivre un programme de formations pour le renforcement de leurs capacités de base, afin d'améliorer le fonctionnement interne de leur association, leur expertise dans leur domaine d'action, et leur lien avec les populations cibles et les autorités locales, avec pour résultat, une participation effective à la vie de la collectivité ;

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

- **Catégorie 2** : suivre un programme de formations leur permettant de progresser, sur le moyen terme, de la mise en œuvre d'activités ponctuelles à la gestion d'un projet qui contribue au développement local ;

- **Catégorie 3** : cogérer, en tant que partenaire du CapDeL, et avec le parrainage d'une association wilayale ou nationale, un projet pour apprendre comment renforcer l'impact de son action sur le développement local durable ;

- **Catégorie 4** : gérer un projet stratégique de développement local, en tant que partenaire du CapDeL et avec un appui et un accompagnement rapprochés de l'équipe du Programme, pour s'approprier dans l'action, les différentes dimensions du développement local intégré et durable.

Cette démarche innovante permettra d'une part, à l'ensemble des OSC des communes pilotes, de participer au Programme et d'autre part, à chacune d'entre elles, grâce à sa participation et au renforcement de ses capacités de passer, à la fin du programme, à la catégorie supérieure.

### **5.5.2. Les projets catalyseurs de développement local :**

Convaincu que la démocratie participative et le développement local (développement économique local, services publics, et environnement) passent par le renforcement de la société civile et de son dialogue avec la population (représentativité) d'une part, et avec les autorités locales (participation) d'autres part, le Programme CapDeL consacre une part importante de ses efforts à l'appui aux associations locales. Cet appui consiste en premier lieu, à un renforcement des capacités qui se fera à travers des formations théoriques, mais surtout selon la méthode « Apprendre en faisant », à travers l'accompagnement et l'appui dans l'action.

Cet accompagnement et cet appui se feront en partie à travers des petits projets pilotes, qui viendront répondre aux demandes prioritaires et stratégiques des acteurs locaux, exprimées dans le cadre de la planification et des mécanismes de coordination installés ou renforcés dans le cadre du CapDeL. Le Gouvernement National, les autorités locales, l'équipe du CapDeL, et des associations de niveau wilayal, inter-wilayal ou national (qui seront identifiées), accompagneront les associations locales (communales) dans la gestion de ces projets, afin de leur permettre « d'apprendre en faisant ».

## **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

C'est dans ce cadre que le CapDeL organisera un appel à manifestation d'intérêt aux associations des communes-modèles qui souhaiteraient collaborer de façon effective avec le Programme, pour la mise en œuvre de projets locaux, l'organisation de formations ou d'opérations de sensibilisation, ou à la participation en tant que bénéficiaires au plan de renforcement des capacités à destination de la société civile, ou mixte à destination de la société civile, des autorités locales et des services communaux.

### **5.5.3. Les Plans Communaux de Développement (PCD) de « nouvelle génération » :**

Afin d'appuyer les autorités locales et les instances locales de concertation dans leur processus de planification, le Programme CapDeL prévoit le développement d'un guide méthodologique et des manuels pratiques, à l'usage des acteurs locaux différenciés, pour l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD), et qui permettront, sous la direction des autorités communales et de wilaya des collectivités pilotes, aux différents acteurs de participer pleinement et efficacement à la planification stratégique locale.

Le Gouvernement algérien, le CapDeL, et les experts algériens assureront des formations en cascade pour préparer les autorités locales, la société civile et des cabinets d'études spécialisés, à l'utilisation du guide méthodologique et de ses manuels pratiques pour la planification communale, prévue en 2018 dans les dix communes modèles du CapDeL.

Ces PCD de « nouvelle génération » ne devront pas seulement présenter une liste de projets ou de programmes prioritaires pour la commune, mais une véritable vision stratégique du développement durable, définissant de manière participative (autorités locales, services déconcentrés de l'Etat, société civile, acteurs économiques et corporations professionnelles), des objectifs concertés et consensuels pour le futur de la commune, des processus prioritaires à enclencher pour atteindre ces objectifs, et une déclinaison de ces processus en programmes annuels d'actions, ainsi que les ressources disponibles et à mobiliser pour leur mise en œuvre.

### **5.5.4. Le Plan de formation des acteurs locaux sur la gouvernance concertée :**

Le CapDeL va mettre en œuvre, à partir du 2ème trimestre de 2018, et sur une durée de 18 mois, un plan de formation en « gouvernance locale concertée » destiné aux

### **Chapitre III la réalisation du projet CapDel : Opportunité et initiatives**

---

acteurs institutionnels locaux, élus et cadres administratifs, et aux organisations de la société civile dans les 10 communes pilotes. Des formations spécifiques seront dédiées aux femmes élues notamment, pour leur donner un rôle de leaders et d'animatrices dans le dialogue et le travail conjoint entre société civile et élus locaux.

Ce plan de formation qui sera appuyé par des supports de formation : manuels de formation, matériel didactique et des manuels de références : des guides de la gouvernance locale concertée, destinés, post-formation, aux acteurs locaux.

Par ailleurs, dans un souci de la durabilité de l'approche CapDeL et de sa généralisation future aux autres communes du territoire national, il sera procédé à la formation de formateurs nationaux, choisis parmi des formateurs issus d'établissements publics spécialisés et des cadres associatifs, qui bénéficieront d'une formation théorique leur permettant de s'approprier le plan de formation, la méthodologie de formation ainsi que les supports de formation et le matériel didactique ; et d'une formation pratique, assurée grâce à un accompagnement par les experts internationaux dans la conduite de la formation des acteurs locaux dans les communes modèles.

## Conclusion générale

---

### Conclusion

A la fin de ce chapitre, nous pouvons constater que le tourisme balnéaire est à l'origine du développement urbain de la ville de Tizirt.

Le foncier littoral présente souvent un attrait qui lui confère une valeur économique très élevée, même lorsque les terrains appartiennent au domaine public. Il font souvent l'objet de prédation, puis de vente par le biais de subterfuges inimaginable et la réglementation de l'urbanisme qui protège nos ressources est faible devant les enjeux immobilières et financières. Pour différentes raisons (résidence, commerce et investissement), les constructions sur la bande côtière de Tizirt sont en permanente évolution, engendrant ainsi des effets néfastes sur la structure de la ville, sur la richesse du littoral (patrimoine matériel et immatériel), des nuisances à la vie sociale et des obstacles au développement du Tourisme.

# Bibliographie

---

## Livres

1. J. I. (BOUEF) et (M) MAGNAN, « les collectivités territoriales et la décentralisation », édition VIE POLITIQUE, année 2005, p. 38.
2. CARLIER B., RUPRICH R. & LEVRAULT B., «Initiation aux finances locales », Edition Berger Levrault, 1996
3. COURLET Claude (2001), « Territoires et régions : Les grande oubliés du développement économique », L'Harmattan, Paris..et
4. COURLET Claude, « les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? », dans COUELRT Claude et SOULAGE Bernard, 1994, « industrie, territoires et politiques publiques », Ed. L'Harmattan, paris, p. 23
5. Gabriel Colletis, Jean-Pierre Gilly, Isabelle Leroux, Bernard Pecqueur, Jacques Perrat, Frédéric Rychen, et Jean-Benoît Zimmermann, « Construction territoriale et dynamiques productives », p.14
6. GOUTTEBEL. J. Y. (2003), « Stratégies de développement territorial », 2ème Ed. Economica, Paris.
7. Greffe.X, territoire de France, les enjeux économiques de la décentralisation, Paris, Economica, 1984.
8. Anne Hurand, « enjeux et limites de la démocratie participative », dans observatoire du management alternatif, édition HEC "apprendre à oser", Paris, Mars 2008, p.9/21
9. LARGIER Arnaud & al (2008), « clusters mondiaux : Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux », Institut d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région d'Ile de France (IAURIF), Paris,
10. LORTHIOIS J. « Le diagnostic local des ressources », ASDIC-Edition W. Dans BELATTAF. M et IDIR. A. (2006).
11. PAPILLON (J.C) et LEDUFF (R), «Gestion publique», Edition Vuibert, Paris, 1998, p. 69.
12. Bernnard Pecqueur, Jean-Benoît Zimmermann, « Economie de proximité », édition Lavoisier, Paris, 2004, p.196-197
13. B. Pecqueur, « Le développement local : mode ou modèle », Paris, Ed. Syros Alternative, 1991.

# Bibliographie

---

## **Communications :**

J.F et W.S, cites par BELATTAF.M et IDIR. A. (2006), « Le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques », communication au colloque international : « Articulation Espace-local-Espace mondial », Bejaia 21 et 22 juin, Université de Bejaia, laboratoire Recherche et Développement.

## **Mémoires**

1. BONNER Frédérick (2006), « Le rôle des acteurs locaux dans la construction de l'économie sociale : le cas de la MRC de la Haute-Yamaska », Université de Montréal, janvier 2006.

2. A L. NAIT CHABANE, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », thèse magister, Université de Bejaia, 2010 ;

## **revues**

1. FERGUENE A et BANAT R. (2009), « Construction territoriale et développement local : l'exemple d'Alep en syrie », revue d'Economie Régionale et Urbaine N°4, (2009), pp. 684-685.

2. PREVOST Paul, « le développement local : contexte et définition », Cahiers de recherche IREC 01-03, Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), p.18.

3. PEYRACHE GADEAU Véronique, « la contribution de Philippe Aydalot à l'édification de la théorie des milieux innovateurs », dans RERU N°/1999, p.627.

4. B. KHERRDJEMIL, « territoire, mondialisation et redéveloppement », In revue d'économie régionale et urbaine (RERU), N°2, 1999, p.271.

BECCATINI G (1992), « le district marshallien : une notion socio-économique », dans BENKO George et LIEPETZ Alain (sous la direction de). (1992), « les régions qui gagnent, district et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique », Ed. Presses universitaires de France (PUF), Paris, PP. 36-37...

## Bibliographie

---

5. B. KHERRDJEMIL, « territoire, mondialisation et redéveloppement », In revue d'économie régionale et urbaine (RERU), N°2, 1999, p.271.

### **Source**

(<http://www.adels.org/ressoures/observatoire.htm>)

( [http://www.institut-gouvernance.org/index\\_fr.htm](http://www.institut-gouvernance.org/index_fr.htm))

Annuaire statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou 2008, 2009 et 2010

Protection et la valorisation du littoral, textes législatifs et réglementaires, page 19 à 21.

## Listes des figures et tableaux

---

**Figure 1** : les sources des avantages compétitifs de localisation ;

**Figure 2** : les trois paliers de la gouvernance selon le PNUD (1997) ;

**Figure 3** : les sept types de relation du système complexe de la gouvernance

Source : annuaire statistique 2010 de la wilaya de Tizi-Ouzou

Source : La direction de la SUCH de Tizirt

Source : conseil-wilaya du 17/02-2009, wilaya de Tizi-Ouzou, direction du tourisme.

# **Chapitre I**

## **Développement local fondements et théorie**

## **Chapitre II**

# **La gouvernance territoriale la place de la gouvernance dans les territoires**

# **Chapitre III**

## **La réalisation projet CapDel opportunité et initiatives**

# **Introduction générale**

# **Bibliographie**

# **Conclusion générale**

# **Listes des figures et tableaux**